

SEANCE DU MERCREDI 8 DECEMBRE 1982  
VERGADERING VAN WOENSDAG 8 DECEMBER 1982ASSEMBLEE  
PLENAIRE VERGADERING

## SOMMAIRE:

## CONGES:

Page 560.

## PROJET DE LOI (Discussion):

Projet de loi contenant le budget du ministère des Affaires économiques de l'année budgétaire 1982.

## Interpellations jointes:

- a) De Mme N. Maes au Premier ministre, au ministre des Relations extérieures et au ministre des Affaires économiques sur « la délimitation des zones de développement, qui a créé une grande consternation en Flandre en raison de l'attitude tant du gouvernement belge que de la Commission européenne »;
- b) De M. de Wasseige au secrétaire d'Etat à l'Energie sur « les décisions prises en matière de nouvelle centrale nucléaire »;
- c) De M. Trussart au ministre des Affaires économiques sur « les négociations entre les gouvernements français et belge à propos de l'implantation de centrales nucléaires à Chooz ».

Discussion générale. — *Orateurs*: MM. le chevalier de Donnée, rapporteur, de Wasseige, Canipel, Hatry, Mme De Backer-Van Ocken, MM. François, Capoen, M. le Président, MM. Lallemand, Hoyaux, Op 't Eynde, Delcroix, T. Declercq, rapporteur, R. Leclercq, Mme N. Maes, MM. Pecriaux, Van In, M. Knoops, secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques, M. de Wasseige (*fait personnel*), M. Eyskens, ministre des Affaires économiques, p. 560.

## ORDRE DES TRAVAUX:

Page 573.

## PROPOSITION DE LOI (Dépôt):

Page 595.

M. Paque. — Proposition de loi modifiant le chapitre 1<sup>er</sup> du titre II de la loi communale.

## INTERPELLATION (Demande):

Page 595.

M. Hancké au ministre des Affaires sociales et des Réformes institutionnelles et au secrétaire d'Etat à la Santé publique et à l'Environnement sur « les mesures prophylactiques contre la mortalité infantile ».

Ann. parl. Sénat — Session ordinaire 1982-1983  
Parlem. Hand. Senaat — Gewone zitting 1982-1983

## INHOUDSOPGAVE:

## VERLOF:

Bladzijde 560.

## ONTWERP VAN WET (Bespreking):

Ontwerp van wet houdende de begroting van het ministerie van Economische Zaken voor het begrotingsjaar 1982.

## Toegevoegde interpellaties:

- a) Van mevrouw N. Maes tot de Eerste minister, tot de minister van Buitenlandse Betrekkingen en tot de minister van Economische Zaken over « de afbakening van de ontwikkelingszones die in Vlaanderen grote ontstemming heeft verwekt, zowel ten aanzien van de Belgische regering als ten aanzien van de Europese Commissie »;
- b) Van de heer de Wasseige tot de staatssecretaris voor Energie over « de beslissingen in verband met een nieuwe kerncentrale »;
- c) Van de heer Trussart tot de minister van Economische Zaken over « de onderhandelingen tussen de Franse en de Belgische regering over de vestiging van kerncentrales te Chooz ».

Algemene bespreking. — *Sprekers*: ridder de Donnée, rapporteur, de heren de Wasseige, Canipel, Hatry, mevrouw De Backer-Van Ocken, de heren François, Capoen, de Voorzitter, de heren Lallemand, Hoyaux, Op 't Eynde, Delcroix, T. Declercq, rapporteur, R. Leclercq, mevrouw N. Maes, de heren Pecriaux, Van In, de heer Knoops, staatssecretaris voor Energie, toegevoegd aan de minister van Economische Zaken, de heer de Wasseige (*persoonlijk feit*), de heer Eyskens, minister van Economische Zaken, blz. 560.

## REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN:

Bladzijde 573.

## VOORSTEL VAN WET (Indiening):

Bladzijde 595.

De heer Paque. — Voorstel van wet tot wijziging van titel II, hoofdstuk 1, van de gemeentewet.

## INTERPELLATIE (Verzoek):

Bladzijde 595.

De heer Hancké tot de minister van Sociale Zaken en Institutionele Hervormingen en tot de staatssecretaris voor Volksgezondheid en Leefmilieu over « de profylactische maatregelen tegen de kindersterfte ».

PRESIDENCE DE M. LEEMANS, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER LEEMANS, VOORZITTER

M. Coen, secrétaire, prend place au bureau.  
De heer Coen, secretaris, neemt plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.  
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 h 20 m.  
De vergadering wordt geopend te 14 u. 20 m.

CONGES — VERLOF

Mmes Remy-Oger, Julliams et M. Désir, pour d'autres devoirs; MM. Adriaensens, De Seranno et Vandenaabeele, en mission à l'étranger; Delmotte et Vangeel, pour raison de santé, demandent d'excuser leur absence à la réunion de ce jour.

Afwezig met bericht van verhindering: de dames Remy-Oger, Julliams en de heer Désir, wegens andere plichten; de heren Adriaensens, De Seranno en Vandenaabeele, met opdracht in het buitenland; Delmotte en Vangeel, wegens gezondheidsredenen.

— Pris pour information.

Voor kennisgeving.

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE BEGROTING VAN  
HET MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN VOOR HET  
BEGROTINGSJAAR 1982

*Algemene beraadslaging*

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:

- a) VAN MEVROUW N. MAES TOT DE EERSTE MINISTER, TOT DE MINISTER VAN BUITENLANDSE BETREKKINGEN EN TOT DE MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN OVER «DE AFBAKENING VAN DE ONTWIKKELINGSZONES DIE IN VLAANDEREN GROTE ONTSTEMMING HEEFT VERWEKT, ZOWEL TEN AANZIEN VAN DE BELGISCHE REGERING ALS TEN AANZIEN VAN DE EUROPESE COMMISSIE»;
- b) VAN DE HEER DE WASSEIGE TOT DE STAATSSECRETARIS VOOR ENERGIE OVER «DE BESLISSINGEN IN VERBAND MET EEN NIEUWE KERNCENTRALE»;
- c) VAN DE HEER TRUSSART TOT DE MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN OVER «DE ONDERHANDELINGEN TUSSEN DE FRANSE EN DE BELGISCHE REGERING OVER DE VESTIGING VAN KERNCENTRALES TE CHOOZ».

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DU MINISTERE  
DES AFFAIRES ECONOMIQUES DE L'ANNEE BUDGETAIRE  
1982

*Discussion générale*

INTERPELLATIONS JOINTES:

- a) DE MME N. MAES AU PREMIER MINISTRE, AU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET AU MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES SUR «LA DELIMITATION DES ZONES DE DEVELOPPÉMENT, QUI A CREE UNE GRANDE CONSTERNATION EN FLANDRE EN RAISON DE L'ATTITUDE TANT DU GOUVERNEMENT BELGE QUE DE LA COMMISSION EUROPEENNE»;

b) DE M. DE WASSEIGE AU SECRETAIRE D'ETAT A L'ENERGIE SUR «LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE NOUVELLE CENTRALE NUCLEAIRE»;

c) DE M. TRUSSART AU MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES SUR «LES NEGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ET BELGE A PROPOS DE L'IMPLANTATION DE CENTRALES NUCLEAIRES A CHOOZ».

**De Voorzitter.** — Aan de orde is de bespreking van het ontwerp van wet houdende de begroting van het ministerie van Economische Zaken waaraan zijn toegevoegd de interpellaties van mevrouw Nelly Maes en van de heren de Wasseige en Trussart.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi contenant le budget du ministère des Affaires économiques auquel sont jointes les interpellations de Mme Nelly Maes et de MM. de Wasseige et Trussart.

De algemene beraadslaging is geopend.

La discussion générale est ouverte.

Je donnerais volontiers la parole au rapporteur, M. de Donnée, mais je dois constater qu'aucun ministre n'est présent au banc du gouvernement.

**De heer Wyninckx.** — De regering is afwezig zonder kennisgeving.

**De Voorzitter.** — Ik zie mij genoodzaakt de vergadering te schorsen tot de regering aanwezig is.

**De heer Wyninckx.** — Maar als ze nu niet mocht terugkomen, mijnheer de Voorzitter?

**De Voorzitter.** — Mijnheer Wyninckx, ik heb begrip voor die afwezigheid; de commissie voor de Economische Aangelegenheden heeft blijkbaar lang vergaderd. Maar het is ietwat moeilijk om hier te beraadslagen zonder de aanwezigheid van een minister.

**De heer Wyninckx.** — De meeste leden van de commissie voor de Economische Aangelegenheden zijn hier aanwezig. Daar is blijkbaar geen probleem.

**De Voorzitter.** — De vergadering is geschorst.

*La séance est suspendue.*

— *La séance est suspendue à 14 h 22 m.*

*De vergadering wordt geschorst te 14 u. 22 m.*

*Elle est reprise à 14 h 30 m.*

*Ze wordt hervat te 14 u. 30 m.*

**M. le Président.** — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

La parole est au rapporteur.

M. le chevalier de Donnée, rapporteur. — Monsieur le Président, chers collègues, votre commission a examiné le projet de loi contenant le budget du ministère des Affaires économiques de l'année budgétaire 1982.

Dans son exposé introductif, le ministre des Affaires économiques a tout d'abord rappelé que la situation économique de la Belgique ne pouvait être envisagée sans tenir compte du contexte international. Or, ce contexte est extrêmement préoccupant dans l'ensemble, même s'il est vrai que le fléchissement des taux d'intérêt et la possibilité d'une légère reprise aux Etats-Unis en 1983 constituent des lieux d'espoir.

La situation économique n'est actuellement guère brillante en France, en Allemagne fédérale, au Royaume-Uni et même au Japon. Dans ce dernier pays, le taux de chômage atteint le niveau le plus élevé depuis vingt-six ans. Il faut également noter que les difficultés financières de plusieurs grands pays nouvellement industrialisés comme le Mexique ou le Brésil, et de divers pays de l'Est ne sont pas non plus de nature à favoriser une reprise de la demande mondiale.

C'est pourquoi l'évolution du commerce mondial se présente aujourd'hui sous un jour défavorable. Les mesures protectionnistes se multiplient. Même les producteurs de pétrole réduisent leurs achats de produits occidentaux faute des ressources financières suffisantes.

Le contexte international dans lequel se débat l'économie belge est donc moins que brillant.

Toutefois, le ministre des Affaires économiques a souligné que la Belgique surmontait un certain nombre de ses handicaps.

C'est ainsi qu'au mois d'août, la compétitivité des entreprises belges, en termes de prix, avait retrouvé son niveau de 1970. Il s'agissait d'une condition nécessaire, quoique non suffisante, de la restauration progressive de leur rentabilité.

Les autres signes encourageants de redressement économique concernent: la balance commerciale, qui a connu un boni en juillet et en septembre; les investissements industriels, qui ont progressé de 6,8 p.c. de janvier à juillet 1982, par rapport à la même période de 1981; enfin, le fait que la croissance du chômage aura été jusqu'à présent moins rapide en 1982 qu'en 1981. Il faut aussi noter que l'inflation ne dépassera pas les 9 p.c. en 1982. Elle restera donc dans les limites fixées par le gouvernement lors de la dévaluation de février 1982. Elle sera de ce fait également inférieure à la moyenne européenne. Enfin, la bonne tenue du franc belge, au cours des dernières semaines, traduit un regain de confiance dans l'évolution économique de notre pays.

Mais, malgré ces quelques signes encourageants, il est encore trop tôt pour crier victoire. Il faut reconnaître que la situation économique de la Belgique reste très précaire et que les efforts à faire pour assainir et redéployer notre économie restent considérables.

C'est dans cet esprit qu'il faut juger le budget du ministère des Affaires économiques de 1982.

Les crédits demandés dans le budget 1982 s'élèvent à 26 133 millions, ce qui représente une augmentation de quelque 23 p.c. par rapport aux crédits ajustés de 1981. Les « gros postes », à savoir le Fonds de solidarité nationale, les subsides à l'industrie charbonnière, le Fonds d'expansion économique et de reconstruction nationale et le Fonds de rénovation industrielle, représentent 51,6 p.c. de l'ensemble des crédits demandés. Les crédits relatifs aux gros postes ont augmenté de 39 p.c. par rapport à 1981. Les crédits relatifs à la politique scientifique représentent 31,3 p.c. du budget. Ils progressent de 22 p.c. par rapport à 1981.

Pour plus de détails sur le projet de budget qui est soumis à votre approbation, je vous renvoie au rapport écrit rédigé par M. Tijl Declercq et moi-même.

Il me paraît, en effet, préférable de consacrer le temps qui me reste à mettre en exergue quelques points saillants de la discussion qui a suivi l'exposé du ministre des Affaires économiques.

Il a tout d'abord été rappelé par divers commissaires que, compte tenu de sa petite taille, la Belgique ne pouvait jouer cavalier seul en matière de politique économique. L'importance d'une harmonisation de plus en plus poussée des politiques économiques et industrielles des pays industrialisés et en particulier des Communautés européennes a été réaffirmée par plusieurs commissaires et par le ministre des Affaires économiques. Dans cet esprit, il est notamment indispensable de prendre des mesures pour lutter contre le protectionnisme sournois et d'harmoniser les marchés publics dans les divers Etats membres de la CEE.

Plusieurs commissaires ont souligné qu'une reprise durable des investissements industriels constituerait le seul véritable indice favo-

nable du redressement de notre économie. L'évolution des investissements au cours des premiers mois de cette année est certes encourageante mais elle reste précaire. En effet, la rentabilité des entreprises n'est pas encore restaurée malgré les progrès importants accomplis en 1982 en matière de compétitivité.

La politique de redressement devra donc être poursuivie sans relâche afin d'enrayer la désindustrialisation du pays qui s'est notamment traduite par une diminution de quelque 10 p.c. des emplois industriels de 1978 à 1981. Plusieurs commissaires ont toutefois souligné à juste titre que les dirigeants industriels avaient également d'importantes responsabilités à prendre en la matière.

Divers membres de la commission ont, en outre, affirmé que la politique de redressement du gouvernement était, en fait, une politique déflationniste, qui réduit le pouvoir d'achat des citoyens et, par conséquent, le chiffre d'affaires de nos entreprises et l'emploi.

Le ministre des Affaires économiques a nié que le gouvernement mène une politique déflationniste. Une telle politique est d'ailleurs incompatible avec l'énorme déficit budgétaire de la Belgique, se traduisant par un solde net à financer de quelque 500 milliards, qui exerce au contraire des pressions inflatoires sur la demande finale et qui constitue une des causes de l'énorme déficit de notre balance commerciale. S'il est vrai que le Belge moyen se voit imposer un gros effort de modération en 1982 et 1983, il ne faut pas oublier que le revenu réel des ménages avait augmenté de 20 p.c. de 1970 à 1980 et que les dépenses de consommation avaient atteint plus de 80 p.c. du PNB, ne laissant plus une place suffisante aux investissements. En ce qui concerne ces derniers, le ministre n'a pu garantir aux commissaires que l'effort demandé permettra d'augmenter le volume de l'emploi à court terme. Par contre, si le gouvernement devait renoncer à sa politique actuelle, le ministre a affirmé qu'il était certain que l'emploi serait tout à fait compromis à moyen et à long terme.

Divers commissaires ont également demandé des précisions sur la réforme de la législation en matière d'expansion économique.

Le ministre a réaffirmé qu'il était nécessaire de réorienter les lois d'expansion économique vers un recours plus important aux incitants fiscaux, qui constituent des instruments plus objectifs et beaucoup moins coûteux à administrer pour les entreprises bénéficiaires. Le ministre a toutefois déclaré à ce sujet qu'il comprendrait les vives réactions des exécutifs régionaux si leurs dotations étaient réduites dans le cadre de la révision des lois d'expansion économique.

Enfin, le ministre a souligné que l'inventaire de tous les instruments d'aide aux entreprises et de toutes les institutions intervenant dans cette aide couvre une vingtaine de pages dans une note qui lui a été transmise récemment à ce sujet. Le gouvernement a l'intention de simplifier ce système d'aide en supprimant également un certain nombre d'institutions.

Divers commissaires ont également demandé des renseignements de nature statistique ou factuelle sur le volet « recherche scientifique » du budget du ministère des Affaires économiques. Je vous renvoie au rapport écrit pour prendre connaissance des informations extrêmement intéressantes et détaillées fournies par le ministre à ce sujet.

Les secteurs nationaux, et surtout la sidérurgie, ont également occupé une large place dans les travaux de votre commission. Compte tenu du fait que des informations plus récentes vous ont été fournies dans cette enceinte, lors d'une interpellation récente de M. Spitaels sur la sidérurgie, je vous renvoie également au rapport écrit à ce sujet.

Je vous signale toutefois qu'en réponse à une question d'un commissaire, le ministre a communiqué à la commission la ventilation des aides accordées aux secteurs nationaux en ce qui concerne les autorisations d'engagement. Il ressort de ces données que les engagements autorisés à ce jour représentent 112,500 milliards pour la Flandre et 111,9 milliards pour la Wallonie. Ces chiffres comprennent les engagements autorisés avant 1980 pour les charbonnages — 93 milliards pour la Flandre et 96 milliards pour la Wallonie — et les chantiers navals — 2 milliards pour la Flandre — ainsi que les montants mis à la disposition des secteurs nationaux pendant les plans quinquennaux se terminant en 1985.

Je vous signale enfin que différentes questions ont également été posées au ministre sur la situation très préoccupante dans les secteurs de la construction et de la pétrochimie, ainsi que sur divers organismes d'intérêt public, tels que l'Institut national de Statistiques, Refribel et le Comité national de l'Energie. Je vous renvoie toutefois au rapport écrit pour le compte rendu de nos discussions à ce sujet. Je vous y renvoie également pour la discussion très détaillée des différents articles et postes budgétaires.

Enfin, je vous signale que le ministre a accepté, à la demande de votre commission, de déposer deux amendements au projet de budget. Ces amendements visent à ne mentionner que pour mémoire les articles 66.02.A et 66.07.A. En effet, le fonds visé par l'article 66.02.A n'a pas été opérationnel en 1982 et les recettes destinées à alimenter le fonds visé par l'article 66.07.A n'ont pas été réalisées à ce jour. Ces amendements ont été adoptés par 14 voix et 3 abstentions.

Votre commission a également adopté un amendement présenté par le gouvernement à l'article 41.05.02 par 14 voix et 3 abstentions.

L'ensemble du projet de loi amendé a été adopté par 11 voix contre 6. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité et sur certains bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. de Wasseige.

**M. de Wasseige.** — Monsieur le Président, chers collègues, le budget des Affaires économiques 1982 est pratiquement dépensé. Nous devons cependant l'examiner et le Sénat est appelé à le voter.

C'est un paradoxe; ce n'est cependant pas quelque chose d'inutile. Pourquoi? Parce que, petit à petit, au fil de l'examen de ce budget, on parvient à « tirer » du ministre un certain nombre d'informations qui sont lentement distillées à mesure qu'on exerce des pressions suffisantes.

Dans son exposé, le ministre dit que — et cela correspond aux chiffres — son budget est en augmentation de 23 p.c.

En réalité, il est en augmentation de près de 50 p.c., parce qu'il faut tenir compte du tour de passe-passe qui est intervenu dans ce budget et qui consiste précisément à « débudgétiser » en grande partie les dépenses pour les charbonnages.

Si on fait la comparaison entre 1981 et 1982 — en 1981, il y avait déjà une amorce de cette « débudgétisation » —, on constate une réduction d'environ 6 milliards de francs sur ce budget; c'est normal puisque cela a été reporté aux années futures au travers d'un système de « débudgétisation ».

Par conséquent, en réalité, si on ajoute ces 6 milliards à l'accroissement qui résulte des chiffres qui nous sont soumis, l'augmentation du budget est de près de 50 p.c.

Il ne serait pas surprenant que, dans les prochains mois ou les prochaines années, on se trouve devant un déficit des finances publiques qui ne fera que s'accroître, et alors, ce seront les ministres, Premier ministre et ministre du Budget qui seront les premiers étonnés! C'est avec ce type de mesure que l'on construit les déficits des années futures.

Ceci dit, le budget est décevant car quand on le compare à celui des années antérieures, on ne constate pratiquement pas de changement; et j'ai eu la curiosité de remonter à plusieurs années! On se rend compte, à l'examen de ce budget des Affaires économiques, que celui-ci est constitué grosso modo pour moitié — c'est devenu un tiers en raison de la débudgétisation — par des dépenses relatives à l'énergie.

Tout le monde s'accorde à dire aujourd'hui qu'il y a une crise de l'énergie.

Je n'entrerai pas dans le débat sur l'énergie qui interviendra dans un mois. Toutefois, il est étonnant que rien ne change en termes budgétaires depuis cette crise de l'énergie et que l'on continue à pratiquer les mêmes stratégies et les mêmes politiques.

Je voudrais aborder quatre thèmes: le premier, assez rapidement, celui de la politique économique que le ministre a développé dans son introduction.

Vous avez dit et répété qu'il fallait résorber les déséquilibres graves dont souffre l'économie belge.

On peut discuter cette notion de déséquilibre. Je crois que dans la vie économique, on est toujours en déséquilibre.

Vous voulez y porter remède par une politique d'austérité en ce qui concerne les revenus: les consommateurs consomment trop et il faut, dès lors, freiner leurs dépenses.

Mais cette austérité, vous la faites supporter par les salariés, les appointés, les agents des services publics, et sur les autres par solidarité. Mais tout le monde sait qu'en fait, ce sont les premiers cités, c'est-à-dire les salariés, les appointés et agents des services publics, qui paient la note; et encore, vous sauvegardez les revenus les plus bas, ce qui est louable. Il faut avouer que vous ne pouvez d'ailleurs agir autrement. Mais ce qui est grave, c'est que vous faites supporter l'effort par les revenus moyens.

Parallèlement, vous procédez à une dévaluation du franc.

Toutes ces mesures avaient pour but de rétablir la compétitivité.

Ce qui fut fait, comme en témoignent les travaux des principaux services d'études des universités en matière économique.

Mais vous espérez, outre une amélioration de la compétitivité, une relance à la fois des investissements, de l'activité économique, de l'emploi, et finalement un rééquilibrage des finances publiques. Ce sont là vos propres mots.

Après un an d'application, cette politique se solde par un échec. En effet, comme plusieurs orateurs l'ont déjà dit à cette tribune, c'est une politique de déflation qui entraîne immédiatement une diminution de la consommation — du fait de l'austérité que vous faites peser sur le « public cible » qui constitue la grande masse de la consommation privée — et, par conséquent, aboutit à accroître les faillites, les difficultés des entreprises et, finalement, le chômage.

Vous attendiez une relance par les exportations. Vous saviez très bien que la Belgique est le pays qui exporte le plus parmi tous ses concurrents. Comme, par ailleurs, le même type de politique est suivi par la plupart des pays industrialisés avec lesquels nous sommes en relations commerciales, il est normal que les débouchés ne s'accroissent pas et que, par conséquent, la balance des paiements ne présente pas d'amélioration sensible.

En raison de votre politique d'inflation, les entreprises ne procèdent plus à des investissements. En effet, pour investir la rentabilité ne suffit pas; les entreprises doivent avoir des perspectives sérieuses d'écoulement de leurs produits. Ces perspectives, vous les avez tuées.

Dans tout cela que deviennent les dépenses publiques? Il est clair que dans ces conditions — que vous avez créées et qui résultent de votre politique — on n'arrivera pas à équilibrer les dépenses publiques. Malgré cette politique de pression sur les revenus, l'inflation sera plus importante encore cette année-ci. Elle va frôler les deux chiffres et même peut-être les dépasser.

En réalité, la baisse du pouvoir d'achat est bien plus importante que ne le laissent supposer les chiffres de l'indice des prix de détail. Pourquoi? Parce que l'on constate, en fait, que bon nombre d'articles qui figurent à l'indice des prix de détail sont repris des tarifs et on a bien de la peine à trouver ces articles dans le commerce. Ainsi, qui peut encore trouver, dans une boulangerie, les pains de fabrication courante qui figurent à l'index? On fabrique toutes sortes de pains, améliorés, de fantaisie, etc. et ces pains figurent aux tarifs. Il n'y a aucune difficulté à faire figurer aux tarifs les produits repris à l'index et ce à des prix qui ne varient presque pas, puisque aussi bien cela n'engage ni les détaillants, ni les grands magasins, ni les importateurs. Mais on constate des hausses sérieuses sur les autres produits et il faut croire qu'en cette matière vos contrôles sont inopérants, qu'ils ne touchent pas toutes les grandes surfaces et que vous vous contentez sans doute des chiffres fournis par les ordinateurs de ces entreprises. En fait, pour certains produits — et j'ai de cela plusieurs preuves — on constate que les prix varient de 10 à 15 p.c. suivant les points de vente.

En résumé, l'augmentation générale du coût de la vie est plus importante que celle qui résulte de l'index, malgré tous les perfectionnements apportés à votre système d'indexation.

Voilà ce que je voulais dire au sujet de la politique générale que vous avez évoquée. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point lors de la discussion du budget de 1983 et de celle du budget des Voies et Moyens de cette année-ci.

J'en viens à la politique énergétique; c'est le deuxième thème que je désire aborder. L'occasion nous sera également fournie de discuter en détail de cette politique lors du débat prévu en cette matière. Je voudrais donc m'en tenir plus strictement aux postes du budget relatifs à la politique énergétique. Par conséquent, c'est volontairement que je n'interviens pas sur l'ensemble de cette politique, parce qu'il ne convient pas de commencer un débat avant la fin des travaux actuellement en cours en commission.

J'ai cité tout à l'heure des chiffres relatifs à l'énergie. La part accordée à l'énergie nucléaire dans notre pays est une chose proprement incroyable.

Si on totalise les dépenses courantes et les ordonnancements des dépenses en capital, on arrive au chiffre effarant de 4,3 milliards de francs. Un montant de 4,3 milliards est donc consacré chaque année à des subventions pour des recherches, des études, pour le développement de prototypes et pour la mise au point de nouvelles filières nucléaires. Le chiffre de cette année est comparable à celui des années précédentes. Certes, dans ces dépenses dites nucléaires, tout n'est pas spécifiquement de l'énergie nucléaire. En effet, environ un milliard concernerait des recherches fondamentales à mener soit dans des universités, soit au Cern de Genève sur la physique fondamentale des particules, c'est-à-dire sur la physique atomique fon-

damentale. Qui osera prétendre cependant que cette recherche fondamentale n'est pas aussi liée à l'énergie nucléaire et à la recherche énergétique? En effet, il n'est pas possible de développer la recherche appliquée en matière d'énergie nucléaire sans un développement parallèle de la recherche fondamentale.

Plus grave peut-être, dans ce budget 1,5 à 2 milliards environ — le montant est difficile à déterminer faute d'informations très précises — sont consacrés à la mise au point et au développement de la filière du futur, c'est-à-dire les surgénérateurs, alors qu'aucun choix clair n'a encore été opéré dans ce domaine. Va-t-on s'engager dans cette filière lorsqu'on connaît tous les risques qu'elle comporte? Je n'entre pas dans les détails; nous y reviendrons lors du débat sur l'énergie. Je pose cependant la question de savoir quel est le secteur industriel qui depuis près de dix ans reçoit chaque année 1,5 à 2 milliards pour développer les filières industrielles qu'il compte exploiter dans dix ou quinze ans. Il n'y en a pas un seul. Pour l'électricité cependant, l'Etat procède de cette manière alors que dans ce domaine il n'y a quasi aucune participation des sociétés privées d'électricité.

De plus, vous vous apprêtez à mettre fin au Comité national de l'Energie créé il y a quelques années et confirmé dans ses fonctions par la loi votée le 8 août 1980. Bien que les moyens de ce comité ne sont que de 14 millions de francs, on parle de le réduire encore; il est également question de fusionner son secrétariat avec l'administration. Ce Comité national de l'Energie qui est le point de concertation d'une politique globale de l'énergie entre tous les agents intéressés — les différents secteurs industriels, les classes moyennes, les organisations syndicales, le pouvoir national, les pouvoirs régionaux —, vous vous disposez à lui couper les ailes, à lui enlever toute possibilité d'action alors qu'il n'y a que deux ans à peine qu'on lui a donné le pouvoir d'exister.

Aucun arrêté d'exécution de cette loi n'a jamais été pris.

Il faut savoir ce que l'on veut et, sur ce point, je souhaite recevoir une réponse précise.

En effet, cette manœuvre visant à diminuer les compétences du Comité national de l'Energie ne cache-t-elle pas la volonté de changer de stratégie? Ne veut-on pas éviter d'avoir à poser devant ce comité les choix essentiels au sujet de notre politique énergétique dans les années à venir, notamment en ce qui concerne une éventuelle participation dans la centrale de Chooz que l'EDF se propose de construire en France? Veut-on, par le biais de cette stratégie, éviter de poser le problème de savoir si, en contrepartie d'une participation à Chooz, on construira la centrale de Doel V?

Cette volonté de vouloir mieux répartir les compétences entre le Comité national de l'Energie et le Comité de Contrôle de l'Electricité, ne cache-t-elle pas une manœuvre? Nous devons être exactement informés, car c'est maintenant que le problème se pose et que des décisions doivent être prises, sinon, pour la construction de nouvelles centrales nucléaires, nous risquons d'être, une fois de plus, mis devant le fait accompli, comme ce fut le cas avant 1975.

Autre point important sur le plan budgétaire: la société Belgonucléaire.

Voilà une société privée dépendant presque exclusivement des sociétés privées d'électricité qui est fortement engagée dans le programme des surgénérateurs puisqu'elle fabrique le combustible qui leur est destiné tant pour Kalkar que pour une partie de Superphenix et qui jouit, de façon presque occulte — seule une petite phrase y fait allusion — d'avantages financiers directs du budget des Affaires économiques, soit 200, voire 400 millions chaque année, par le biais du Fonds des Prototypes.

Alors que ce fonds doit normalement servir à la rénovation industrielle — j'y reviendrai —, en réalité, une part importante est affectée au secteur nucléaire et, en particulier, à une filière des surgénérateurs dont on dit, par ailleurs, qu'il n'est pas certain qu'on en installe en Belgique.

Au surplus, les essais que Belgonucléaire fait faire sur le réacteur BR 3 du Cen de Mol sont gratuits.

Pour en terminer avec le chapitre de l'énergie, je vous rappelle que notre rapporteur vient de nous annoncer que deux fonds avaient été supprimés au budget. L'un d'eux devait permettre aux pouvoirs publics d'intervenir dans le domaine pétrolier — et cela pouvait être important; l'autre devait accorder une capacité suffisante d'intervention dans tous les domaines d'utilisation rationnelle de l'énergie puisque un milliard était prévu à cet effet.

Le fait que ces deux fonds aient été supprimés me paraît significatif.

Le budget a été déposé avec un tel retard qu'il était évidemment impossible d'exploiter ces fonds en 1982. Cette façon d'agir montre clairement que l'on ne veut pas agir sérieusement dans ce domaine.

J'en viens à la politique industrielle. Deux éléments importants se dégagent. On constate tout d'abord que le Fonds des prototypes, le Fonds de Rénovation industrielle et l'Irsia émergent ensemble au budget de 1982 pour quelque 4,2 milliards. Le Fonds de Rénovation industrielle ayant procédé à des emprunts, la totalité des fonds mis à la disposition des entreprises atteindra vraisemblablement 7,5 milliards si l'on se base sur la situation à fin octobre. Le Fonds des prototypes et le FRI sont très secrets et on sait fort peu de choses à leur égard; l'Irsia, par contre, présente un rapport annuel bien étoffé.

Ce qui me paraît inacceptable, c'est que ces fonds soient et restent de la compétence nationale, alors que la politique industrielle et l'expansion économique ont été régionalisées il y a deux ans. Une compétence a été transférée aux régions, mais les moyens financiers et, finalement, la décision définitive — parce que tout le monde sait que ce sont les conseils d'administration de ces institutions qui décident de l'affectation des fonds — restent de la compétence nationale. La situation est donc hybride et, dans de telles conditions, il n'est pas possible de gérer ces fonds de façon claire, cohérente et efficace.

Parlons plus spécialement du FRI. Ce fonds a deux fonctions, l'une de rénovation et l'autre de reconversion. Il a d'ailleurs été créé dans la foulée des accords sur la sidérurgie de la table ronde de mai 1978. A cette époque, la sidérurgie s'apprêtait à de nombreux licenciements et il fallait donc amorcer une reconversion industrielle. Les régions touchées par des fermetures ou qui perdaient de nombreux emplois dans la sidérurgie ont obtenu un droit de tirage sur le FRI pour la création d'emplois nouveaux au prorata des emplois perdus. A la fin de 1978, cette possibilité a également été accordée aux zones touchées par la crise dans le textile et dans les chantiers navals.

Que se passe-t-il actuellement? Par décision du gouvernement, ce fonds a été gelé au 1<sup>er</sup> août. Autrement dit, on n'accorde plus aucun crédit, même aux régions, sur la base de leur droit de tirage en matière de reconversion. Le gouvernement a annoncé récemment que le FRI venait d'être dégelé.

En effet, pour l'année prochaine, il est annoncé un crédit de 260 millions de francs. D'après les calculs établis, ce montant donnerait lieu à une possibilité d'emprunt, mais les ressources qui en proviendraient ne permettraient pas d'honorer les demandes introduites en 1982, à la date d'aujourd'hui. Il conviendra dès lors d'opérer des choix.

En clair, pour 1983, le fonds n'est pas gelé — vous avez raison — il est vide. On prive ainsi, pour l'année prochaine, les régions de la possibilité financière d'amorcer leur reconversion. Or, cette reconversion est importante pour la Wallonie. Une fois de plus, l'Etat belge l'étrangle au mépris de tous ses engagements. C'est scandaleux.

Quant à la société Chevron, elle constitue la dernière raffinerie de pétrole construite en Belgique et la seule qui existe en Wallonie. Cette raffinerie est à l'arrêt depuis plusieurs mois. Voilà un exemple typique de l'absence d'une politique énergétique cohérente. Pourquoi? Chevron est une usine qui a été conçue spécialement pour alimenter en mazouts lourds — voire en produit intermédiaire entre le goudron et le mazout extra-lourd, le « pitch » — les centrales électriques. Nous constatons aujourd'hui que l'on n'a pas tenu compte de cet investissement. Ainsi, le secteur de l'électricité ne se soucie guère de la politique énergétique. Une série de centrales, et, en partie, la centrale qui est alimentée par Chevron, ont été reconverties au charbon. Le contrat n'est donc pas exécuté dans la totalité des prévisions. On n'en prélève qu'une faible partie à des prix qui ne respectent pas les conditions initiales. Et l'on s'étonne dès lors des difficultés!

Pourquoi faut-il que ce soit la raffinerie de Feluy qui supporte, au niveau européen, la réduction de capacité, alors qu'elle est la seule usine de ce type existant en Wallonie?

Elle n'est pas correctement défendue, mais je n'en dis pas davantage.

J'en arrive au quatrième point de mon intervention: la politique sectorielle. On sait que les cinq secteurs industriels sont restés de la compétence nationale et constituent l'essentiel de l'action gouvernementale dans ce domaine. Il faut rappeler que dans la répartition des crédits, la Wallonie ne trouve pas son compte. Je vous cite les chiffres qu'a établis le Conseil économique régional wallon, fin 1981, se basant sur les statistiques de 1977 à 1980: pour la Flandre, 75,8 p.c.; pour la Wallonie, 24,2 p.c. Dans le rapport figurent, certes, des chiffres qui représentent les engagements ou les autorisations d'engagement.

Il faut savoir de quoi l'on parle. Si l'on remonte à de très nombreuses années en arrière, on s'aperçoit que les charbonnages wal-

lons ont reçu grosso modo à fin 1978 autant que les charbonnages campinois. Mais, depuis les années de crise, les entreprises wallonnes n'ont pas reçu leur dû, et en particulier la sidérurgie wallonne. Nous en avons largement débattu il y a quelques jours. Les deux décisions de mai 1978 et de mai 1981, en ce qui concerne la sidérurgie wallonne et en particulier Cockerill-Sambre, n'ont été exécutées ni complètement ni dans les délais convenus.

Ainsi, un programme d'investissements était prévu, essentiel pour assurer ou ramener la rentabilité. A peine un quart de ce programme d'investissements, datant de mai 1978 a été réalisé. Il est même à noter que les investissements ont dû être opérés sur les fonds propres des entreprises car les capitaux prévus pour les financer ne leur sont pas parvenus.

Des questions très précises ont été posées en ce qui concerne la prise de participation au capital, pour laquelle 7 milliards sont en cause, et le programme d'investissements, initialement de 27 milliards mais passé à 41 milliards, qui a été approuvé, pour sa plus grande partie, par la CEE. Où en est, monsieur le ministre, le financement de ce programme d'investissements ?

Troisième question. Il était clair en mai 1981 que la commercialisation devait être intégrée dans la société de production. Cela signifie que l'intégration de Frère-Bourgeois commercial dans Cockerill-Sambre était une condition essentielle de son avenir. A ce jour, l'intégration n'est toujours pas réalisée et les discussions se poursuivent.

On peut discuter, il est vrai, sur la réalité du contenu de Frère-Bourgeois commercial et sur le prix qui en est exigé par son propriétaire actuel à raison de 51 p.c. Tout cela doit se négocier sans être différé. Pour le moment, on se renvoie la balle. Finalement, Cockerill-Sambre en est toujours victime.

Le gouvernement va-t-il, une fois de plus, s'en laisser imposer par le secteur privé ? Va-t-il enfin exécuter les décisions prises ? Telles sont les questions auxquelles il faudra répondre clairement.

Il en est de même du secteur textile. Nous constatons qu'envers les entreprises wallonnes — je songe au cas de Motte à Mouscron, par exemple —, c'est toujours avec retard que l'Etat exécute les engagements qu'il a souscrits. En raison de ces retards, les entreprises sont acculées à des difficultés de trésorerie et doivent recourir à l'emprunt qui accroît leur endettement et leurs charges. Finalement, on en arrive à la conclusion qu'elles ne sont plus rentables.

Aujourd'hui, parce qu'un investisseur privé de la région flamande est d'accord pour investir 10 millions immédiatement, et le solde des 40 millions prévus, si la rentabilité est assurée — tel est bien le contrat — l'Etat est prêt à apporter immédiatement, parce qu'il s'agit sans doute d'un entrepreneur privé, d'abord, et flamand ensuite, 250 millions de francs. Or, il les a refusés à la société qui existait, sans doute parce qu'elle était publique, sans doute aussi parce qu'elle était wallonne.

C'est pourquoi il s'avère indispensable que la compétence sur les secteurs nationaux sont rapidement transférée aux régions.

Mais pas à n'importe quelles conditions. J'en vois trois essentielles.

La première, c'est que l'Etat assume totalement la responsabilité de sa gestion, y compris la responsabilité financière, jusqu'au moment du transfert.

**De heer Capoen.** — Geen consumptie-federalisme !

**M. de Wasseige.** — La deuxième, c'est qu'il exécute les engagements auxquels il a souscrit, avant que les secteurs restés nationaux soient transférés aux régions. Ceci vaut pour les entreprises wallonnes, mais aussi pour les entreprises flamandes et bruxelloises.

Enfin, il me paraît clair qu'il n'existe de possibilité de politique cohérente que si, en même temps que ces secteurs nationaux, sont régionalisés le crédit, l'énergie, la recherche scientifique et l'infrastructure avec, bien entendu, transfert des moyens financiers correspondants.

Une politique claire suppose que les moyens soient donnés à une seule autorité. Il s'agit là d'un principe de gestion élémentaire.

Le partage de la gestion ne peut conduire qu'à des discussions, à des erreurs, à l'échec des entreprises, qu'elles soient situées en Flandre ou en Wallonie. Je crains bien qu'on ne s'en rende compte que lorsqu'il sera trop tard.

En conclusion, nous nous trouvons en présence d'un budget déjà dépensé, parce que déposé beaucoup trop tard par un gouvernement qui prétend gouverner mais ne gouverne pas.

J'ai souligné quelques incohérences, l'absence de politique, les « non-exécutions » de décisions prises.

Nous rencontrons une inertie complète en matière de politique énergétique. Rien ne change dans les affectations budgétaires. Un amendement vous sera même soumis tendant à supprimer le fonds qui avait été prévu pour essayer d'intervenir en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie.

La politique économique conduit le pays à l'impasse sous prétexte de redressement. Nous en débattons plus en détail lors de la discussion du budget général de l'Etat.

La politique sectorielle lèse gravement la Wallonie tant en sidérurgie que dans l'industrie textile. Les exemples que j'ai cités en sont une preuve suffisante.

En conclusion, n'attendez pas, monsieur le ministre, que nous approuvions votre budget. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Canipel.

**De heer Canipel.** — Mijnheer de Voorzitter, heren ministers, geachte collega's, alvorens in te gaan op de inhoudelijke aspecten, zou ik in de eerste plaats de al te laattijdige indiening van deze begroting willen laken. We zijn hier samengekomen om over een begroting te debatteren die vrijwel volledig is opgesoupeerd. Ons debat doet me bijgevolg denken aan een *discussion autour d'un cadavre* !

Na deze proceduriële kwestie, zou ik mijn uiteenzetting inhoudelijk willen beginnen met een korte verklaring over de nationale conjunctuur. Ik pik hier in op een aantal verklaringen van de minister van Economische Zaken in de commissie, die mijns inziens een al te optimistisch beeld geven van onze economische situatie en van het zogenaamde welslagen van deze regering.

Volgens de jongste conjunctuurenquête van de Nationale Bank van september jongstleden lopen de bestellingen in de verwerkende nijverheid steeds verder achteruit. De conjunctuurindicator — exclusief prijzen — is teruggelopen tot 83,44, dat wil zeggen tot het peil van vóór de zomer van 1981.

Het stijgingstempo van de bedrijfsinvesteringen, die in het eerste halfjaar gunstig evolueerden voornamelijk als gevolg van de overheidskrediet aan de staalsector, neemt sedertdien af. De particuliere consumptie krimpt steeds verder in als gevolg van de door deze regering opgelegde matiging.

De devaluatie lijkt ogenschijnlijk een positief effect te hebben op onze handelsbalans. Maar uit een nadere analyse van de gegevens — zowel sectorieel als geografisch — blijkt dat de verbetering eerder een gevolg van de *beggar-my-neighbour*-politiek is die België voert tegenover de andere EG-landen, dan wel van een fundamentele verbetering. Na de devaluatie, dat wil zeggen in de periode maart-september 1982, is ten aanzien van dezelfde periode in 1981 onze handelsbalans met 14 miljard of + 9 pct. verbeterd. Een maand geleden bedroeg deze verbetering nog 25 miljard.

Niet alleen zijn de gunstige effecten blijkbaar aan het aftakelen maar bovendien is de geografische verdeling van deze toename erg oneven: ten opzichte van de EG verbeterde in die periode de handelsbalans met 45 miljard; ten aanzien van de rest van de wereld was er dus een verslechtering met circa 30 miljard. Met andere woorden, ondanks de vele cadeaus aan de bedrijven verbeterde onze exportpositie geenszins fundamenteel. Enkel in de EG-markten wisten we dank zij een kunstmatig prijsvoordeel een tijdelijke verbetering te verwerven.

Bovendien mag worden geconcludeerd dat door de devaluatie en de onverantwoorde loonmatiging deze regering bijgedragen heeft tot het deflatoir klimaat in Europa en het internationale matigingsopbod dat thans primeert.

De prijseffecten op de devaluatie zijn gunstig gebleven, niet tengevolge van een doeltreffend prijsbeleid, maar omdat de geïmporteerde inflatie beperkt is gebleven ingevolge de daling van de wereldinflatie.

Weliswaar is tussen februari en augustus — zoals minister Eyskens opmerkte — de stijgingsgraad van de werkloosheid enigszins afgenomen. Indien men deze evolutie bekijkt tussen eind november 1981 en september 1982 — dit wil zeggen sinds deze neoliberale regering aan de macht is — dan is echter de stijgingsgraad toegenomen.

U ziet, mijnheer de minister, dat men zorgvuldig met cijfers moet omspringen. Een zaak is evenwel zeker, en ik refereer hier naar cijfers van uw eigen administratie: de economische groei zou in 1982 negatief zijn; namelijk - 0,7 pct. Deze begroting is evenwel opgesteld op basis van de officiële regeringscijfers, die van een groei van + 0,5 pct. uitgaan. Niet alleen praten we dus over een achterhaalde begroting, maar ook over een begroting die geen enkele realistische basis meer heeft !

De negatieve economische groei dit jaar en de ongunstige vooruitzichten voor volgend jaar zijn zonder twijfel voor een stuk te wijten aan: de internationale conjuncturele neergang die zich steeds duidelijker aftekent. Maar ook aan het sociaal onrechtvaardig deflatiebeleid dat deze regering voert: de lineaire inlevering die van de bevolking geëist wordt enerzijds en de cadeaus aan vermogenden en bedrijven zonder garanties inzake werk en investeringen anderzijds, storten ons steeds meer in een deflatoire spiraal. De prognoses inzake groei, tewerkstelling, verbruik en investeringen van de NBB, het Ires en het ministerie van Economische Zaken bewijzen dit. De regering blijft echter in haar boosheid volharden. We zullen hierop later nog terugkomen bij de behandeling van de Rijksmiddelenbegroting voor 1983.

Na deze algemene kritiek op het regeringsbeleid wil ik overgaan naar een globale appreciatie van de materies die de minister van Economische Zaken onder zijn bevoegdheid heeft. In het bijzonder wil ik het hebben over het industriebeleid van minister Eyskens.

Als resultaat van de 140 miljard transfers ten gunste van het bedrijfsleven in 1982, zonder enige contractuele maatregelen, zou ik willen aanstippen: ten eerste, de comfortabele verhoging van de winstmarges van talrijke bedrijven, dank zij de devaluatie, de afschaffing van Sol I en Sol II, de verlaging van de vennootschapsbelasting, de looninlevering, enz.

Ten tweede, het achterblijven van uitbreidingsinvesteringen en het verder vernietigen van arbeidsplaatsen door rationaliseringsinvesteringen.

Ten derde, de provocante opstelling van het patronaat in het algemeen en van een aantal bedrijven in het bijzonder. Zoals bijvoorbeeld Petrofina, die met luid trompetgeschal aankondigt dat de maandelijkse winsten meer dan 1 miljard bedragen, maar geen enkele investering in België met deze superwinsten plant. Het bedrijfsleven weigert elke informatie te geven over de aanwending van de verhoogde winstmarges. Misschien wordt alles duidelijker wanneer binnenkort de cijfers over de netto kapitaaluitvoer van 1982 bekend worden.

Deze regering wordt gekenmerkt door de afwezigheid van een toekomstgericht industrieel beleid. Naïef — of toch niet, misschien — wordt de toekomst van onze bevolking in handen van het patronaat gelegd.

Een contractueel kader, waarbij de industrie garanties inzake tewerkstelling en investeringen zou bieden in ruil voor de opgelegde inlevering, werd door de regering van tafel geveegd. Niettemin was dit een expliciete aanbeveling van de Nationale Bank in haar vorig jaarverslag.

Enkele concrete punten kunnen dit gebrek aan industriebeleid aantonen.

De bevrizing van het Fonds voor Industriële Vernieuwing (FIV) betekent dat fundamenteel de kaart van het neoliberalisme getrokken wordt. De minister van Economische Zaken verschuilt zich achter de verklaring dat, alvorens het FIV opnieuw operationeel kan worden, een en ander tussen gewesten en centrale overheid op dit vlak moet worden geregeld. Wat let hem om voorstellen ter zake te doen ten einde de bevoegdheden en middelen over te hevelen?

Hoever staat deze regering trouwens met haar voorstellen inzake de nationale sectoren, die reeds een tijdje geleden beloofd werden? Mijnheer de minister, dit zich verschuilen achter de zogenaamde problematiek centrale versus gewestelijke overheid is voor een groot stuk *window dressing* om te verbergen dat het blijkbaar gedaan is met een door de overheid begeleide en voluntaristische politiek van industriële vernieuwing. De industrie wenst devaluatie, inlevering en cadeaus. En dat krijgt ze van deze regering, nu en in 1983.

Het gaat zelfs zover dat de regering daarvoor een aantal instrumenten aan de gewestelijke overheden ontnemt. Zo bijvoorbeeld deze bevrizing van het FIV en de aangekondigde herziening van de expansiewetgeving.

Een tweede belangrijk punt in dit opzicht lijkt mij de reactie van minister Eyskens op de DIRV-actie van de Vlaamse Executieve en op de nota inzake industriële politiek van zijn collega Maystadt.

Met een uitgesproken liberale en neo-unitaire visie heeft minister Eyskens zowel de interessante beleidsnota van Maystadt als de ontwikkeling van een Vlaams industrieel beleid willen counteren.

Mag ik de minister trouwens vragen welke nota — deze van Maystadt of deze van Eyskens — thans het officieel standpunt van de regering vertegenwoordigt? Mag ik ook vragen welke verschillen er bestaan tussen de industriële commissies die beide nota's voorstellen. En of het werkelijk nodig is om twee nationale commissies op te richten, terwijl de industriële politiek, met uitzondering

van de vijf nationale sectoren, en de daarbij horende instrumenten en bevoegdheden een gewestelijke aangelegenheid is.

Dit laatste brengt mij tot enkele specifieke punten in verband met voorliggende begroting.

Ten eerste, komt er ja of neen vers overheidsgeld voor Cockerill-Sambre? Zo ja, hoeveel wordt gevraagd en hoeveel is de regering bereid te betalen?

**De heer Van Ooteghem.** — Zoveel mogelijk.

**De heer Canipel.** — Of blijft minister Eyskens bij de stelling die hij op 15 september 1982 in een krant heeft ingenomen: «Geen frank meer voor het staal»?

**De heer Van Ooteghem.** — Het zal wel in dollar zijn.

**De heer Canipel.** — Wat zouden de verliezen voor de Staat zijn bij een eventueel failliet van het Waalse staalbedrijf?

Ten tweede, is het waar dat geld bestemd voor de Vlaamse textielsector werd doorgesluist naar het Waals staal?

Ten derde, hoeveel staatswaarborgen werden reeds verleend via het omstreden koninklijk besluit nr. 50 op de private bankkredieten om de meest acute liquiditeitsproblemen van Cockerill-Sambre op te vangen. Hoe werd de resterende 7 miljard van de enveloppe van 22 miljard waarover de EEG nog geen akkoord heeft gegeven, gefinancierd?

Ten vierde, de oprichting van de superholding voor de nationale sectoren — die mijns inziens een politiek monster is — werd gemotiveerd met het argument dat de fusie van de drie bestaande sectoriële holdings nodig was om een overzicht te krijgen op het totaal en op de regionale spreiding. Naar mijn weten, is in 1982 en 1983 respectievelijk 44 en 29,5 miljard voor kredieten beschikbaar.

Mag ik de minister van Economische Zaken dan ook vragen naar de regionale spreiding van de beschikbare middelen in 1982 en 1983 en, per gewest, de sectoriële spreiding?

Ten vijfde, de Europese staalprijsen werden door het Euroferkartel vastgesteld en door de Europese Commissie aanvaard. Heeft de minister een voorstel om de ongunstige gevolgen van deze prijzen op de staalverwerkende nijverheid, en in het bijzonder de exporterende bedrijven, op te vangen?

Ik moet de minister immers niet verhele dat onze bedrijven weggeconcentreerd worden door bedrijven uit jonge industrielanden, die hun staal eveneens uit de EEG betrekken, maar dank zij deze Europese akkoorden hun prijzen circa 20 pct. lager kunnen stellen.

Ten zesde, volgens de jongste gegevens van het ministerie van Financiën zijn de gedebudgetteerde kredieten met 6,7 miljard gestegen; de uitgaven van de begrotingsfondsen met 40 pct., tijdens de eerste negen maanden van 1982.

Kan de minister van Economische Zaken hierover meer inlichtingen verstrekken, in het bijzonder wat de fondsen betreft waarover de minister van Economische Zaken bevoegd is.

Ten zevende, over Ire zou ik graag een afschrift krijgen van de zogenaamde vaste verbintenis van de toenmalige minister van Economische Zaken om in juli 1981 50 miljoen aanvullend toe te kennen. Ik verwijs naar pagina 72 van het verslag.

Ten achtste, door de minister is blijkens het verslag druk onderhandeld met de beheerders van Chevron-Feluy ten einde de sluiting van de raffinaderij te beletten. Ik stel vast dat dezelfde diligentie niet aan de dag gelegd wordt voor Texaco. Waarom die twee maten en twee gewichten?

Ten negende, de heer minister heeft in de commissie verklaard dat dezelfde productiebeperkingen zullen worden opgelegd aan Sidmar als aan Cockerill-Sambre. Meent de heer minister werkelijk dat men een morsdoed bedrijf kan redden door een gezond bedrijf ziek te maken? Hoever staat het met de galvanisatielijnen van Sidmar? Dat het Nationaal Comité voor Planning en Controle van de Staalnijverheid zich in positieve zin heeft uitgesproken, bevredigt mij niet voldoende. Hoe is de houding van de regering ter zake?

Ik zou nog lange tijd kunnen doorgaan met een waslijst van vragen. Denk maar aan de prototypesteun, aan de miskleun van het energiebeleid, aan de afbouw van de DNB en SCK, aan Fabelta, enz.

Maar ik meen dat ik reeds mag besluiten. De huidige regering voert een eenzijdige liberale politiek. De achterliggende filosofie is zeer simpel: herstel het «kapitalistisch klimaat» door cadeaus, en de «creativiteit» van wie rijker wordt zal het nodige doen om ons land er opnieuw bovenop te helpen en, op zeer lange termijn, de werkgelegenheid te herstellen.

Het enige resultaat is echter dat de rijken rijker en de armen armer worden.

Als ik de begroting van Economische Zaken globaal beoordeel, kom ik tot de vaststelling dat door een manifest gebrek aan een voluntaristisch industriebeleid en door het tenietdoen van de eerste stappen die in het verleden werden gedaan in de richting van een vernieuwd industrieel beleid, het deflatorische klimaat in ons land versterkt wordt.

Mijnheer de minister, uw begroting is de perfecte weergave van de afbraakpolitiek die u en de regering voorstaan. (*Applaus op de socialistische banken.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Hatry.

**M. Hatry.** — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, si nous le comparons avec le budget des Voies et Moyens, qui a progressé de 10 à 11 p.c. par rapport au budget ajusté de 1981, nous sommes frappés de constater que le budget des Affaires économiques a progressé lui d'environ 23 p.c. par rapport au budget ajusté de l'exercice précédent.

C'est dire, monsieur le ministre, que votre budget ne nous paraît « Pas bon ». J'ajouterai, qu'il s'agit là vraiment d'un *understatement* — vous comprenez le terme — par rapport à ce que nous pensons vraiment de ce budget.

Néanmoins, monsieur le ministre, j'en conviens immédiatement, vous n'en êtes pas responsable, car vous avez hérité de la structure d'un budget, de ses rubriques et, dans toute une série de cas, de chiffres qui n'étaient malheureusement plus corrigibles.

**De heer Van In.** — Wij zullen mekaar volgend jaar nog spreken!

**M. Hatry.** — Au vu de ce budget des Affaires économiques, qui recèle divers fonds spéciaux qui se sont accumulés, alimentés les uns par des crédits budgétaires, les autres par des ressources affectées, d'autres encore par des ajustements, on ne peut s'empêcher de songer à une maison où, pendant des années, on a balayé les poussières sous le tapis. Il arrive un moment où il n'est plus possible d'aller plus loin, la poussière s'échappant de tous côtés. Eh bien, je n'hésite pas à dire, monsieur le ministre, que le budget, tel qu'il est à l'heure actuelle, est comparable à cette maison peu soignée!

**De heer Van Ooteghem.** — U zegt dat de minister niet verantwoordelijk is, maar hijzelf en zijn partij nemen toch al jaren deel aan het beleid.

**De heer Hatry.** — Ik spreek nu over de begroting 1982 en niet over vorige begrotingen.

**De heer Vanderpoorten.** — Zeer juist.

**M. Hatry.** — Monsieur le ministre, ce budget est néanmoins incontestablement le reflet de votre volonté de corriger, dans une certaine mesure, ce qui a été mal fait dans le passé.

Il faut être conscient que, dans certains chapitres, certaines sections, nous avons retrouvé la volonté de diverses administrations du ministère des Affaires économiques, de créer des fonds nouveaux et nous avons eu le plaisir de constater que le ministre, ne souhaitant pas poursuivre dans la voie de la création de fonds extrabudgétaires, a accepté de transformer certaines sommes qui y étaient inscrites, en montants « pour mémoire », voulant témoigner précisément de ce qu'il n'y avait pas de raison de maintenir des crédits pour des activités qui auraient rendu nécessaire la levée de nouveaux impôts, comme cela avait été d'ailleurs la volonté dans le passé d'une série d'administrations du ministère des Affaires économiques.

Je voudrais rappeler à ce sujet, que certaines administrations, comme celles de la métrologie, de l'énergie, l'Office des contingents et licences, envisageaient de prélever, sur les entreprises à l'égard desquelles elles assumaient une autorité, des contributions, des droits de timbre, des taxes de toutes natures, qui auraient permis d'alimenter des fonds spéciaux; cela aurait permis de leur accorder un budget plus élevé que celui approuvé par le Parlement.

Il est évident que cette politique n'est pas acceptable et je suis heureux de constater qu'on s'oriente maintenant dans une autre direction. J'espère en tout cas que les différents postes constitutifs de ces fonds seront, dans le budget de 1983, qui sera très probablement déposé bientôt, clarifiés, regroupés mais non débudgétisés et qu'ils se liront de façon beaucoup plus claire. Aucune nouvelle activité ne devrait prendre la forme d'une activité débudgétisée ou de recettes affectées.

En effet, si l'on peut tolérer que les séquelles des procédures utilisées dans le passé se liquident progressivement, si l'on ne peut détourner la roue d'un coup sec sans risquer de casser le gouvernail, il faut admettre que les fonds du passé s'épuisent ou disparaissent de leur belle mort, mais il ne faut pas accepter l'introduction de nouvelles activités dans un régime de fonds débudgétisés.

Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, je voudrais consacrer le reste de mon intervention à deux aspects: d'une part, je parlerai d'une série de politiques dont le ministre des Affaires économiques est à la fois le gestionnaire, le responsable et le gardien; d'autre part, je vous entretiendrai de la structure du département et de son rôle dans l'économie belge.

Si l'on considère la politique du département des Affaires économiques, il faut d'abord se réjouir de ce que l'attitude adoptée en Belgique à l'égard du ministère des Affaires économiques n'est pas la même que celle qu'ont suivie d'autres pays où il existe un « ministère de l'Industrie ». Notre ministère des Affaires économiques n'est pas le ministère des affaires industrielles.

**M. Wyninckx.** — Mais les industriels sont omniprésents!

**M. Hatry.** — Nous avons un véritable ministère des Affaires économiques qui travaille dans le sens de l'intérêt général du pays et de l'économie. A ce titre, il est le gardien d'un certain nombre de politiques importantes comme la politique des prix, la politique de la concurrence, la politique d'expansion économique, la politique industrielle et la politique scientifique et technologique. C'est sur ces cinq plans que je voudrais intervenir, le plus brièvement possible.

D'abord, la politique des prix. Il y a quelques années, l'OCDE publiait une étude relativement importante consacrée à la politique des prix des pays membres de cette organisation. On y faisait remarquer, non sans ironie, que les pays qui avaient connu le plus longtemps dans l'après-guerre de 1945 des régimes autoritaires de contrôle des prix avaient également connu l'inflation la plus caractérisée.

Je ne sais si l'inflation fut la cause du maintien pendant une longue période du contrôle des prix ou si les contrôles furent responsables de l'inflation déchaînée dans ces pays, mais il est évident qu'il peut exister un lien de cause à effet.

Dans les pays comme la Belgique qui contrôlent aussi rigidelement les prix — et je donnerai quelques exemples dans un moment — on en arrive incontestablement à des comportements, des attitudes, des visions, au niveau des entreprises comme à celui des pouvoirs publics, qui sont contraires à l'intérêt général. Sachant que les hausses sont limitées ou même interdites, l'entreprise demandera plus que ce dont elle a besoin pour satisfaire réellement la hausse de ses coûts. Se trouvant devant une possibilité d'appliquer une baisse des prix, elle ne le fera pas par crainte de ne pouvoir les remonter lorsque ce sera nécessaire.

En somme, le rôle régulateur des prix ne joue plus devant l'influence des pouvoirs publics qui, au lieu d'obtenir des prix plus bas et plus « en ligne » avec ce que la dynamique du marché permettrait d'espérer, obtiennent, au contraire, des prix trop élevés. On en arrive à une situation qui me paraît passablement aberrante. En effet, si le gouvernement décidait demain qu'un ensemble de prix devrait fluctuer librement, sans aucune intervention, il n'y aurait que deux moyens d'y parvenir. Le premier serait de conclure un contrat de programme puisqu'en vertu de notre législation, il n'est plus possible de décréter qu'un secteur peut bénéficier de la liberté dans ce domaine, dans une telle mesure. Le deuxième serait de présenter aux chambres un projet de loi qui détermine que tel secteur ou tel prix est libéré.

Cela montre à quel point un régime de prix libres est devenu étranger à notre pensée. La Belgique se singularise en cette matière.

Je voudrais vous indiquer maintenant par un exemple que je connais relativement bien et qui vous permettra de constater immédiatement le changement d'attitude dans un sens libéral intervenu dans l'ensemble des pays européens et, au contraire, le maintien d'un régime plus rigoureux chez nous.

Si nous observons le comportement des pays qui constituent la Communauté européenne en ce qui concerne le prix des produits pétroliers, nous constatons qu'il y a dix ans, neuf des dix pays avaient un régime de prix maxima impératifs; un seul pays avait des prix totalement libres. La situation est aujourd'hui la suivante: trois pays ont des prix totalement libres, sans aucune intervention; six pays ont un régime de « liberté surveillée » ou « d'encadrement volontaire », comme le régime des contrats-programmes que nous connaissons actuellement en Belgique; un seul a conservé les contraintes qui étaient appliquées à neuf pays il y a dix ans. Cet

exemple indique le changement d'attitude des pays membres de la Communauté européenne et montre à quel point nous nous singularisons.

Je me permets d'insister, monsieur le ministre, pour que, à défaut d'une liberté qui nécessiterait une véritable révolution dans la pensée et dans les textes, on en revienne le plus tôt possible au régime de prix normal, tel qu'il a été pratiqué avant les mesures prises l'année dernière. En effet, ce régime est incontestablement le seul qui, à l'heure actuelle, corresponde à notre situation, celle d'un pays à inflation relativement faible, à dépression économique où un régime de contrôle des prix empêche les baisses plutôt qu'il ne limite les hausses.

En ce qui concerne la politique de la concurrence, nous, libéraux, estimons que les pouvoirs publics jouent leur rôle en stimulant la concurrence, en agissant pour le plein déploiement des facteurs de production dans la compétitivité, plutôt que de vouloir agir sur le thermomètre qu'est le niveau des prix. En fait, pour nos pays européens, les articles 85 et 86 du traité de Rome constituent l'élément essentiel d'une politique de concurrence. Néanmoins, une législation belge sur la même matière couvre les cas à caractéristiques non internationales pour lesquels des entraves à la concurrence pourraient être constatées dans le seul marché belge.

Devant les multiples projets de loi que nous avons vu fleurir depuis quelques années, en provenance du ministère des Affaires économiques, nous estimons qu'il ne doit exister aucune hostilité fondamentale à une révision de la loi sur la concurrence, déjà envisagée à de nombreuses reprises.

Nous croyons par contre qu'on ne peut additionner les contraintes d'un régime de prix autoritaire à celles d'une législation interventionniste sur la concurrence.

En ce qui concerne, nous préférons, bien entendu, une réglementation de la concurrence. Si elle devait voir le jour en Belgique, elle ne pourrait être une copie de la législation européenne et devrait être accompagnée d'un allègement de la réglementation dans le domaine des prix.

Troisième politique: la politique industrielle.

Le ministère des Affaires économiques, en liaison avec les autres départements, veille à rétablir, puis à maintenir la compétitivité de l'économie belge, cette fleur si fragile et si vite fanée qui, en fin de compte, n'a jamais été atteinte, depuis quelques mois, que de façon précaire.

Il faut absolument que la politique de votre département reste orientée dans ce sens et se renforce, tant sur le plan national, du marché intérieur, que sur le plan international.

En dehors de la politique de modération générale des revenus préconisée par le gouvernement, il est d'autres domaines où le ministère des Affaires économiques peut jouer un rôle. Parmi ceux-ci, je voudrais évoquer tout d'abord la concession de certains monopoles, en particulier du monopole d'importation d'une forme d'énergie et, pour ne pas le citer, du gaz, où les achats effectués ces dernières années par le détenteur dudit monopole se sont révélés relativement onéreux par rapport à ce que d'autres pays concurrents ont acquis, ou à ce que d'autres énergies pourraient servir aux industriels.

Incontestablement, si les volumes, eux-mêmes excessifs, acquis à des prix également excessifs, arrivent sur le marché belge, il en résultera, si ce monopole est maintenu, un handicap considérable pour les industriels qui seront obligés d'acheter ce produit.

Il est par conséquent essentiel que, si monopole il y a et monopole il reste, il soit rigoureusement limité à la distribution publique. Si ceci ne pouvait être réalisé, il conviendrait au minimum que redeviennent libres l'importation et le stockage par des industriels désireux d'investir et de valoriser ce gaz comme énergie ou comme matière première, faute de quoi les investissements qui pourraient se faire en Belgique se réaliseraient éventuellement ailleurs, ce que nous ne souhaitons pas.

Dans ces conditions, le gouvernement envisage-t-il de déposer à brève échéance le projet de loi modifiant la loi du 8 août 1980 relative à ce monopole et dans le sens que je viens de définir?

Par ailleurs, d'autres matières premières que l'énergie ou le gaz naturel sont des éléments essentiels à certaines activités économiques. Souvenez-vous que, pendant des années, les secteurs de la sidérurgie et de l'électricité devaient acheter à des prix excessifs la production de nos charbonnages. Actuellement, tel ne semble plus être le cas.

Le gouvernement peut-il me dire si cette politique du passé est vraiment révolue et si l'on n'évisage plus d'aller dans le sens des prix surfaits pour payer une éventuelle sécurité? Celle-ci me paraît d'autant plus illusoire que la production de nos charbonnages, que l'on qualifie parfois de garantie de sécurité, ne pourrait en aucune façon être rapidement augmentée le jour où nous en aurions besoin pour pallier éventuellement la défaillance d'une autre source d'énergie. Rappelez-vous que les charbonnages ont une activité où le coût de la main-d'œuvre représente à peu près les deux tiers du coût de production du charbon belge. Il est évident que si la main-d'œuvre est le facteur principal de production, on ne peut compter l'augmenter rapidement le jour où l'on en aurait réellement besoin pour accroître la production en vue de faire face à une urgence éventuelle.

Sur ce plan, j'espère que ni le consommateur, ni le contribuable, même dans la mesure la plus faible ne paieront le maintien en activité de ces charbonnages, avec l'argument de la sécurité.

Au cours des dernières années, la compétitivité industrielle et économique en général a été considérée comme étant durement atteinte par la multiplicité des entraves administratives et réglementaires qui pesaient sur l'économie. Aux Etats-Unis notamment, on n'a pas hésité à attribuer la régression de la productivité constatée depuis 1973 à la multiplication des contraintes en matière d'environnement ou sur le plan social, contraintes auxquelles les entreprises devaient se conformer selon des règles toutes récentes et particulièrement tâtonnantes.

En Belgique, nous ne sommes pas loin, me semble-t-il, de nous trouver devant une situation similaire. Il y a quelques mois, il a été fait état de quelque 450 organismes, commissions, institutions dont la nécessité devait être vérifiée et la suppression éventuellement envisagée.

Le gouvernement a-t-il pris des mesures dans ce domaine ou cette idée est-elle totalement abandonnée? J'aimerais savoir ce qu'il en est, au moins pour le ministère des Affaires économiques où je n'ignore pas que les *tombstones*, les «pierres tombales» sont multiples. Dans l'annuaire administratif, après les directions générales du département, figurent en effet une cinquantaine de pages où sont énumérés les multiples commissions et comités, soit de contrôle, soit de gestion ou de cogestion.

Permettez-moi encore une suggestion. Au sein du ministère des Classes moyennes a été créée une commission chargée, paraît-il, de simplifier les procédures pour les classes moyennes. Le ministre n'estime-t-il pas que c'est là un problème général et qu'en réalité, il serait hautement opportun et souhaitable qu'un effort analogue soit fait pour l'ensemble des formalités administratives qui pèsent sur toutes les entreprises? Je n'hésite pas à dire qu'à l'heure actuelle, tout cadre d'entreprise, tout responsable du personnel, ne parvient plus à être en règle avec la loi et devient un condamné potentiel, car il y a toujours un registre qui n'a pas été tenu en conformité parfaite avec un arrêté vieux de quelques années.

Il serait souhaitable que vous examiniez sérieusement les moyens d'alléger ces contraintes. Une telle réforme pourrait même porter votre nom. C'est ce qui fut fait dans d'autres pays lors de grands changements de régime. Souvenez-vous qu'en 1958, le chef de l'Etat a confié à une mission, qui a été appelée d'après ses deux présidents, Rueff et Armand, le soin d'alléger, sinon d'éliminer totalement, les rigidités qui entravaient le fonctionnement de l'économie française.

Il faut reconnaître que cette mission n'a pas donné de brillants résultats puisque, vingt ans plus tard, Alain Peyrefitte, ministre du même général de Gaulle, énumérait dans *Le mal français* tout ce qui n'avait pas été fait sous l'égide de cette mission Rueff-Armand.

Néanmoins, point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ... Vous connaissez la suite. C'est pourquoi je me permets de faire cette suggestion.

J'en arrive à la politique d'expansion économique. Tout le monde semble d'accord sur un point, à savoir que les législations de 1959 et celles qui les ont renouvelées ultérieurement sont maintenant dépassées par les faits. Selon moi, elles sont dépassées non seulement pour des raisons juridiques ou de politique internationale, comme nos relations avec la Communauté européenne, mais également parce qu'elles ont été largement détournées de leur finalité.

Lors d'une étude récente faite, tout à fait indépendamment de nos querelles politiques intérieures, par un organisme scientifique français, il est apparu que plus de 80 p.c. de toutes les aides apparemment accordées à l'expansion économique avaient été en Wallonie

en réalité consacrés aux vieilles industries du XIX<sup>e</sup> siècle, et cela dans l'espoir de les maintenir, de les moderniser et peut-être, finalement, de les sauver.

En réalité, moins de 20 p.c. de ces sommes ont été affectées à ce qui constituait, à l'origine, le but essentiel : l'expansion économique dans des entreprises du XXI<sup>e</sup> siècle plutôt que dans des entreprises du XIX<sup>e</sup> siècle. Quant à la forme de l'instrument et à son utilisation aussi, les lois d'expansion économique de 1959, elles sont dépassées.

Le recours à l'instrument fiscal, que le gouvernement a fait figurer dans sa déclaration, me paraît tout à fait adéquat et beaucoup plus moderne. Je déplore vivement que des conflits entre le gouvernement national et les exécutifs régionaux n'aient pas encore permis de mettre à exécution cette partie de la déclaration gouvernementale.

En effet, nous avons absolument besoin d'un tel système pour remplacer celui qui a fait son temps. Il conviendrait que le gouvernement, avec les exécutifs, fasse preuve d'imagination en la matière, d'une part en ce qui concerne les montants budgétaires à inscrire dans les années à venir, l'un des arguments avancés pour ne pas appliquer la nouvelle législation, et, d'autre part, dans la recherche de clés de répartition de l'autorité et des pouvoirs, quant à l'application des nouvelles lois d'expansion économique, entre le gouvernement national et les exécutifs régionaux.

Au moment où la Communauté européenne nous interdit d'appliquer les lois d'expansion économique de 1959, à certaines régions du pays, il serait désastreux, me semble-t-il, que, sous l'impression que ces projets de lois, basées sur des mesures fiscales, ne seraient qu'une réponse à la décision de la CEE, on en reste à une situation bloquée ou lieu de faire progresser ce qui devrait être le meilleur instrument d'expansion économique.

Dans la même optique, et dans l'espoir d'obtenir une réponse, j'aimerais savoir ce qu'il advient des zones d'emplois, si nous pouvons espérer quelque chose, ou si, en la matière, des conflits internes paralysent aussi le gouvernement central.

**M. Vercaigne.** — Beaucoup de paralysie !

**M. Hatry.** — J'en arrive à la politique de promotion scientifique et technologique.

Il ressort du rapport et de la présentation orale qu'en a faite M. de Donnée que les crédits inscrits en faveur des prototypes, de l'Ir-sia et de l'Institut Belge de Normalisation, sont maintenus à un niveau qui, quantitativement, permet la poursuite de l'effort. Telle est, en tout cas, la situation du budget de 1982.

J'espère que le budget de 1983 ne verra pas amputer ces sommes et que l'on pourra dans ce domaine si important, générateur d'initiatives nouvelles, se féliciter de la poursuite d'un travail qui ne deviendrait pas un travail par à-coups. Je me félicite aussi de ce que le gouvernement ait nommé, dans trois des pays les plus performants — le Japon, les Etats-Unis et l'Allemagne — des attachés technologiques. Chacune de ces ambassades n'en compte malheureusement qu'un seul. Il est dès lors superflu d'ajouter que ces attachés se doivent d'être de véritables Pic de la Mirandole. En effet, ils doivent être au courant de toutes les initiatives, depuis la biochimie à l'électronique, en passant par la mécanique, l'exploration des fonds marins ou de la haute atmosphère.

Dès lors, il conviendrait de revoir la situation de ces attachés. Il serait utile d'en nommer davantage, non pas dans d'autres pays, car le choix me paraît judicieux, mais de doubler leur nombre, vu la complexité des dossiers qui leur sont soumis et qu'une seule personne ne peut représenter.

*M. Gramme, vice-président, prend la présidence de l'assemblée*

J'ai ainsi passé en revue, monsieur le ministre, les cinq politiques sur lesquelles je voulais attirer votre attention.

Permettez-moi maintenant quelques réflexions sur la structure du département. Incontestablement, même si la politique d'expansion économique est régionalisée — à l'exception des cinq secteurs restés de la compétence nationale — le ministère des Affaires économiques continue à jouer un rôle essentiel dans la définition des politiques industrielles, notamment, je tiens à le souligner, au sein de la CEE. Il ne serait pas concevable que la Belgique se présente dans les enceintes internationales, lorsqu'il est question par exemple d'une activité régionalisée quant à l'expansion économique, sans opinion quant à l'attitude à adopter sur le plan de la politique industrielle à mener par la CEE.

Si j'ai bien compris les intentions — il faut toujours se méfier des interprétations — du dernier sommet de Copenhague, on se dirige vers une meilleure intégration des marchés européens tout en s'efforçant de leur donner une plus grande unité. Dans ces conditions, la définition d'une politique industrielle joue un rôle essentiel. Les ordres du jour du Conseil des ministres des Affaires économiques et des Finances au niveau de la CEE reprendront beaucoup plus fréquemment que par le passé, des points se rapportant à telle ou telle politique sectorielle dont nous devons définir une position pour l'avoir confrontée avec celle de nos partenaires européens.

C'est pourquoi, j'attache une grande importance à ne pas laisser dépérir au ministère des Affaires économiques, les divisions qui s'occupent de la politique sectorielle, fort négligées au cours des années écoulées et qu'il faudra revigorer.

Je n'hésite pas à dire que la qualité du personnel de votre département, monsieur le ministre, a souffert de beaucoup de saignées dans le passé.

Le ministère des Affaires économiques à d'abord perdu, avec l'avènement de la CEE, les fonctionnaires qui ont préféré voir leur avenir se réaliser à l'Euratom, à la Ceca, ou à la CEE. Cet exode des meilleurs s'est poursuivi au profit de l'OCDE et de l'Agence internationale de l'Energie.

Entre-temps, nous sommes entrés dans la phase de très haute conjoncture qui s'est terminée en 1975 et bon nombre d'éléments valables ont été attirés par le secteur privé durant cette période.

Ce n'est que depuis cinq ou six ans que la fonction publique à l'occasion de recruter des éléments de valeur. Ainsi, le ministère des Affaires économiques pourrait retrouver l'autorité incontestable qui était la sienne lorsqu'elle menait, par exemple, les grandes négociations qui ont débouché à la création de la Ceca et de la CEE.

C'est incontestablement grâce au prestige des cadres supérieurs du département, en ces années, que nous avons pu jouer un tel rôle au sein de la communauté naissante, influence que nous n'exerçons plus que modérément à l'heure actuelle bien que nous ayons encore donné récemment à l'Europe certaines personnalités de premier plan.

Votre rôle, monsieur le ministre, est important et doit être joué de façon neutre et impartiale pour éviter précisément que la carte d'un parti ne devienne le « sésame ouvre-toi ! » et que ce soit la compétence qui prévaut plutôt pour faire carrière au ministère des Affaires économiques.

Je me souviens d'un article publié dans un hebdomadaire que vous connaissez tous, *Trends Tendances*, il y a deux ans, et qui brossait un tableau relativement peu flatteur des fonctions à caractère général du ministère des Affaires économiques.

J'espère que votre présence, que je souhaite la plus longue possible, monsieur le ministre, à ce département, permettra de redresser complètement l'image peu favorable que nous trouvions dans cette revue, et qu'à l'issue de ce passage, le ministère des Affaires économiques pourra jouer le rôle qu'il n'aurait jamais dû perdre au cours des dernières années. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw De Backer.

**Mevrouw De Backer-Van Ocken.** — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, dames en heren, ik moet mij verontschuldigen bij de hoge vergadering en bij de minister dat ik in dit zeer belangrijk en bloedernstig debat enkele lichtvoetiger en kleinschaliger klanken laat horen. Ik wil het even hebben over de hulpverlening aan de filmindustrie.

Toen de besprekingen over de staats Hervorming volop aan de gang waren, is zeer sterk gepleit om de kredieten die ingeschreven zijn op de begroting van Economische Zaken en bestemd zijn voor de hulpverlening aan de filmindustrie naar de Gemeenschap over te hevelen. Het departement van Economische Zaken heeft op een bijna hartstochtelijke manier deze kredieten verdedigd. We begrijpen dit. Volgens hen ging het hier om een werkelijke industrie, de filmindustrie.

Na verloop van tijd schenen er op Economische Zaken enkele ambtenaren te zijn die eerder vonden dat de gelden die bij Economische Zaken berusten, moeten gaan naar films die de « industrie » promoveren waardoor er eigenlijk voor de langspeelfilms helemaal niets meer zou overblijven. In de Gemeenschap heeft men weinig geld en heeft men niet de beschikking gekregen over de gelden van Economische Zaken. Wanneer de langspeelfilms ook niet aan bod kunnen komen bij Economische Zaken zou het voor deze tak van onze industrie zeer erg zijn.

Ik weet dat toen ernstige pogingen werden ondernomen, zowel door uw kabinet als door de administratie, om enkele wijzigingen

aan te brengen aan de reglementering. Deze verbeteringen kunnen ongetwijfeld leiden tot een voorlopige sanering van de huidige toestand: het introduceren van het lang verwachte « billetterie »-systeem, de verscherpte controle, een zekere erkenning van de prioriteit voor de langspeelfilm, de waardevolle korte film en de tekenfilm. Dit zijn allemaal elementen die de goede richting ingaan en die ertoe moeten leiden om orde op zaken te stellen in de toestanden die toch enigszins zijn scheefgegroeid. Maar dit volstaat niet en gaat voorbij aan de kern van het probleem.

Ik citeer enkele cijfers uit het recente verleden. Op een begrotingsartikel van circa 155 miljoen, gingen er in 1982 circa 15 miljoen naar diverse sectoren, zoals de exploitatie, circa 33 miljoen naar de zogenaamde actualiteiten of regionale journaals en circa 106 miljoen naar de korte films, met een sterke voorkeur voor de toeristische film. Slechts één miljoen was bestemd voor de langspeelfilms. De actualiteiten en de korte films kregen dus 90 pct. van de gelden tegenover 0,7 pct. voor de langspeelfilm. En dit terwijl de langspeelfilm, in arbeidsdagen omgerekend, een totaal omgekeerde verhouding vertoont. De korte films en de actualiteiten zijn goed voor 1 500 arbeidsdagen, terwijl de langspeelfilms 10 500 arbeidsdagen op hun actief hebben.

De voorgestelde wijzigingen zullen aan deze wanverhouding in de verdeling der gelden weinig verandering kunnen aanbrengen. De verdubbeling van de percentages, zoals voorgesteld door deze wijzigingen, voor de langspeelfilms, van 13 pct. naar 26 pct., komt in feite neer op een vermeerdering met slechts één miljoen. Men zal dus 2 miljoen aan de langspeelfilms besteden, terwijl het overige van de 155 miljoen, namelijk 153 miljoen, naar de korte films en de actualiteiten zal gaan.

Dit lijkt mij niet redelijk.

De stelling dat de markt zichzelf zal regelen dank zij de voorgestelde wijzigingen valt bij deze zo sterk uiteenlopende cijfers in het niet. De Belgische korte film heeft trouwens op het internationaal vlak niet meer de naam die hij had ten tijde van Storck en Hasaerts, terwijl juist de langspeelfilms op het internationaal vlak een veel grotere verspreiding hebben gekregen en aan belangrijkheid winnen. De werkelijkheid is dat er een speciale « detaxatie-industrie » werd ontwikkeld rondom een scheefgegroeid systeem. Maar juist deze scheefgroeiingen wijzen ons de weg naar een echte sanering. Precies daarin ligt de oplossing voor de toekomst. Het is ontgensprekelijk dat de premies van Economische Zaken het werkelijk filmbedrijf kunnen bevorderen indien zij doelbewust en doelgericht worden aangewend waar zij eigenlijk nodig zijn.

Een realistische maatregel, behalve de voor de hand liggende saneringen en controles, is een selectieve besteding van het begrotingsartikel, waarbij de langspeelfilms het aandeel bekomen waarop zij recht hebben, indien men de arbeidsintensiviteit als bepalende factor beschouwt — en wie zou dit, in deze tijden, niet doen? —, te weten: een verhouding van 7 tot 1.

De verdeling van de premies kan dan veel eenvoudiger dan nu gebeuren, op basis van een proportionele sleutel berekend op het totaal aantal toeschouwers voor alle Belgische films te zamen en het percentage dat elke respectieve film daarin voorstelt.

Dit moet echter gepaard gaan met een aantal voorzorgen en maatregelen, die een werkelijke her-investering van de premies in het filmbedrijf als gevolg zullen hebben, onder meer de splitsing van de dan veel hogere premies over de verschillende sectoren van het bedrijf, zoals de exploitatie en de distributie, en het blokkeren van die premies tot er daadwerkelijk een nieuwe Belgische film wordt geproduceerd en uitgebracht zodat er een rollend fonds tot stand komt.

Aangezien de distributie en de exploitatie nu ook deelachtig worden gemaakt in het premiestelsel, zullen deze sectoren gemakkelijk kunnen worden overtuigd om hun tarieven ten aanzien van de producenten te verminderen, hetgeen een meer-opbrengst voor deze laatste betekent en dus de zaken voor een privé-investeerder ongetwijfeld interessanter zal maken.

Men schetst ons het beeld van faillissementen die uit deze herverdeling zouden voortvloeiën voor enkele bedrijven. Wanneer deze bedrijven — een viertal — tijdig worden verwittigd van de veranderingen die op til zijn, is het falingsgevaar niet bestaande en zullen de bedrijven die een totaal van 20 arbeidsplaatsen vertegenwoordigen, in stand kunnen worden gehouden als zij maar overschakelen op de sectoren en de kwaliteit die in deze tijd worden gevraagd.

Daartegenover staat als positieve zijde:

Een makkelijk te voorspellen hausse in het aantal geproduceerde langspeelfilms, althans als men de stelling aanvaardt dat de hulp van Economische Zaken inderdaad de meerproductie bevordert;

De met deze hausse gepaard gaande vermeerdering van het aantal werkelijke arbeidsdagen;

Het ontstaan van een echte filmindustrie, waar het aantal gemaakte films en de continuïteit kwaliteit zullen doen ontstaan;

Het openen van toekomstmogelijkheden, niet alleen qua arbeidsplaatsen, maar ook voor het maken van producten voor een gestadig toenemende audiovisuele markt;

De grotere financiële aantrekkelijkheid voor investeerders uit de privé-sector;

Het uitschakelen van de huidige misbruiken.

Tenslotte, mijnheer de minister, omdat ik weet dat u daar gevoelig voor bent, vestig ik er uw aandacht op dat de exportmogelijkheden van onze langspeelfilms gedurende de jongste jaren bijzonder zijn gestegen. Wij mogen deze markt niet laten verloren gaan. Vroeger zouden wij daarover niet hebben durven spreken, maar, wanneer wij de cijfers zien die onze produkten in het buitenland halen, zowel op de televisie als in de bioscoop, dan mogen wij werkelijk spreken van een exportgericht bedrijf. (*Applaus op de banken van de meerderheid en op sommige andere banken.*)

M. le Président. — La parole est à M. François.

M. François. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, comme on l'a déjà souligné il s'agit ici du budget 1982 des Affaires économiques et, dès lors, cette discussion est bien vaine, d'autant plus que, dans quelques jours, nous aurons l'occasion de passer au crible la politique générale du gouvernement à l'occasion de l'examen du budget des Voies et Moyens de 1983.

En principe, ceci ne méritait donc qu'un bref commentaire pour regretter cette pratique devenue trop courante — mais bien sûr, vous n'en êtes pas responsable — de l'examen d'un budget alors qu'il est déjà dépensé aux onze douzièmes. Ce n'est ni normal ni bon pour nos institutions.

Mais des problèmes ponctuels dans lesquels vous êtes, monsieur le ministre, directement impliqué étant donné vos responsabilités au sein de l'équipe au pouvoir, se posent au gouvernement. Ils sont d'ordre divers et cet exposé risque donc d'être quelque peu décousu.

Le problème numéro un, brûlant, immédiat est, vous vous en doutez, celui de la sidérurgie. Ce problème est important pour la survie même de votre gouvernement.

Pour M. Louis Michel, président du PRL, qui s'est exprimé longuement lundi à ce propos, « la solidarité nationale nécessaire pour sauver Cockerill-Sambre constitue un test pour ce gouvernement ».

Ce matin, *La Nouvelle Gazette* interroge le ministre PSC Philippe Maystadt: « Si vous ne parveniez pas à obtenir un accord au sein du gouvernement, en tireriez-vous personnellement les conclusions qui s'imposent? » Réponse du ministre — telle que rapportée par *La Nouvelle Gazette* —: « Les ministres sociaux-chrétiens en tireraient les conclusions. »

M. Wyninckx. — Il a déjà dit cela, il y a un an.

M. François. — Je n'exagère donc pas en affirmant que ce problème est crucial pour l'avenir même du gouvernement. Je ne cherche pas à mettre de l'huile sur le feu. Nous sommes, au contraire, trop conscients sur nos bancs des conséquences dramatiques qu'une crise entraînerait aujourd'hui pour le pays, l'Etat et la population.

M. Wyninckx. — Comme je viens de le dire, il avait déjà été question de démission il y a un an.

M. François. — Vous avez été ministre, vous aussi, monsieur Wyninckx, et vous savez donc qu'on manie parfois la démission avec beaucoup de légèreté. Que je sache, ce n'est pas le cas pour M. Philippe Maystadt qui, à son âge, ne s'accroche pas encore, comme d'autres, à sa charge.

M. Wyninckx. — C'est pour cela qu'il l'annonce à chaque fois.

M. François. — Je ne suis pas de ceux qui cherchent à faire payer le chapeau de la situation présente de Cockerill-Sambre aux actuels dirigeants de cette entreprise. Ils ont accepté une mission difficile et périlleuse. Cette mission est devenue aujourd'hui pratiquement impossible dans le cadre qui lui avait été fixé, suite à l'effondrement du marché de l'acier. Même l'an dernier, personne ici ne pouvait prévoir que la production de Cockerill-Sambre pour 1982 tomberait à 4,2 millions de tonnes. Cette mission est d'autant plus impossible que, vous le savez, on ne peut rien faire de définitif avec des gens qui n'ont qu'un mandat provisoire.

Le problème doit donc être revu dans son ensemble. On ne peut plus jouer à la petite semaine, au coup par coup. Il faut, compte tenu de cette situation tout à fait nouvelle, revoir les conditions financières faites à l'entreprise mais aussi, et simultanément, mettre en place les moyens structurels grâce auxquels la société pourra assurer elle-même sa viabilité d'ici à 1985.

Quelles sont ces conditions ?

M. le ministre Maystadt les définit, ce matin, dans l'interview qu'il accorde à *La Nouvelle Gazette*. Je le cite : « S'il veut sauver Cockerill-Sambre, le gouvernement doit prendre une décision globale.

Il faut décider : Premièrement, des lignes de force d'un schéma industriel qui adapte progressivement la structure de Cockerill-Sambre à la dimension réduite du marché et qui assure une utilisation suffisante des outils pour revenir à la rentabilité en 1985.

Deuxièmement, une restructuration financière qui stabilise les charges financières de la société à un niveau plus bas qu'aujourd'hui.

Troisièmement, une réorganisation interne de la société sur base de la « filialisation » des principales activités.

Quatrièmement, la reconnaissance du droit de chaque bassin à se développer en aval. Et, en outre, il faut, simultanément, conclure enfin le pacte social prévu dans le plan de Cockerill dès le 15 mai 1980. »

Ma première question, monsieur le ministre : Etes-vous d'accord sur les suggestions faites par votre collègue et qui, selon lui, sont les seules de nature à pouvoir sauver l'entreprise ?

Ces décisions devront être prises très rapidement. Comme d'aucuns ont voulu l'expliquer, il ne s'agit nullement de la part du PSC d'un ultimatum politique, mais bien des contraintes d'un calendrier technique. En effet, le 30 décembre prochain, ce n'est pas à vous que je dois l'apprendre, les actionnaires de Cockerill-Sambre se réunissent.

D'ici là, les obstacles éventuels à la mise en place de cette nouvelle politique doivent être levés. Il convient notamment d'obtenir les autorisations nécessaires de la part de la Communauté économique européenne dont la Commission, je vous le rappelle, ne se réunit plus qu'une fois cette année, le 15 décembre prochain.

Voilà pourquoi le temps presse. Il y a des contraintes de calendrier qu'il faut respecter. Il ne reste plus que quelques jours au gouvernement pour décider.

Et à ceux qui proclament que Cockerill-Sambre et la Wallonie ont assez reçu et qu'il ne peut plus être question d'accorder de l'argent frais en 1983 à la sidérurgie wallonne, vous pouvez, je pense, monsieur le ministre, répondre ce qui en commission des Finances du Sénat, a été dit officiellement par un de vos collègues, qui n'était ni wallon ni francophone, à savoir que d'ici à 1985, sur base des décisions déjà prises, la Wallonie recevra 40,5 p.c. des interventions de l'Etat dans les secteurs nationaux et la Flandre 59,5 p.c.

Toujours dans le cadre de la sidérurgie, la liquidation pure et simple des Laminoirs de Jemappes semble avoir été décidée, selon d'aucuns, dans la hâte. Ne pouvait-on, au moins, sauver une partie des activités de cette entreprise, notamment en ce qui concerne les aciers spéciaux ?

Par ailleurs, existe-t-il des plans au niveau du gouvernement pour la reconversion de cette région déjà durement touchée, comme vous le savez, par d'autres fermetures ?

Que prévoit-on comme volet social pour le personnel ?

Comment, enfin, compte-t-on régler le problème angoissant des nombreux sous-traitants qui sont touchés par cette fermeture, et ceci afin d'éviter des faillites en chaîne ?

Ce qui est vrai à Jemappes et dans la sidérurgie, ce qui sera peut-être vrai demain à Liège et Charleroi, dans le cadre de l'indispensable restructuration de Cockerill-Sambre, l'est aussi, dès maintenant, dans la région du Centre pour la raffinerie de Feluy.

Une société suisse a, semble-t-il, manifesté ses intentions de rachat des installations de Feluy. Où en sont les négociations avec cette société ? Pouvez-vous nous le dire ? Quel est le contenu actuel des propositions qui sont faites en matière de prix, de maintien de l'emploi, de réseau de distribution ? Et quelle est, enfin, la stratégie proposée ?

Il aurait été dit publiquement que le personnel ouvrier ne serait plus payé depuis le 15 novembre dernier. Qu'en est-il ? Pouvez-vous nous rassurer à ce propos ?

Toutes ces situations dramatiques, monsieur le ministre, nous montrent combien il est urgent que ce pays se donne une véritable politique de reconversion et de rénovation industrielles et surtout les moyens de l'exécuter.

### M. Leemans reprend la présidence de l'assemblée

Or, c'est le moment que, par un souci d'économie certes très louable, le gouvernement choisit pour réduire à une peau de chagrin les moyens mis à la disposition du Fonds de rénovation industrielle pour 1983.

On a d'abord gelé ce fonds, parce que les intérêts parfois énormes des aides consenties devenaient trop lourds pour les finances de l'Etat; puis on a parlé de sa suppression pure et simple. Aujourd'hui, il ne disparaît pas, un accord étant intervenu, mais on ne met à sa disposition pour 1983 qu'une somme d'un milliard huit cent millions, qui n'est même pas suffisante, selon les estimations, contenues dans l'avis que vous a fourni l'exécutif régional wallon, pour permettre l'exécution des décisions prises par le FRI en septembre dernier.

Plus question donc d'examiner de nouveaux dossiers de reconversion, alors même qu'on en aurait plus que jamais besoin, étant donné ce qui se présente dans notre industrie, notamment dans les bassins de Liège et de Charleroi.

Comment expliquez-vous, monsieur le ministre, que dans un budget national de mille sept cents milliards, il ne soit pas possible de trouver le moyen d'augmenter les droits de tirage du FRI pour des projets de rénovation industrielle qui, basés sur les technologies nouvelles, sont, par essence, les pourvoyeurs d'emploi de demain.

Le problème a été évoqué hier, je pense, entre le gouvernement central et les représentants des exécutifs régionaux. La presse nous dit que l'examen de la question a été reporté à huitaine. *La Libre Belgique* affirme qu'on veut ainsi permettre au gouvernement de se mettre d'accord sur une formule visant à augmenter les possibilités du FRI via un emprunt national.

Qu'en est-il, monsieur le ministre ?

Avant d'en terminer, si vous le permettez, j'aborderai deux problèmes encore. Le premier concerne directement un article de votre budget relatif au Comité national de l'Energie.

Un débat a eu lieu à ce propos en commission et l'on a pu comprendre au travers des réponses que si l'on ne pouvait pas supprimer ce comité de concertation, le secrétaire d'Etat à l'Energie avait en tout cas l'intention d'en limiter les activités, voire les compétences. Or, c'est le seul endroit où non seulement l'ensemble des interlocuteurs sociaux se trouve représenté mais aussi — et c'est plus important — où tous les secteurs énergétiques sont rassemblés et où l'on ne risque donc pas d'être tenté par une politique corporatiste. C'est la raison pour laquelle feu M. Oleffe avait voulu mettre cet organisme en place lorsqu'il était ministre des Affaires économiques.

*La Cité* de samedi dernier s'inquiétait des intentions de M. Knoops et laissait entendre que, dans un projet d'arrêté royal envoyé pour avis au Conseil d'Etat, le secrétaire d'Etat à l'Energie supprimerait notamment pour les électriciens l'obligation de présenter au Comité national de l'Energie, une fois par an, un plan d'équipement en matière de centrales électriques.

J'ai interrogé M. Knoops ce matin en commission à ce propos. J'aimerais qu'il réaffirmât en séance publique que l'information de *La Cité* c'est pas fondée et que le plan d'équipement 1983-1993 — dont on dit qu'il est déjà prêt dans les cartons des électriciens et qu'il confirme nettement la tendance à la baisse de la demande constatée depuis deux ans — que ce plan, dis-je, sera effectivement soumis pour avis au Comité national de l'Energie et ce avant qu'une décision soit prise concernant Chooz. Le plan 1983-1993 existe et, puisque vous semblez en douter, monsieur Knoops, vous pouvez en obtenir les données de base, notamment en ce qui concerne la courbe de la demande, auprès du Comité de gestion des entreprises d'électricité.

Est-il raisonnable d'envisager le retrait de la compétence du Comité national de l'Energie, en cette matière, pour la remettre exclusivement à un organe sectoriel — je veux parler du Comité de contrôle du Gaz et de l'Electricité — qui ne pourra que se prononcer sur des données et sur des informations limitées ? Il ne faut pas oublier que des alternatives industrielles prometteuses existent et pour les Acec et pour Cockerill : des centrales au charbon à cycle combiné d'une gamme de puissance de 5 à 20 mégawatts qui seront, paraît-il, en forte demande par l'industrie lorsque l'investissement repartira. L'industrie connaît des besoins d'énergie qui ne peuvent plus être satisfaits par le gaz et le pétrole, combustibles trop chers.

Enfin, vous avez parlé en commission des centrales à charbon à lit fluidisé pour des puissances de 125 à 300 mégawatts qui seraient demandées par les électriciens en alternative à Chooz-Doel. Nous

risquons de rater nos chances en ce domaine, celles de nous placer ultérieurement en bonne place pour l'exportation, si des décisions raisonnables ne sont pas prises rapidement en ce qui concerne le marché belge.

Voici le dernier sujet de mon exposé, monsieur le ministre, exposé dont je vous avais dit qu'il serait un peu décousu. Ce sujet intéresse pas mal de monde. Il s'agit des intentions qu'on vous prête quant à la fixation d'un prix minimum imposé pour les livres.

Vous avez ainsi, j'imagine, voulu suivre notamment l'exemple français; je dis «notamment» parce que ce système est également en vigueur dans d'autres pays européens qui nous sont voisins.

Votre préoccupation de venir en aide aux libraires est, certes, très louable, mais il me semble que l'on pourrait s'interroger quant à la question de savoir si votre projet rencontre réellement cet objectif ou si, au contraire, il ne risque pas de mettre à mal tout le marché belge du livre qui, il faut bien le dire, a connu nouvel essor grâce précisément au dynamisme des clubs, des entreprises de vente de livres par correspondance et des grandes surfaces.

Je me permets de vous lire une phrase qui se trouve dans l'exposé des motifs de votre projet: «Ce dynamisme a permis la diffusion du livre, non seulement dans des zones géographiques mal desservies, mais aussi dans beaucoup de foyers où l'hésitation à entrer dans une librairie conduit à différer et finalement à annuler l'achat de livres.»

De l'avis des spécialistes, les mesures que vous préconisez vont précisément, ou risquent en tout cas, de tuer ce dynamisme. Le résultat le plus clair sera que les gens liront moins.

En voulez-vous la preuve? Regardez ce qui se passe en France depuis que, suite au «changement», on a édicté la loi dite Lang, entrée en application en janvier 1982. Les statistiques de la Banque de France et de l'Institut national de Statistiques français sont formelles. Le volume des ventes de livres n'a cessé de diminuer. Par rapport aux mois correspondants de l'année 1981, les pourcentages de baisse, en 1982, sont les suivants: 8 p.c. en janvier, 4 p.c. en février, 5 p.c. en avril, 8 p.c. en mai et 8,5 p.c. en juillet; soit en moins de six mois, c'est-à-dire de janvier à juillet 1982, une chute de 5 p.c. de la vente des livres.

Bien sûr, et je ne sais si cela vous réjouira, alors que les ventes baissaient, le chiffre d'affaires augmentait. Qui est alors le perdant? Celui qu'on avait péniblement ramené à la lecture et qui maintenant s'en écarte de nouveau parce que le livre coûte trop cher.

En France, même les petits libraires s'en plaignent. Ils sont loin, ils s'en rendent compte, d'avoir récupéré les acheteurs des clubs ou ceux des grandes surfaces. Les professionnels de l'édition affirment que, depuis janvier dernier, la baisse moyenne des ventes de livres a été de 15 p.c. Ce n'est pas une hypothèse, monsieur le ministre, mais une constatation basée sur des chiffres que n'importe qui peut contrôler. Le perdant dans cette opération est donc le lecteur potentiel. Depuis janvier, les Français lisent moins.

Etes-vous sûr qu'ils lisent mieux pour autant? Ne faut-il pas plutôt penser que petit à petit, la lecture va devenir, ou redevenir, un exercice pour élites? Est-ce cela que vous voulez? Il paraît que, dans la marine, il est de coutume que la vitesse de la flotte soit alignée sur celle du vaisseau le plus lent. Depuis un an, le lecteur français doit payer ses livres aussi cher que l'exige la rentabilité du libraire le moins dynamique. A mon sens, ce n'est évidemment pas le meilleur moyen d'inciter les gens à la lecture. Qu'en est-il, monsieur le ministre, de votre projet?

Avant d'aller plus loin, puis-je vous demander de l'examiner à nouveau? Peut-être cette lecture vous portera-t-elle conseil; elle est gratuite en tout cas. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité et sur certains autres bancs.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Capoen.

**De heer Capoen.** — Mijnheer de Voorzitter, heren ministers, geachte collega's, tot 1974 was de economische groei in België groter dan de gemiddelde groei in de andere landen van de Europese Gemeenschap. Sindsdien is die groei uiteraard sterk afgenomen. Hij is zelfs kleiner geworden dan het gemiddelde van onze buurlanden. In dit verband is het bijzonder zorgwekkend dat vooral de minder gunstige evolutie van onze industriële productie de voornaamste oorzaak van deze trage groei is.

Sedert het begin van de crisis zijn er in onze economie meer dan 300 000 arbeidsplaatsen verloren gegaan, waarvan het merendeel in de industriële sector. De industriële aftakeling heeft catastrofale afmetingen aangenomen en brengt de fundamenten van onze welvaart aan het wankelen. Aan deze desindustrialisatie schijnt geen einde te komen. Het aantal faillissementen gaat in een snel tempo verder en de lijst van bedrijven in moeilijkheden wordt met de dag langer.

In de toekomst valt er niet veel beter te verwachten. België is immers het enige land van de Europese Gemeenschap dat sedert de crisis een negatief groeipercentage heeft met betrekking tot de investeringen in de industrie. Als men daarenboven bedenkt dat ruim één derde van onze industriële werkgelegenheid wordt verschaft door filialen van buitenlandse multinationale ondernemingen en ongeveer 15 pct. door Belgische multinationale ondernemingen — samen ongeveer 50 pct. —, kan men zich inbeelden hoe slecht de tewerkstelling in ons land er voor staat. Bovendien staan juist deze multinationale ondernemingen aan de spits van de industriële vooruitgang. Zij realiseren bijna de helft van de toegevoegde waarde. Men kan dus niet anders dan besluiten dat de toekomst voor onze industrie verre van rooskleurig is.

Dit is alvast ook het geval voor de onmiddellijke toekomst. Volgens een onlangs gepubliceerde conjunctuuranalyse zijn de vooruitzichten van de meeste ondernemingen negatief. De orderboekjes bevatten slechts bestellingen voor gemiddeld minder dan vier maanden werk en de bezetting van het productieapparaat bedraagt niet eens 75 pct. Onze industrie is dus harder getroffen door de crisis dan die van onze naaste concurrenten.

Deze slechte gang van zaken is in hoofdzaak te wijten aan het overwegend aandeel van de traditionele sectoren in de industrie en aan de verregaande veroudering van de meeste industrietakken. In ons productiepakket steken al te veel zware en halfafgewerkte producten, te veel consumptiegoederen en gewone vervangingsartikelen. Met andere woorden, onze producten liggen niet meer in de markt. Ingevolge de verder schrijdende nieuwe internationale arbeidsverdeling en de grondig gewijzigde situatie op de grondstoffen- en energiemarkt, worden de afzetmogelijkheden voor eenvoudige en weinig gespecialiseerde producten met de dag kleiner.

Willen wij in de toekomst ons marktaandeel behouden en, beter nog, uitbreiden — en dit zowel met betrekking tot de binnenlandse markt als tot de exportmarkt —, dan zullen wij dat alleen maar kunnen door over te schakelen naar nieuwe producten en nieuwe produktiemethoden. De toekomst van onze industrie is alleen maar te vinden in technologisch hoogstaande producten en in uitrustingsgoederen. Met andere woorden, toegevoegde waarde en spitstechnologie zijn onze enige troeven voor morgen. Met een eng en primitief samengesteld productiepakket zal de handelsbalans zwaar deficitair blijven. Devaluaties en andere inleveringsmaatregelen zullen aan deze situatie fundamenteel niets wijzigen. De twee maanden die wij tot nog toe met een handelsoverschot hebben gekend, veranderen niets aan deze vaststelling. Wij moeten in dit geval trouwens meer aandacht besteden aan de invoerzijde, omdat de vermindering van de invoer niet te wijten is aan een substitutie-effect, maar veeleer wijst op een zwakkere economische bedrijvigheid. Dit blijkt trouwens ook uit de zoëven genoemde conjunctuuranalyse.

Sedert jaren probeert de overheid onze economie te diversifiëren en de industriële structuren om te schakelen en te heroriënteren. Daartoe werd een omvangrijk instrumentarium opgebouwd van waaruit op een royale manier — sommige spreken van een «hoorn des overvloeds», mijnheer de minister —, honderden miljarden naar de industrie, werden en worden getransfereerd, tot op heden blijkbaar zonder veel resultaat. Er is al veel gepraat over de staalindustrie waarin — vooral dan in Cockerill-Sambre — al zoveel miljarden zijn verzwoegen. Naar aanleiding van de interpellatie van de heer Spitaels heeft onze collega Van Ooteghem in verband met het nieuwe industriële schema van de heer Van der Strick dat de productie tot een zeker niveau terugbrengt, onder andere volgende merkwuurige vaststelling gedaan: wanneer men de productie met het aantal arbeidsplaatsen in deze fabriek vergelijkt, dan komt men tot het cijfer van 240 ton per man en per jaar.

Mijnheer de minister, na al die miljarden moet men vaststellen dat de productie per man en per jaar in de loop van de crisis niet noemenswaardig is verbeterd. Ik herinner mij nog de brochure waarin een eerste noodkreet verscheen en waarin sprake was van een productie van 240 ton per man en per jaar. Na zovele miljarden, na zovele jaren van zagezegde herstructurering en rationalisering is men nog altijd maar aan 240 ton per man en per jaar. Met andere woorden, ons produktieniveau is gemiddeld de helft lager dan dat van onze rechtstreekse concurrenten. Voor een zelfde productie — en ik denk alleen maar aan eenvoudige staalproducten — bereiken wij maar een derde van het Japanse niveau. Dergelijke cijfers en dergelijke resultaten hoeven niemand te verwonderen.

Uit de talrijke rapporten en studies omtrent de overheidsstussenskomsten op dat stuk blijkt immers steeds duidelijker dat deze omvangrijke middelen meestal op een onverantwoorde en onoordeelkundige manier worden aangewend. Aldus wordt het gestelde doel niet bereikt en in het ergste geval wordt de beoogde herstructurering onmogelijk gemaakt of tegengewerkt. Men mag zonder overdrijven

stellen dat ruim twee derde — de heer Hatry heeft hier zojuist gesproken over 80 pct. — van de overheidssteun terecht komt in sectoren die geen reële toekomstkansen meer hebben en in bedrijven die alleen nog maar kunnen sterven of, in het beste geval, hun doodsstrijd wat verlengen. Dit alles gebeurt ten nadele van de bedrijven met vooruitzichten en toekomstkansen, die aldus verstoken blijven van de nodige middelen om hun groei en hun vernieuwing te financieren. Wij zullen dan nog niet spreken van de bedrijven die rechtstreeks worden gehinderd in hun expansie door de oneerlijke concurrentie van de zwaar gesubsidieerde zieke broers. Ik denk hierbij aan Sidmar. Dit is een typisch geval van een modern bedrijf met kansen, dat bijna de helft van zijn productieapparaat moet stilleggen en de bestellingen in zijn orderboekje niet mag uitvoeren omdat de Belgische regering de quotavermindering evenredig gaat verdelen tussen de Waalse en de Vlaamse staalbedrijven, of tussen zieke en gezonde vooruitstrevende bedrijven, op een evenredige manier.

Vele gezaghebbende instanties en personen zoals het Rekenhof, het Planbureau, de Leuvense professoren — uw naam, mijnheer de minister, wordt daarbij genoemd — en andere belangrijke studiediensten hebben reeds herhaalde malen aangeklaagd dat de miljarden uit de expansiewetten, het Fonds voor industriële vernieuwing en de gelden bestemd voor de vijf zogenaamde nationale sectoren misbruikt worden en dat de aanwending ervan vaak gepaard gaat met het overtreden of het omzeilen van de ter zake geldende wetten en reglementeringen. De aangewende middelen komen meestal op de verkeerde plaats terecht, ofwel komen ze veel te laat. Bijna nooit komen ze de industriële vernieuwing ten goede, omdat zij veelal worden besteed in een reflex van beschermende, behoudsgezindheid en op basis van politieke overwegingen.

In dat verband is het gevolgd beleid ten aanzien van de vijf nationale sectoren totaal onaantvaardbaar en verwerkt het met de dag meer en meer ergernis in Vlaanderen om volgende redenen.

Ten eerste, deze vijf sectoren kunnen nu niet direct als toekomstgericht worden bestempeld en in weerwil daarvan slorpen ze toch het leeuwedeel van alle beschikbare middelen op zonder tastbare structurele verbeteringen.

Ten tweede, deze steunregeling gebeurt op een zeer onevenwichtige manier, zodat een massale geldstroom tot stand is gekomen van Vlaanderen naar Wallonië. Zo zou Wallonië, in de voorbije tien jaar, aan staatswaarborgen, participaties en participerende obligaties zowat 150 miljard frank hebben binnengehaald tegen 25 miljard frank voor Vlaanderen. Wallonië heeft zesmaal meer middelen ontvangen via overheidssteun, terwijl in diezelfde periode in Vlaanderen zesmaal meer arbeidsplaatsen verloren zijn gegaan in dezelfde sectoren, die in crisis verkeren. In de Vlaamse textielnijverheid alleen al zijn er veel meer werklozen dan er ooit arbeiders gewerkt hebben in de Waalse staalnijverheid.

Deze cijfers tonen nog maar eens aan dat de overheidssteun veelal wordt verleend uit politieke overwegingen en weinig of niets meer te maken heeft met rationeel-economische motieven.

Daarom, hoe vlugger de vijf nationale sectoren geregionaliseerd worden, hoe vlugger ze uit de sfeer van het politieke opbod en de politieke chantage zullen worden gehaald, waardoor ook weer minder kansen op immobilisme zullen overblijven.

Dat alleen al zijn voldoende en afdoende redenen om onmiddellijk over te gaan tot de volledige regionalisering van die vijf sectoren en van het ganse sociaal-economische leven.

Ik kan de redenering van de heer de Wasseige over de steun aan die sectoren niet volgen. Langs de ene kant beweert hij dat Wallonië schromelijk zou zijn benadeeld, maar langs de andere kant voegt hij er onmiddellijk aan toe dat de aangegane verbintenissen en de gevolgen ervan in de toekomst zouden moeten worden gehonoreerd door de nationale overheid wanneer men tot die regionalisering zou overgaan. Als u zo zwaar benadeeld bent, dan zullen de repercussies van de vroeger genomen maatregelen toch veel lichter uitvallen dan wanneer de nationale overheid uw aandeel zou verhalen via belastingen op alle burgers van dit land, dus evenredig, ook voor de bevolking van Wallonië. Als u zo sterk benadeeld geweest bent, kunt u er alleen maar voordeel van ondervinden wanneer de sectoren geregionaliseerd worden en iedere gemeenschap voor zijn eigen deur moet vegen en de verbintenissen van vroeger ook naleven.

De heer R. Maes. — Zeer goed.

De heer Capoen. — Maar niet alleen ten aanzien van de vijf nationale sectoren loopt het regeringsbeleid mis. In de ganse sociaal-economische politiek van de regering ontbreekt samenhang en doelgerichtheid.

Zo heeft de regering tijdens de voorbije maanden heel wat maatregelen getroffen om het bedrijfsleven nieuwe impulsen te geven en onze industrie wat zuurstof in te pompen.

Pas zijn de eerste resultaten van Maribel, de devaluatie, de desindexering en andere inleveringen zichtbaar, of de regering vernietigt met één pennetrek al deze inspanningen door haar voorstellen inzake arbeidstijdverkorting.

Door de hogere loonkosten en de lagere machinetijdbezetting die hieruit onvermijdelijk volgen, zullen de bedrijven nog minder concurrentieel worden en zullen onze produkten nog meer van de markt worden verdreven zodat deze maatregel uiteindelijk tewerkstellingsvernietigend zal werken.

Aldus wordt de bevolking tweemaal het slachtoffer van de regeringspolitiek: een eerste maal door de inlevering voor het bekomen van meer jobs en een tweede maal door een nog groter verlies aan tewerkstellingsmogelijkheden ingevolge de misbruiken inzake de aanwending van het resultaat van de inlevering die tot stand gekomen is door zeer zware inspanningen van heel wat mensen in dit land.

Een zelfde nadelig effect wordt teweeggebracht door de verhoging van de sociale lasten ingevolge de afschaffing van de loongrenzen voor de berekening van de bijdragen. Deze maatregel heeft als bijkomend nadeel dat het kaderpersoneel nog eens extra zal moeten inleveren waardoor de motivatie van deze groep een nieuwe deuk krijgt. De gevolgen van deze ontmoediging zouden wel eens zeer zwaar kunnen zijn omdat het grotendeels van de inzet en van de creativiteit van de kaderleden zal afhangen of wij al dan niet de slag om de derde industriële revolutie zullen winnen.

Al even onbegrijpelijk is de beslissing van de regering om het Fonds voor industriële vernieuwing te bevriezen en later misschien zelfs op te doeken. Het is niet omdat de regering vandaag vaststelt dat dit fonds vervallen is tot een lokettenzaak voor bedrijven in moeilijkheden dat men het moet opdoeken. De enige juiste en verantwoorde beslissing die men had moeten nemen was radikaal de misgroeiingen wegsnijden en terugkeren naar de oorspronkelijke doelstellingen zoals die werden bepaald bij de oprichting van het fonds. Wij zijn ervan overtuigd dat dit fonds een belangrijk hulpmiddel kan zijn tot herstructurering van onze industrie.

Wat ons vooral verwondert, is dat de regering plots zo bekwaam lijkt te zijn om in deze materie een duidelijk onderscheid te maken tussen reconversie en renovatie daar waar zij, bijvoorbeeld wat het Waalse staal betreft, niet kan, wil of mag inzien dat de middelen bestemd voor investeringen voor alles worden aangewend behalve voor investeringen.

Hoe dan ook, door deze beslissing is grote onzekerheid ontstaan omtrent de afgehandelde dossiers en dreigt het thans herstellende investeringsklimaat in Vlaanderen ernstig te worden benadeeld.

Bovendien blijkt uit deze maatregel nogmaals dat de regering alles in het werk stelt om de gewesten te beletten een eigen industrieel beleid te voeren. Zij is immers van plan in 1984 slechts één luik te behouden van het Fonds voor industriële vernieuwing, namelijk het renovatieluik dat volgens de regering moet ressorteren onder de nationale bevoegdheid. Dit is dus duidelijk een aanslag op de bevoegdheid van de gewesten om een eigen industrieel beleid te voeren. In dit verband past dan ook de vraag welke formule in de plaats zal komen om de gewesten voldoende financiële middelen ter beschikking te stellen voor de uitvoering van hun industrieel beleid.

Een andere maatregel van de regering die veel aandacht opwekt en zo mogelijk nog meer verwarring dreigt te zaaien is de aangekondigde oprichting van T-zones. In de eerste plaats willen wij aan de regering vragen wat die «T» betekent. Slaat dat op tewerkstelling, op technologie, op taksvrij of op test? Dit voorstel doet bij ons heel wat vragen rijzen. Ook wensen wij in dit verband enkele opmerkingen te maken.

Ten eerste, door het formuleren van dit voorstel erkent de regering impliciet dat het klimaat in ons land niet gunstig is voor de aanwending van nieuwe technieken of voor innovatie, zoniet zou zij geen formule bedenken om bijzondere zones te scheppen met gunstvoorwaarden met het oog op technologische vernieuwing en innovatie.

Ten tweede, door dergelijke zones op te richten zal men onvermijdelijk de concurrentieverhoudingen scheefftrekken en het bovendien vrijwel onmogelijk maken voor de bedrijven buiten deze zones om nieuwe en innoverende activiteiten op te zetten.

Ten derde, het moet toch steeds de bedoeling zijn om alle bedrijven, waar ze ook gelegen zijn, maximaal de kans te geven op reconversie en innovatie. Daarom moet naar onze mening een algemeen en open investeringsbeleid worden gevoerd dat ten gunste komt aan alle bedrijven in het hele land.

Alvorens te eindigen, mijnheer de minister, wens ik een paar specifieke problemen aan te halen. Het eerste betreft dat van de zelfstandige bierhandelaars. Wij vernemen dat de prijsverhoging aangevraagd door de brouwerijen werd aanvaard in die zin dat vanaf januari 1983 een prijsverhoging van 8 pct. werd toegestaan. Anderzijds loopt er in de handel van ons nationaal produkt nummer één, het bier, heel wat mis. De verkoopprijs in de grootwarenhuizen ligt lager dan de aankoopprijs voor de kleine zelfstandige bierhandelaars. Zij komen daardoor in een onmogelijke situatie en zien hun bestaan met de dag meer en meer bedreigd. Het gaat hier toch om ten minste 2 500 zelfstandigen die samen instaan voor ruim 10 000 arbeidsplaatsen.

Mijnheer de minister, wij vragen ons af of een en ander wel in orde is met de wet op de handelspraktijken. Is een wijziging van de wet niet noodzakelijk? Wij kunnen ons niet van de indruk ontdoen dat de brouwerijen steeds nieuwe prijsverhogingen moeten aanvragen vanwege de grote kortingen die zij toestaan aan de grote distributiebedrijven.

Het tweede probleem waarover ik graag bijkomende uitleg zou krijgen betreft de onderaardse vergassing in Thulin. In het verslag vinden wij een uitgebreid relaas over dit project en aan het slot van dit relaas hebben wij een specifiek feit ontdekt dat stof tot nadenken geeft. Het blijkt dat heel wat belangrijke apparatuur niet werd geleverd. Werd de levering vertraagd omdat het project niet over voldoende middelen beschikt? Het is mijn persoonlijke mening dat, wanneer wij onze ondergrondse energievoorraden, namelijk de steenkool, willen valoriseren, dat best zou kunnen gebeuren door onderaardse vergassing. Dat is in elk geval een meer humane en sociaal verantwoorde manier dan mijnwerkers diep onder de grond te doen werken. Ik dring erop aan dat dit project de nodige middelen zou krijgen zodat wij op voldoende korte termijn kunnen te weten komen of dit systeem van energiewinning op een rationele en economisch verantwoorde manier kan gebeuren. Uiteraard kijken wij met veel belangstelling uit naar de antwoorden van de minister op de vragen gesteld door de collega's en op de nog te stellen vragen. Meer in het bijzonder gaat onze belangstelling naar de plannen van de regering in verband met de toekomst van de staalnijverheid in Wallonië en de houding van de regering tegenover de enorm grote problemen van het enorm grote bedrijf Cockerill-Sambre.

Indien wij willen aansluiten bij de aan de gang zijnde ontwikkeling en mutaties op economisch, maatschappelijk en industrieel gebied, dan moeten wij het roer omgooien en radicaal opteren voor een nieuw en vooruitstrevend beleid.

Om de grote onevenwichten te herstellen en te komen tot een algemene heropleving van onze economie, zal men de industrie als motor en bron van welvaart en welzijn nieuwe levenskansen moeten geven. Dit kan maar door af te stappen van het tot op heden gevoerde defensieve beleid en over te gaan naar een offensief en toekomstgericht industrieel beleid.

Wegens de grote verschillen in mentaliteit, industriële traditie maar vooral wegens de grote verschillen van de industriële structuren en de daarmee samenhangende problemen kan dergelijk nieuw industrieel beleid — NIB — niet worden verwezenlijkt door een unitaire aanpak. Een samenhangend en dynamisch industrieel en economisch structuurbeleid is alleen maar mogelijk door volledige federalisering van de staatsstructuur. Federalisering van de hele sociaal-economische sector is trouwens de enige waarborg voor een rationele en economisch verantwoorde aanpak, al was het maar wegens de eigen verantwoordelijkheid.

Regionalisering betekent voor ons essentieel dat elk kan beschikken over eigen middelen, dat het deze kan aanwenden volgens eigen plannen en onder eigen verantwoordelijkheid. Voor Vlaanderen betekent federalisme concreet dat het volledig zal kunnen beschikken over eigen middelen, die groter zullen zijn dan de middelen waarop thans een beroep kan worden gedaan. Het betekent ook dat Vlaanderen deze middelen autonoom zal kunnen aanwenden en zo beter zal zijn gewapend om de crisis te overwinnen.

Omdat wij tot onze spijt in deze begroting geen enkel begin van federalisering van de economie kunnen vinden en omdat de toewijzing van de middelen niet optimaal gebeurt in de zin van heroriëntering naar een offensief en toekomstgericht industrieel beleid, kunnen wij deze begroting dan ook niet goedkeuren. *(Applaus op de banken van de Volksunie.)*

**M. le Président.** Mesdames, messieurs, je vous propose de clore la liste des orateurs. *(Assentiment.)*

Huit d'entre eux devant encore prendre la parole et les ministres concernés devant répondre aux questions qui leur ont été posées, la séance devrait se poursuivre jusqu'à 20 h 30, voire 21 heures.

## ORDRE DES TRAVAUX

### REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

**M. le Président.** — Je propose au Sénat, en accord avec les ministres intéressés, de reporter à demain les trois interpellations prévues à l'ordre du jour de la présente séance.

Wij zullen morgen in de eerste plaats het voorstel van wet behandelen met betrekking tot een lening voor de stad Antwerpen.

Daarna zullen stemmingen plaatsvinden, waarschijnlijk omstreeks 16 uur. Dan zal de Senaat de zes interpellaties horen, namelijk de interpellaties van mevrouw Nelly Maes, van de heren de Wasseige en Trussart die vandaag op de agenda staan, en de interpellaties van de heren Paul Peeters, Deworme en Moureaux die voorkomen op de agenda van morgen.

La parole est à M. Lallemand.

**M. Lallemand.** — Monsieur le Président, au nom de mon groupe, je marque mon accord sur la proposition que vous venez de faire, mais je présume que les interpellations reportées seront appelées avant les trois autres?

**M. le Président.** — Normalement, nous entendrons pour commencer l'interpellation de Mme Nelly Maes, à 16 heures. Viendront ensuite les interpellations de MM. de Wasseige et Trussart et celles de MM. Peeters, Deworme et Moureaux.

Le Sénat est-il d'accord sur cette proposition? *(Assentiment.)*

## REPRISE DE LA DISCUSSION

### HERVATTING VAN DE BEHANDELING

**M. le Président.** — Nous reprenons la discussion du budget.

Wij hervatten de behandeling van de begroting.

La parole est à M. Hoyaux.

**M. Hoyaux.** — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, à l'heure où je prends la parole, chaque jour qui passe rend le problème de la sidérurgie wallonne plus explosif. Une vive inquiétude règne dans le public, non seulement chez les ouvriers sidérurgistes qui ont déjà consenti tant de sacrifices, mais aussi chez des milliers de petits commerçants, artisans, entrepreneurs qui vivent de la sidérurgie, et même — symptôme significatif — dans certains milieux patronaux. Des rumeurs très alarmistes circulent de bouche à oreille: on parle de démantèlement, de faillite, de disparition totale.

Face à cette inquiétude, que décide le gouvernement? Rien. Que n'avons-nous pas entendu, pourtant, au début de cette année: enfin, nous allons avoir « un gouvernement qui gouverne, qui tranche »! Qu'est devenu, monsieur le ministre Eyskens, votre technocratisme policé? Nous ne trouvons que le vide.

Le gouvernement a d'abord rejeté ses responsabilités sur la Commission européenne, et il a fallu attendre des semaines pour les assooir à une même table. Ensuite, il s'est caché derrière le PDG de Cockerill-Sambre, en jouant les irresponsables. Ce gouvernement, aux dires de M. Martens, n'est pas un gouvernement de sidérurgistes; peut-on savoir, alors, pourquoi il bloque le dossier sidérurgique depuis des semaines?

Quid de l'augmentation de capital prévue à la fin de ce mois? Vous avez affirmé au Sénat, monsieur le ministre, que « Le gouvernement a pris des positions ». Comment y croire alors qu'il renacle déjà devant le seul rachat de Frère-Bourgeois?

Quid de la défusion? Nous l'ignorons. Vous vous déclarez opposé au principe mais n'arrêtez pas d'évoquer « une politique décentralisée par bassin ». Bien malin qui s'y retrouvera. Quand aurons-nous droit à un exposé précis de vos intentions?

Quid de la décision de la Commission sur le programme de restructuration? Nous l'ignorons. Le gouvernement a-t-il demandé des informations à la Commission au lieu de laisser s'enliser le dossier?

Quid de l'attitude du gouvernement face au programme de restructuration? Nous l'ignorons. Vous avez autorisé, sans aucune explication, M. Vandestrack à soumettre une nouvelle réduction de capacité à la Commission. J'observe au passage que, soudain, lorsqu'il s'agit de réduire encore la production de la plus grande entreprise de Wallonie, le gouvernement retrouve miraculeusement ses énergies. Quant au reste du programme, mystère! Jeudi dernier, une fois de plus, le dossier apparaissait au Conseil des ministres et, une fois de plus, rien n'a été décidé.

**M. Knoops,** secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Il faut bien distinguer entre la production et la capacité de production. Il ne s'agit nullement de réduire la production actuelle qui est déjà très basse et que tous les membres du gouvernement voudraient voir augmenter.

**M. Hoyaux.** — Il y a également une différence entre les souhaits, monsieur le ministre, et le programme précis que nous attendons. Actuellement, nous sommes dans le vague, et j'aimerais savoir vers quoi l'on se dirige.

**M. Knoops,** secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Vous avez dit qu'il y avait accord au gouvernement pour une réduction de la production. Il n'est nullement question de cela. Il ne sert à rien d'annoncer une capacité de production de 8 ou de 6,2 millions de tonnes au moment où la production n'est, en fait, que de 4,5 millions de tonnes. Je tiens à le dire très clairement: il s'agit d'une réduction de capacité de production.

**M. Hoyaux.** — Je prends note de votre déclaration, monsieur le ministre.

*Quid* de l'attitude du gouvernement en ce qui concerne la personne même de M. Vandestrück? Les bruits les plus contradictoires circulent, déstabilisant la direction de l'entreprise. Vous qui vous affirmez si souvent soucieux de bonne gestion, monsieur le ministre Eyskens, n'avez-vous pas l'impression qu'une telle politique entraîne des conséquences nuisibles? Quand vous expliquerez-vous clairement sur ce point?

M. Vandestrück lui-même ne considère-t-il pas sa mission comme très avancée?

*Quid*, enfin, de l'exécution des mesures autorisées par la Commission? Pendant des mois, vous avez invoqué ses avis pour ne rien faire et, maintenant qu'elle s'est prononcée, vous continuez à faire peu! Alors qu'elle a autorisé les trois quarts du programme d'investissement de 1981, vous en avez seulement exécuté le tiers.

Tous ces retards, tous ces blocages, toutes ces questions sans réponse, ne sont pas le fruit du hasard. L'immobilisme de votre gouvernement, monsieur le ministre, illustre une vérité fondamentale: la première cause du déclin de la sidérurgie wallonne n'est pas la conjoncture, mais une paralysie délibérément organisée par une partie de la communauté flamande. Il s'agit d'un sabotage prémédité et mené depuis plusieurs années. La technique, comme en matière communautaire, consiste à nous faire payer trois fois ce qui nous est dû.

En 1978, un premier plan a été mis sur pied moyennant une série de concessions; il n'a pas été réalisé.

En 1981, un deuxième plan a vu le jour, contre de nouvelles concessions; il n'a pas non plus été réalisé.

Maintenant, après avoir nommé un nouveau gestionnaire, vous vous apprêtez à le démettre et à anéantir le fruit de ses efforts.

Belle gestion, en vérité! Vous aurez perdu dix-huit mois pour revenir quasi au point de départ, ayant entre-temps grevé Cockerill-Sambre de charges insupportables.

Le spectacle auquel nous assistons fait partie d'un scénario désormais classique. Le gouvernement se trouve bloqué par l'inertie des partis flamands qui attendent qu'un nouvel ébranlement de l'épine dorsale de la Wallonie leur permette d'échanger quelques milliards contre de nouveaux avantages tous azimuts.

Après l'interpellation de M. Spitaels, M. Gijs a considéré que la succession des plans de redressement devait inciter à la méfiance. Comment peut-il dire cela sérieusement, alors qu'aucun de ces plans n'a jamais été respecté par son parti? Il l'ignore d'autant moins que le CVP tient depuis vingt-cinq ans, et sans interruption aucune, les rênes de l'Etat. Durant ces dernières années, critiques pour la sidérurgie wallonne, il occupait non seulement le poste de Premier ministre, mais aussi celui des Affaires économiques ou des Finances.

**M. François.** — Et que faisait M. Claes? Il a été aussi ministre des Affaires économiques!

**M. Hoyaux.** — Oui, mais avec moins de constance.

**M. François.** — Il l'a été depuis 1977 et il n'était pas du CVP, que je sache!

**M. Hoyaux.** — Non, mais il était au moins flamand.

**M. Luyten.** — Il était socialiste et aussi flamand.

**M. Hoyaux.** — Les socialistes flamands ne sont pas des Wallons, c'est un fait; je ne vous apprend rien!

**M. Luyten.** — Ce sont tous des assassins de la Wallonie.

**De heer Van Ooteghem.** — Minister Claes heeft ook Sinterklaas gespeeld.

**M. Hoyaux.** — Comment ose-t-on affirmer que rien n'indique qu'on soit disposé à faire un effort à Cockerill-Sambre? En sept ans, le personnel de Liège et de Charleroi a diminué de plus de 40 p.c.

On peut se demander quelle aurait été la réaction si pareil traitement avait été appliqué aux charbonnages flamands. Mais la chose ne peut s'imaginer car, pour les charbonnages comme pour les infrastructures portuaires, les milliards ont coulé à flots — dites-moi le contraire — et sans limitation aucune, alors que Cockerill-Sambre recevait juste ce qui lui était nécessaire pour survivre.

La vérité, c'est que le CVP domine l'Etat et que l'Etat dirige Cockerill-Sambre. Même quand les socialistes sont au gouvernement, ils ne parviennent qu'à freiner.

Aussi, cette entreprise a-t-elle été la plus mal lotie de toutes celles appartenant aux secteurs nationaux. Changements de dirigeants, successions de plans de redressement, retards dans les paiements, rien ne lui a été épargné!

**M. Van Ooteghem.** — Et les grèves!

**M. Hoyaux.** — On pourrait croire que j'insiste exagérément. Et pourtant... Déjà, la suite de ces savantes manœuvres se prépare. On va nommer un nouveau directeur, chargé de préparer un nouveau plan. Quel plan? Eh bien, cela commence à se préciser. Il suffit de relire les déclarations de M. Gijs il y a quinze jours. «Nous n'accepterons plus — dit-il — de troisième plan de sauvetage dans le style des deux précédents. Nous marquerons uniquement notre accord sur une restructuration fondamentale. Le bois doit être élagué. De nouveaux investissements doivent être effectués après une analyse quantitative et qualitative approfondie du marché de l'acier.»

M. Van Rompuy a d'ailleurs confirmé la chose: «Pour nous, dit-il, une coulée continue suffit à Liège, et une autre à Charleroi». Et comme lui, visiblement, n'a pas peur de se mouiller, il ajoute que «toute concession nouvelle en matière sidérurgique est totalement inacceptable». Encore faudrait-il, avant de faire de nouvelles concessions, respecter celles qu'on prétend avoir faites! En tout cas, les francophones qui avaient encore quelques illusions sont avertis. Certains d'entre eux commencent peut-être à comprendre que le blocage socialiste sur l'acier, voici un peu plus d'un an, n'avait rien à voir avec une manœuvre électoraliste.

Chose plus grave: cette fois-ci, le PSC appuie la manœuvre flamande. Son président, M. Deprez, a exposé une série de conditions nécessaires à une solution.

La première consiste dans «l'adaptation de l'outil à l'évolution conjoncturelle et structurelle des marchés». Quelle réalité masque ce verbiage? La réponse se trouve en toutes lettres dans *La Meuse* du 2 décembre. Selon ce journal: «Le gouvernement envisage d'aller plus loin dans une remise en cause du plan de 1981. C'est ce qu'on appelle déjà une adaptation de l'outil à l'évolution conjoncturelle et structurelle des marchés.» Voilà de beaux mois en perspective!

Jeudi dernier, après tout ce remue-ménage, M. Martens affirmait que le gouvernement souhaitait prendre des décisions sur l'ensemble du dossier sidérurgique. Qu'attendez-vous donc, messieurs? Que Cockerill-Sambre meure de vos tergiversations? La voilà, cette équipe qui disait «ne pas reculer devant ses responsabilités»!

Que manque-t-il au dossier? Jamais problème n'a été aussi étudié que celui de la sidérurgie. Depuis des années, on assiste à l'interminable défilé des experts, des études, des enquêtes...

La réalité est simple, cruellement simple. Comme l'a rappelé le Conseil régional wallon: «La sidérurgie wallonne constitue un élément particulièrement important du tissu industriel wallon.» Comme l'a expliqué la SNCI: «Si des chances de survie raisonnables doivent être offertes à la nouvelle entité Cockerill-Sambre, il est impératif de résoudre sans retard ses problèmes de financement dans le but de garantir son avenir.» Enfin, comme l'a dit M. Clerdent au Conseil régional: «La capacité de six millions de tonnes doit être considérée comme la capacité minimale susceptible d'assurer le rendement des outils et la compétitivité de la société.»

Les caractéristiques essentielles du problème, ce sont celles-là! D'ailleurs, vous le savez fort bien, et vous savez aussi que tout retard peut provoquer des conséquences catastrophiques.

La CEE a autorisé plusieurs opérations, qu'on les effectue! M. Vandestrück a préparé un plan, qu'on l'applique! Et qu'on cesse de remettre chaque jour en question ce qui a été décidé la veille.

La sidérurgie wallonne a payé pour l'Europe, alors que d'autres Etats violent sans trêve les réglementations européennes. La sidérurgie wallonne a payé pour la Flandre qui a reçu proportionnellement deux fois plus d'aides, alors qu'elle n'en avait pas besoin. Maintenant, qu'on lui donne enfin ce qu'on lui promet depuis tant d'années, qu'on arrête de saboter systématiquement son sauvetage!

Chaque jour qui passe — je l'ai dit au début — rend ce problème plus explosif. Il faut décider, le plus rapidement possible, car l'absence de décision — et c'est un point fondamental — est la pire

chose qui puisse arriver à Cockerill-Sambre et l'effondrement de Cockerill-Sambre est la pire chose qui puisse survenir en Wallonie. Je ne parle même pas des désastreuses conséquences qu'il impliquerait dans l'ensemble du pays.

Le problème sidérurgique ne menace pas seulement l'économie belge mais aussi l'Etat belge. Les francophones sont fatigués de voir leurs dossiers maltraités par une majorité flamande sans cesse plus dominatrice. Les francophones sont fatigués de se voir sans cesse réduits à la portion congrue. Les francophones sont fatigués par la politique des «deux poids, deux mesures» qui est devenue la règle dans la gestion de ce pays. (*Protestations sur les bancs de la Volksunie.*)

**De heer Luyten.** — Vraag de echtscheiding!

**M. Hoyaux.** — Nous ne voulons pas attenter à l'Etat belge, mais nous ne voulons plus que nos dossiers soient gérés par un pouvoir central dominé par la Flandre et qui draine vers elle toutes les ressources du pays. Si le parti socialiste, depuis plusieurs années déjà, réclame une plus grande autonomie, c'est pour faire face à une situation que le gouvernement ne parvient plus à maîtriser.

Pour cette raison, monsieur le ministre, j'ai été ravi de vous entendre dimanche à la BRT préconiser une plus grande responsabilité des régions dans la gestion des secteurs nationaux, comme j'ai été ravi de la proposition de loi déposée à la Chambre par M. Van Den Brande et plusieurs députés CVP.

**De heer R. Maes.** — We zullen nog overeenkomen!

**M. Hoyaux.** — Il faut bien s'entendre. Ne croyez pas que vous parviendrez à régionaliser seulement les problèmes qui vous dérangent. Cette régionalisation doit être globale: elle doit porter sur l'ensemble des secteurs nationaux, l'ensemble des moyens budgétaires et la politique du crédit.

Surtout, ne croyez pas que nous allons laisser sombrer la sidérurgie wallonne sous prétexte de longues négociations. Ce problème ne peut plus attendre. Vous l'avez évité durant des mois, mais il faut prendre vos responsabilités, maintenant et pas à la fin de l'année prochaine! Les représentants de la majorité, au gouvernement comme au Parlement, ne doivent plus avoir d'illusions: recommencer une nouvelle fois un plan dilatoire n'est plus possible. Il faut agir, et tout de suite, faute de quoi vous allez provoquer la dislocation de la Belgique. La sidérurgie wallonne a été gavée trop longtemps de paroles: maintenant, il lui faut des actes!

Quant à vous, monsieur le ministre, votre devoir constitutionnel vous oblige à répondre aux questions du Parlement, et votre devoir de responsable politique vous oblige à informer clairement la population. Ne nous montrez pas une fois de plus votre remarquable maîtrise de la dialectique. Ce que nous voulons, ce sont des réponses précises à des questions précises.

Peut-on savoir pourquoi, après avoir nommé un «dirigeant d'entreprise éminent et courageux», selon vos propres mots, monsieur le ministre, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur son plan?

Il y a un peu plus d'un an, vous stigmatisiez les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République: il faudrait maintenant prouver que vous êtes capable de faire mieux.

**M. Luyten.** — Du dernier royaume!

**M. Hoyaux.** — Pendant que vous discutez, la sidérurgie wallonne, qui attend depuis des années un projet cohérent, s'enfonce. Face à ce marasme, M. Spitaels a posé, il y a quinze jours, une série de questions à M. Martens. Nous attendons toujours les réponses.

*Quid* du contrat de gestion? Quelle attitude adopte le gouvernement à cet égard? Nous l'ignorons.

*Quid* de la septième cage finisseuse de Carlam? *Quid* de la ligne de galvanisation monoface de Phenix Works? Nous l'ignorons. La Commission européenne a marqué son accord mais quelle suite allez-vous réserver à ces dossiers? La limitation du FRI n'annonce rien de bon à cet égard.

*Quid* du rachat de Frère-Bourgeois? Nous l'ignorons. Jeudi dernier, le gouvernement s'est une fois de plus abstenu de trancher. Quand aurez-vous le courage d'expliquer ces piétinements à la population?

Avant de confirmer votre «crédibilité flamande», comme l'a dit M. Van Rompuy, établissez votre crédibilité tout court. Allez-vous, monsieur le ministre, vous l'homme des missions impossibles, vous l'homme des consensus introuvables, céder au chantage et à la démagogie électoraliste? Le moment du choix arrive: nous allons voir si vos appels au sens du devoir, au sens de l'intérêt général et au fonctionnement efficace des institutions relèvent d'un réel sens de l'Etat ou de la manœuvre électorale. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Op 't Eynde.

**De heer Op 't Eynde.** — Mijnheer de Voorzitter, heren ministers, geachte collega's, ik hecht eraan mijn waardering uit te spreken over de objectiviteit en de volledigheid van het verslag. De rapporteurs verdienen inderdaad gelukwensen. Ondanks de moeilijkheden veroorzaakt door de gelijktijdige bespreking van de begroting van Economische Zaken en van het Energiebeleid, hebben zij beide zaken gescheiden gehouden en een trouwe weergave gebracht van de werkzaamheden in de commissie.

Jammer genoeg kan de kwaliteit van het verslag ons niet verzoenen met de laattijdige indiening van deze begroting. Met nog wat vertraging er bovenop zouden wij vandaag deze begroting niet meer moeten afhandelen als vijgen na Pasen, maar wel als vijgen na Kerstmis. Het is absurd om een begroting van 1982 te bespreken op een ogenblik dat het geld op is, dat de enveloppes leeg zijn. Het kan dus niet dat er in de commissie nog fundamentele opties werden gewijzigd. De werking in de commissie wordt op die manier onvermijdelijk beperkt tot enkele informatieve vragen over de meest recente economische gebeurtenissen.

Wij geloven dan ook dat het geen zin heeft de verschillende posten van deze begroting kritisch te benaderen, maar dat het daarentegen meer opportuun zou zijn onze aandacht toe te spitsen op die aspecten waarop men in de nabije toekomst nog enige vat zou kunnen hebben. Dat brengt mij onmiddellijk bij de aanwending van de matigingsmaatregelen en de informatieplicht van de ondernemingen ter zake.

Mijnheer de minister, deze regering, van bij haar samenstelling reeds, heeft aan de arbeiders, de bedienden, de ambtenaren, kortom aan allen die leven van een loon of een vervangingsinkomen, duidelijk gesteld dat drastische matigingsmaatregelen zouden worden genomen.

Drie achtereenvolgende muntontwaardigingen van 6 oktober 1981, opwaardering van de Duitse mark en de gulden met 5,5 pct., 4 december 1981, devaluatie van de Belgische frank met 8,5 pct., 12 juni 1982, opwaardering van de Duitse mark en de gulden met 4,25 pct., hebben onbetwistbaar de koopkracht uitgehold. Zelfs als men de prijzencontrole strikt in de hand probeert te houden, zelfs als men het mechanisch effect van de devaluatie doelmatig tracht te spreiden, ook dan nog zal men moeten toegeven dat de koopkracht van de gemiddelde Belg ernstig gedaald is. Te meer omdat voor de loontrekkende, bovenop deze devaluatie nog eens een zeer drastische ingreep in het indexmechanisme heeft plaatsgehad, terwijl er voor de vervangingsinkomens bijkomende inleveringen zijn ingevoerd.

Diezelfde regering, mijnheer de minister, vaardigt begin 1982 met haar drie volmachtentoeinen een aantal maatregelen uit die enorme voordelen inhouden voor het bedrijfsleven en het patronaat. De regering gaat ervan uit dat de concurrentiekracht van de Belgische ondernemingen totaal verzwakt is en dat de voornaamste oorzaak van die economische verzwakking ligt bij de hoge loonkosten van de Belgische arbeiders. Wij betwisten niet dat de bruto uurlonen van de Belgische arbeiders tot 1979 behoorlijk hoog lagen. Anderzijds kan men echter niet ontkennen dat er van 1979 af reeds een kentering was ingetreden tot nivellering met de uurlonen van de arbeiders uit onze buurlanden.

De nominale stijging van de Belgische lonen is in de periode 1970-1980 niet erg afwijkend geweest van de lonen in de ons omringende landen, maar de lage inflatiegraad in ons land is de oorzaak van een grotere reële aangroei (België 75 pct., West-Duitsland 71 pct., Italië 68 pct.).

Men kan evenmin ontkennen dat de produktiviteitsstijging over de periode van 1970 tot 1980 na Japan in België het hoogst is in de hele wereld (Japan 102 pct., België 91 pct., Nederland 77 pct., Verenigde Staten 31 pct., Groot-Brittannië 25 pct.).

De combinatie van de reële groei met de produktiviteitsstijging bewijst dat de arbeidskost per eenheid produkt in België trager stijgt

dan in de voornaamste buurlanden (België 215 pct., Frankrijk 226 pct., Nederland 230 pct., West-Duitsland 252 pct., Groot-Brittannië 290 pct.).

Deze weg van herstel was voor de regering wellicht te traag. Zij zou door een schoktherapie in de vorm van een devaluatie en de erbij horende begeleiding een plotse economische ommezwaai van 180 graden willen veroorzaken. De volmachtwetten leggen enerzijds een inlevering van 4 pct. op aan de arbeiders, maar anderzijds ontvangen de ondernemingen een globaal bedrag van 142 miljard. Volgens een recente verklaring van de Eerste minister, is de concurrentiepositie van ons land hersteld, hoofdzakelijk ingevolge de devaluatie en omdat de nominale lonen in België 2 pct. minder stijgen dan de lonen bij onze belangrijkste handelspartners.

Het is dus de arbeider en de arbeider alleen die de dure tol van het economisch herstel heeft betaald. Wat deden inmiddels de ondernemingen met hun geschenken ten bedrage van 142 miljard, waardoor hun interne kosten daalden met 10 pct.? De regering stelt oorspronkelijk dat de effecten van het matigingsbeleid dienden aangewend te worden voor meer investeringen, voor behoud of verlaging van de kostprijs, voor verhoging van de tewerkstelling. Om toch enigszins wat mogelijkheid op controle te hebben, werd binnen het raam van de bijzondere machten bij koninklijk besluit nr. 18 bepaald dat de bedrijven periodiek verslag zouden moeten uitbrengen aan de ondernemingsraad of bij ontstentenis daarvan aan de vakbondsafgevaardigde over de aanwending en de weerslag van de kostenverminderende maatregelen.

Wat stellen wij vandaag vast?

Ten eerste, door de uitholling van de koopkracht en het verminderd gezinsinkomen is er merkkelijk minder privé-consumptie met een nadelige invloed op het bruto nationaal product en op de tewerkstelling.

Ten tweede, de uitermate zwakke investeringen hebben zeker geen halt toegevoerd aan de verdere afbraak van de tewerkstelling met het gevolg dat wij met 60 000 werklozen meer zitten.

Het is dus duidelijk dat de ondernemingen beslist geen tewerkstelling hebben gecreëerd of in de toekomst zullen creëren. De arbeiders moeten dat trouwens van hen niet verwachten. W.J. Ten Hart, de Nederlandse voorzitter van de werkgevers, heeft dit duidelijk gesteld in de *Volkscrant* van 4 september 1982, toen hij zei: «Ik ben zelf 30 jaar ondernemer geweest en ik heb nog nooit meegemaakt dat men in een directiekamer bij elkaar ging zitten en zei: hoeveel arbeidsplaatsen gaan we volgend jaar eens creëren? Dat is onzin. Het is echt een groot misverstand te veronderstellen dat de doelstelling van een onderneming het scheppen van banen is. Het zou vals zijn als wij dat zouden zeggen. De doelstelling van een ondernemer kan geen andere zijn dan te zorgen voor het voortbestaan, het maken van winst.»

Dit is duidelijke taal. Maar als dit de enige zaligmakende filosofie van de ondernemer is, en de laatste onderhandelingen tussen de sociale partners in België schijnen dit wel te bevestigen, dan vraag ik mij beangstigd af wat er met de 142 miljard kostenverminderende maatregelen is gebeurd.

Hebben sommigen de immoraliteit niet zover gedreven dat matingsinkomsten van de arbeiders als bijkomende winsten te verdelen aan de aandeelhouders?

Is misschien de kapitaalvlucht naar het buitenland opnieuw in een stroomversnelling terechtgekomen in de heimelijke hoop dat ooit in deze Hoge Vergadering wel eens een meerderheid zou worden gevonden om financiële amnestie toe te staan?

Wij weten het niet, maar zeker is dat er geen nieuwe jobs werden gecreëerd. Wij wachten dan ook met zeer veel belangstelling de verslagen af die de nodige antwoorden op onze vragen zouden moeten geven. Ik zeg wel degelijk: zouden moeten geven, want het staat nu al vast dat de ondernemingen ook dit inkijsrecht zullen boycotten. Het Vlaams Economisch Verbond verklaart immers in zijn weekblad van 13 oktober 1982 dat er niet altijd een duidelijk oorzakelijk verband vast te stellen is tussen de kostenvermindering en de aanwending van de opbrengst ervan. De overheidsmaatregelen, stelt het Vlaams Economisch Verbond, kunnen een ondersteuning zijn voor reeds genomen ondernemingsbeslissingen zonder dat zij aanleiding waren tot nieuwe beslissingen. Dus ook op dat vlak zal men trachten elke vorm van controle te ontduiken te meer omdat de sancties onbeduidend zijn.

En juist hier zou ik u willen vragen, mijnheer de minister, om dringend afdoende maatregelen te nemen. Wij weten nu al dat meer dan de helft van de bedrijven hun periodieke verplichtingen inzake informatie niet hebben nageleefd. Wij betwijfelen het zeer sterk dat de ondernemingen in het kader van de jaarlijkse economische en financiële voorlichting — zoals opgelegd bij koninklijk besluit van 27

november 1973 — een afzonderlijk en objectief verslag zullen brengen over de aanwending van de opbrengst van de verbeterde concurrentiepositie.

Mijnheer de minister, ik zou u willen vragen, binnen uw administratie een bijzondere dienst op te richten die bij elke onderneming die in gebreke blijft een onderzoek zou instellen en dat de vastgestelde misbruiken achteraf degelijk zouden worden gesanctioneerd.

Het is niet meer dan billijk, mijnheer de minister, dat de arbeider ten minste weet tot wat zijn inspanningen hebben gediend. Het is niet meer dan rechtvaardig dat aan de arbeider die in zijn eigen vel heeft moeten snijden om de concurrentiepositie van de Belgische bedrijven te herstellen, nu eens duidelijk zou worden gezegd hoe de ondernemingen de matigingsdefecten hebben aangewend.

In het tweede deel van mijn uiteenzetting zou ik uw aandacht willen vragen, mijnheer de minister, voor de uitermate benarde, ja haast dramatische economische situatie in Limburg. Het kan geen verwondering wekken dat de Europese Commissie, de provincie Limburg als ontwikkelingsgebied heeft erkend. Deze provincie, die de grootste stijging van de beroepsbevolking vertoont, wordt getroffen door de grootste werkloosheidsdruk van het land: 23,8 pct. tegenover 17 pct. voor het Rijk, en onder die werklozen zijn er 38 pct. minder dan 25 jaar. Deze nuchtere cijfers geven spijtig genoeg niet de drama's weer die erachter schuilgaan.

Het is duidelijk dat indien er geen doeltreffende overheidssteun komt, de algemene verarming zeer snel zal toenemen. Indien er niet spoedig maatregelen worden genomen ter bevordering van de nijverheidsontwikkeling, zal Limburg meer en meer worden gedomineerd door de sterker geïndustrialiseerde regio's en zich nooit meer kunnen herstellen van de opgelopen achterstand. In het licht van deze vaststelling is het normaal dat elk bericht dat verband houdt met een eventuele afslanking van de steenkoolexploitatie enorme onrust veroorzaakt. De steenkoolmijnen met hun 18 700 werknemers zijn immers nog steeds de voornaamste werkgevers, zeker als men rekening houdt met de tewerkstelling in de toeleveringsbedrijven.

Wij verwerpen zeer categorisch de stelling als zouden de Limburgse mijnen even nadelig zijn voor de Vlaamse welvaart als het staal voor Wallonië. De verdere exploitatie van onze mijnen is geen Bokrijkeconomie, zoals sommigen het noemen. Evenzeer verwerpen wij het economisch model waaruit zou moeten blijken dat met een produktie van 6,2 miljoen ton per jaar, een aangroei van rendement van 0,7 pct. per jaar, een stijging van de lonen en lasten met 7 pct. per jaar, een prijsstijging van 7,5 pct. per jaar, en tenslotte een financieringskost van 17 pct. per jaar, de uiteindelijke globale financieringslast in het jaar 2000 van de Limburgse mijnen zou oplopen tot ongeveer 673 miljard frank.

Wij weigeren dit economisch model te aanvaarden omdat er een zeer groot aantal variabele elementen aanwezig zijn. Enerzijds werd er geen rekening gehouden met storende elementen zoals moeilijkheden inzake levering, stijgende prijzen van olie en gas, instorting van de olieproducten, oorlogen tussen olieproducerende landen, en anderzijds werden de mogelijkheden van de vloeibaarmaking of de vergassing van steenkolen niet overwogen, evenmin als de uitvoermogelijkheden van onze technologische kennis inzake machines voor mijnexploitatie. Wij willen integendeel dat er maatregelen worden getroffen om op een gecoördineerde en efficiënte manier over te gaan tot de valorisatie van de steenkool. Wij geven toe dat de miljardensteun aan de KS zelfs langs een financieringsmaatschappij niets oplost. Dit is slechts uitstel van executie. Deze steun moet door een beter en een verantwoord beheer verminderd worden. Het beheercontract moet echter blijven voorzien in investeringskredieten.

Voor de valorisatie van de Limburgse steenkool onderscheiden wij drie krachtlijnen.

Ten eerste, de bouw van een steenkoolcentrale voor elektriciteitsproductie. In het energiedebat zullen wij uitvoeriger tussenkomen op de positieve elementen die ons ertoe aanzetten om een steenkoolcentrale ter verkiezen ver boven een nucleaire centrale.

Ten tweede, de vestiging van een cokesfabriek van zodra deze noodzakelijk is. Jaarlijks leveren de Limburgse mijnen 3 460 000 ton aan de fabrieken. 4 415 000 ton worden ingevoerd. Er is dus voldoende mogelijkheid aanwezig om de produktie op te drijven en de invoer te beperken. De huidige gekende Limburgse steenkoolreserves bedragen 625 miljoen ton, waarvan 62 pct. of 388 miljoen ton cokeskolen. Er kan dus nog door verschillende generaties worden ontgonnen zonder dat er een gebrek aan grondstof zal optreden. Deze argumenten, samen met het begrip dat het allicht economischer is de cokeskolen, ter plaatse te verwerken, eerder dan ze te vervoeren, pleiten voor een vestiging in Limburg.

Maar zelfs als een kosten-batenanalyse een licht voordeel zou vertonen voor een andere vestigingsplaats, zou ik hier willen wijzen

op het sociaal aspect van de hoge werkloosheidsdruk en zou ik zelfs duiven aandringen op positief discriminerende maatregelen.

Ten derde, pleiten wij voor nieuwe investeringen in researchprojecten, tot mogelijke onder- of bovengrondse vergassing van de steenkool, tot ontwikkeling van de spitstechnieken in verband met de veredeling van de steenkool, tot produktie van chemicaliën uit steenkool in plaats van aardolie. Nu reeds weet men dat de prijs voor een koolstofatoom verkregen uit etheen, dat uit aardolie gewonnen wordt, dubbel zoveel bedraagt als deze van een koolstofatoom verkregen uit koolmonoxyde dat uit steenkool gemaakt wordt.

Het lijkt mij logisch dat in al deze researchprojecten het Limburgs Universitair Centrum en de Economische Hogeschool Limburg, zeer nauw worden betrokken. De redding van de steenkoolproduktie alleen zal natuurlijk het totale economisch herstel van Limburg niet insluiten. Er zullen ook in de andere sectoren ondersteunende en begeleidende maatregelen noodzakelijk zijn. Ook wij zijn geen voorstanders van T-zones. Met enige ironie zou men echter kunnen zeggen dat het oprecht spijtig te noemen is dat de T-zones beperkt zijn in oppervlakte, anders had men één groot pilootproject kunnen op touw zetten dat zich uitstrekte over het hele grondgebied van Limburg, want de hele provincie hunkert naar investeringen die werkgelegenheid aanbrengen.

Mijnheer de minister, als ik vandaag een haast pathetische oproep doe voor bijzondere steunmaatregelen voor Limburg, dan is dit omdat er in Limburg elk jaar 6 500 afgestudeerde jongeren hun Rubicon — hun wachttijd van 150 dagen — oversteken en als zij dan aankomen op de oever van de werkloosheid, dan wacht hen daar niet de gevleugelde slogan « De Limburgers heten u welkom », maar wel de droeve mare « Zij die hier binnentreden laten alle hoop varen ». (*Applaus op de socialistische banken en op de banken van de Volksunie.*)

**De heer Luyten.** — Op enkele jaren komen er zoveel meer werklazen in Limburg dan in de Waalse staalindustrie!

**M. le Président.** — La parole est à M. Delcroix.

**M. Delcroix.** — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, le temps n'est pas si lointain où mes amis socialistes et moi-même nous criions à la tribune de cette Haute Assemblée, notre indignation et celle de tous les authentiques démocrates de notre pays, face au projet de loi qui allait accorder à votre gouvernement du « il n'y a qu'à » et du « pis-aller », ces pouvoirs (très) spéciaux qui défiaient et remettaient en cause plusieurs décennies de luttes populaires pour l'octroi et la sauvegarde de ces acquis sociaux dont nous étions si légitimement fiers!

Ces pouvoirs, en effet, vous les avez encore aujourd'hui et chacun sait déjà avec quelle froide détermination vous n'avez pas manqué d'en user partialement et d'en abuser impitoyablement, sans pitié et sans respect pour le monde du travail tout entier, ni pour les plus démunis et les plus vulnérables de nos compatriotes!

A défaut d'avoir gagné l'estime du pays qui travaille et qui souffre, vous avez, avec vos collègues, monsieur le ministre, obtenu le droit de décider sans contrôle, ce qui apparaît comme une forme nouvelle, permettez-moi l'expression, de dictature!

Mais ce serait cependant mal connaître les travailleurs — et ceux qui représentent ici devant vous ce qui leur reste de capital social — que de croire aujourd'hui qu'ils ont perdu tout espoir, toute volonté de ramer à contre-courant du torrent de vos arrêtés-loi inqualifiables!

Car enfin, monsieur le ministre, où nous conduit cet impétueux torrent?

Où nous conduisez-vous, vous-même qui possédez les leviers de commande de notre politique économique?

Et puisque le débat de ce jour nous impose précisément une réflexion de cette portée, comment ne pas se souvenir que c'est à vous qu'il revient de concilier ces objectifs essentiels et considérés cependant aujourd'hui comme fortement contradictoires: l'emploi et l'inflation!

C'est à vous qu'il appartient de contrôler les efforts de toutes les mesures prises à propos des prix et des investissements, ces derniers demeurant aux yeux de tous, les principaux générateurs d'emplois nouveaux!

Car quelles que soient les intentions de votre collègue, le ministre de l'Emploi et du Travail exigeant des travailleurs la poursuite du lourd effort déjà consenti en matière de « modération salariale » comme vous le dites pudiquement aujourd'hui, c'est bien à vous, monsieur le ministre des Affaires économiques, qu'il appartient de contrôler les retombées de l'ensemble des mesures en cause.

Dès lors, et s'il est malaisé de tracer une frontière entre les départements de l'Emploi et des Affaires économiques, c'est bien de votre compétence, et d'elle seule, que relève cet effet de modération, prise dans son sens le plus large, par l'incidence qu'elle implique sur la rentabilité des entreprises et par le contrôle que lui accorde la loi sur le niveau des investissements consentis par celles-ci!

Alors ce contrôle, monsieur le ministre, l'avez-vous jusqu'ici véritablement exercé?

Avez-vous prescrit à votre administration d'effectuer des enquêtes par secteurs et par entreprises significatives, en vue de connaître leurs intentions justement en matière d'investissements et de créations d'emplois qu'ils pourraient encore supposer?

Dans l'hypothèse d'une réponse affirmative, celle-ci pourrait être présentée sous forme de tableau reprenant les principaux secteurs de l'activité économique tels qu'ils sont répertoriés par l'Institut national de Statistique.

Pour ce qui concerne les entreprises, il suffirait de s'inspirer du modèle figurant dans une étude récente relative aux quatre mille premières entreprises de Belgique — *Trends* du 15 novembre 1982 — en vue de rechercher quelques exemples d'entreprises significatives.

Si vous deviez ne pas être personnellement en mesure de répondre à cette question précise, il vous resterait à reconnaître que votre gouvernement a accordé une sorte de « chèque en blanc » aux divers secteurs de notre économie autant qu'à nos entreprises, et qu'il n'a pas l'intention de mesurer les effets de ses propres décisions, alors que le législateur l'y a cependant dûment autorisé!

Et nous ne pourrions, me semble-t-il, que conclure devant votre silence, que ce chèque tiré au profit du grand capital l'aurait été somme toute au seul détriment des travailleurs, sans que leur intérêt, pas plus que celui de la collectivité tout entière, n'y trouve la moindre contrepartie!

Je soutiens que cette question appelle une réponse sans équivoque, à l'heure où votre gouvernement affirme que son objectif prioritaire est l'emploi, alors qu'il n'est pas un jour, au contraire, où les travailleurs, en Wallonie en particulier, ne réagissent aux fermetures, aux menaces de licenciements, quand rarement par miracle, ces menaces ne deviennent pas une consternante réalité.

Des secteurs qui s'étaient jusqu'à présent gardés des effets négatifs et dramatiques de la crise internationale, les subissent aujourd'hui de plein fouet: la construction, la distribution, les transports, l'ensemble des services en général!

Faut-il y voir le fruit d'une malédiction ou le résultat des politiques déflationnistes dans lesquelles votre gouvernement a foncé tête baissée?

Les mesures prises en février et mars derniers, dans la foulée de la dévaluation, devaient, selon les dires du gouvernement, assurer la stabilité de l'emploi en contrepartie des sacrifices imposés aux travailleurs!

Vous avez cru nécessaire, monsieur le ministre, de reprendre à votre compte, un pacte pour l'emploi, élaboré pour donner au monde du travail l'illusion que la brutalité de vos décisions allait servir à quelque chose! Quel vilain jeu de dupes!

Selon toute vraisemblance, l'année qui s'achève enregistrera une destruction supplémentaire de quelque trente à quarante mille emplois!

Où sont donc alors les retombées positives, promises par votre gouvernement, à grand renfort de démonstrations stériles?

Et qu'en est-il, par ailleurs, de la perte du pouvoir d'achat des travailleurs? Supérieure à 2 p.c. pour 1982, supérieure à 4,5 p.c. à la fin de ce mois de décembre! Et cela pour un revenu salarial moyen de quelque 46 000 francs bruts mensuels!

Déjà, le prolongement automatique de votre politique en 1983 amputait le pouvoir d'achat du monde du travail de 4,5 p.c.!

Ainsi, je le répète, usant et abusant de vos pouvoirs spéciaux, vous « remettez ça »! La saignée n'était pas suffisante! Qu'à cela ne tienne: il suffit provisoirement d'enlever 3 p.c. de plus de la poche des gagne-petit!

Et tout cela, pourquoi? Croyez-vous sérieusement, monsieur le ministre, à quelque effet bénéfique d'une telle ponction globale de 7,5 p.c. sur les salaires? Ah, bien sûr! Sur la rentabilité des entreprises: sans aucun doute! Mais pour combien de temps encore si tout s'effrite et s'effondre. Et puis, dans quel but? Sur le déficit extérieur peut-être? Allons-donc! Si toute la machine s'arrête, le compteur sera remis à zéro et qu'auront bien pu en retirer notre paysage, notre environnement, s'ils ne sont plus que des amas de ruines?

Ou alors? Serait-ce sur l'emploi? Les prévisions les moins pessimistes établies par les instituts de conjoncture annoncent — et vous le savez pertinemment bien — la courbe en chute libre de la destruction d'emploi en même temps que celle, vertigineusement grimpanche, du chômage!

En 1982, vous avez taillé dans le pouvoir d'achat: tous les indicateurs macro-économiques sont dans le rouge. Tous, à l'exception des exportations et des importations... Mais dans des proportions tellement dérisoires!

Et que prévoit-on pour 1983? La même chose, à tout le moins!

Alors, monsieur le ministre, une fois encore: où voulez-vous nous conduire?

La déflation que connaissent la plupart des pays qui nous entourent, dont la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et le Danemark, ne les a en rien préservés de la crise: les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et cela aussi, vous le savez!

Pourquoi espérez-vous que les échecs de nos voisins se transforment en succès chez nous?

Et pourquoi le monde du travail accepterait-il de se plier aux sacrifices que vous lui imposez, quand il sait bien qu'il n'existe aucune perspective positive à attendre de votre politique!

Non, monsieur le ministre, nous ne pouvons pas vous suivre dans votre cheminement tortueux, dont est absente la plus élémentaire des logiques!

Il est illusoire de croire que les recettes dans lesquelles vous puisez sont de taille à nous sortir de l'enlisement, que dis-je, du désastre qui nous menace et dont vous êtes parfaitement incapable de juguler le moindre des effets!

Il faut impérativement changer la conduite des affaires économiques de ce pays: voilà la vérité, la véritable logique! Elle implique avant tout la préservation du pouvoir d'achat des travailleurs.

Rien ne justifie non plus les nouvelles coupes sombres que vous vous préparez à pratiquer, en 1983, dans leurs revenus et leurs allocations sociales.

Rien à craindre non plus de l'indexation automatique des salaires, sur le plan de la surcompétitivité de l'économie belge.

Il fallait des mesures de redistribution des ressources en faveur de l'industrie. Eh bien! Vous disposiez du Maribel I, dont vous avez été le promoteur, monsieur le ministre.

Que reste-t-il aujourd'hui d'une décision avantageuse pour l'industrie? Quasiment rien.

C'est cependant dans cette double voie qu'il fallait agir: Assurer le respect de la convention interprofessionnelle et en favoriser la reconduction, vérifier les effets de Maribel I et amplifier cette mesure s'il était nécessaire!

Maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs autorisait une relance sélective de l'économie. Nous, socialistes, estimons que c'est la seule voie possible pour relâcher le poids de la contrainte extérieure, indépendamment d'une action capable d'éviter les effets négatifs de la fuite des capitaux.

Nous avons tracé les premières pistes de cette relance sélective, et nous poursuivons nos efforts en ce sens.

Comment pensez-vous pouvoir apporter un souffle nouveau à notre économie en facilitant l'effondrement de la demande intérieure par la liquéfaction du pouvoir d'achat des travailleurs?

La relance sélective que nous préconisons ne suffira pas, à elle seule, à résoudre la dramatique question du chômage. Nous en sommes conscients, mais utiliser les gains de productivité actuels et futurs, gains substantiels portés par les technologies nouvelles, pour réduire la durée du travail et mieux répartir l'emploi, voilà le deuxième axe d'une politique que les pouvoirs publics peuvent et se doivent de favoriser. Il faut aussi rechercher des ressources nouvelles pour équilibrer la sécurité sociale, réaliser la consolidation et la restructuration des secteurs en difficulté, offrir des perspectives stables dans la gestion économique pour entreprendre des reconversions, ô combien nécessaires! Élargir la négociation sociale pour déboucher sur un véritable contrat entre toutes les parties et consolider les emplois précaires, véritables «vannes de sécurité» que vous vous ingéniez à refermer. Pourquoi le cadre spécial temporaire serait-il tombé de 53 000 à 44 000 unités sous votre gouvernement s'il en était autrement?

Le choix politique des socialistes est, à cet égard, fondamentalement différent du vôtre. C'est une autre dynamique de l'intervention publique que nous préconisons.

Vous voulez un Etat fort pour en imposer aux travailleurs; nous, nous voulons un Etat puissant pour concilier et arbitrer des intérêts divergents, dans l'intérêt supérieur du pays et de ses régions!

Nous sommes disposés à inviter nos compatriotes à résister à la tempête et à construire l'avenir, leur avenir. Vous et vos amis, monsieur le ministre, vous leur demandez de subir en silence, avec abnégation.

Dès lors, ce n'est pas un point de vue qui nous différencie, c'est un abîme, celui que vous ne cessez d'élargir entre le monde du capital qui vous est si cher et celui du travail dont nous sommes disposés, soyez-en convaincu, à défendre le juste combat! (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Tijn Declercq, rapporteur.

**De heer T. Declercq.** — Mijnheer de Voorzitter, heren ministers, collega's, als partij van de meerderheid, die deze regering steunt, hebben wij als uitgangspunt bij de bespreking van de begroting van Economische Zaken vanzelfsprekend volgende houding: Wij moeten de regering beoordelen op haar trouw aan het regeerakkoord. Wij moeten nagaan wat geworden is van de intenties neergeschreven in het contract dat afgesloten werd tussen de regering en haar meerderheid. Nu reeds kan ik zeggen dat wij van oordeel zijn dat de door de regering gevoerde politiek op economisch gebied duidelijk gaat in de richting vastgelegd in het regeerakkoord.

De bespreking in de commissie was wel verschillend van de soms passionele oproepen die wij hier hebben gehoord. Het was opvallend dat in de commissie veel zakelijker, veel rustiger en veel minder emotioneel werd gehandeld over de economische toestand en over de problemen waarvoor wij als land worden geplaagd.

Elk van ons beseft, samen met de minister van Economische Zaken en de staatssecretaris voor Energie, dat België — dit beeld werd gebruikt — een notedopje is dat dobert op een economische oceaan. Wij kunnen moeilijk een eigenstandige economische politiek uitbouwen zonder rekening te houden met de internationale economische achtergrond. Het toekomstbeeld van de internationale economie is somber. Dat werd in het commissieverslag onderstreept. Enkele landen, die in het verslag zijn opgesomd, staan voor het financiële bankroet: Mexico, Argentinië, Brazilië, Chili, Cuba. Andere landen die tot nog toe geen noemenswaardige moeilijkheden kenden en als het ware ongehinderd door de crisis heenwandelden, worden thans voor problemen geplaagd. Denken wij aan Duitsland en zelfs aan Japan zoals uit de werkloosheidscijfers blijkt. In de ganse geïndustrialiseerde wereld nemen deze werkloosheidscijfers trouwens voortdurend toe.

Wanneer wij de eerste resultaten nagaan van de economische politiek die tot nog toe door deze regering werd gevoerd, dan moeten wij erkennen dat er een aantal lichtpunten te bespeuren zijn. Wij hebben — zonder dit overmatig te bejubelen — overschotten gehad op onze handelsbalans in juli en september. Wij kregen een lichte stijging van de industriële productie. Een zekere vertraging van de groei van het werkloosheidscijfer wordt zichtbaar. Wij zullen erin slagen de inflatie beneden de negen procent te houden en de competitiviteit van onze bedrijven verbeterd. Deze gunstige evolutie heeft trouwens haar bevestiging gevonden in de internationale opinie. De sprong met drie plaatsen op de ranglijst van de competitiviteit opgevoerd door het *European Management Forum*, is hiervan het bewijs. Dit zijn cijfers en gegevens die onderstrepen dat er iets ten goede is veranderd in de economische politiek van dit land. Wij hebben er ook op gewezen — en dit is bij herhaling in de commissie gezegd — dat deze gunstige voortekens geen overdreven optimisme wettigen. Wij zullen nog vele jaren zware inspanningen moeten vragen aan elk van onze bevolkingsgroepen, wil men in dit land aan de economische en vooral financiële catastrofe ontsnappen.

Wij kunnen de regering volgen op voorwaarde dat deze inspanningen ook resultaten opleveren inzake de tewerkstelling.

Mijnheer de minister, in de commissie hebben wij, als het ware aan uw hand, een geleid bezoek gebracht aan het desolate landschap van ons bedrijfsleven. Op de bladzijden 16, 17 en 18 van het verslag vindt men de alarmerende gegevens in verband met de desindustrialisering in dit land. Die gegevens wijzen op een structureel verlies aan werkplaatsen.

Het is dan ook te begrijpen, en voor mij vanzelfsprekend, dat in brede kringen van de arbeidersbeweging vooral de nadruk wordt gelegd op de noodzaak aan inspanningen om de tewerkstelling te bevorderen. De stakingen die de afgelopen dagen en weken werden georganiseerd, hebben vooral tot doel de nadruk te leggen op de noodzaak om dergelijke inspanningen te doen.

Het herstellen van de competitiviteit, waartoe de arbeiders enorm veel bijdragen, moet worden gevolgd door een actieve en voluntaristische tewerkstellingspolitiek.

Het probleem van de herverdeling van de beschikbare arbeid, ook door arbeidsduurverkorting, kan niet meer worden ontweken. Men

mag niet vergeten dat de werknemers grote offers hebben gebracht en nog brengen, om de concurrentiekracht van de ondernemingen te herstellen.

De eerste resultaten daarvan worden zichtbaar, maar nu is het nodig dat zij worden gevolgd door resultaten inzake tewerkstelling. Zo hebben wij in de commissie vragen gesteld over de gebrekkige toepassing van het koninklijk besluit van 18 februari 1982 op de organisatie van de controle op de aanwending van het effect van het matigingsbeleid in de ondernemingen. Wij hebben cijfers gegeven over een onderzoek uitgevoerd door het ACV. Daaruit blijkt dat slechts 50 pct. van de ondernemingen de wettelijk vereiste inlichtingen hebben verschaft en dat de tewerkstelling in compensatie voor de voordelen verleend aan de ondernemingen niet voldoende is. Ik wijs nog eens op deze voordelen: vermindering van de lasten voor de sociale zekerheid, vermindering van fiscale lasten en vermindering van energielasten.

Wij hopen dat er van regeringszijde grotere druk zal uitgaan op de werkgeversmilieus voor een actief tewerkstellingsbeleid.

In dit verband vragen wij uw aandacht voor een ander middel dat nuttig kan zijn in de strijd tegen de desindustrialisering, namelijk de wetgeving op het beheer met bijstand. Ook daarover hebben wij vragen gesteld in de commissie.

Deze wetgeving moet het de overheid mogelijk maken in te grijpen wanneer een onderneming door onbekwaamheid bedreigd wordt met faillissement. Tal van onderzoeken hebben bewezen dat het faillissement in ten minste 20 pct. van de gevallen te wijten is aan fouten in het management. Natuurlijk spelen ook de economische omstandigheden daarbij een rol, maar zelfs in deze moeilijke economische tijden slagen tal van ondernemingen erin overeind te blijven omdat zij zeer goed worden beheerd.

Jaren geleden werd een ontwerp over het beheer met bijstand ingediend bij de Wetgende Kamers. De Kamer van volksvertegenwoordigers heeft dit zeer uitvoerig onderzocht, gewijzigd en verbeterd, en het dan overgemaakt aan de Senaat, waar het blijkbaar in het vergeetboek is geraakt.

Ik zou de minister van Economische Zaken willen verzoeken ter zake een initiatief te nemen, omdat ook in de vakbeweging grote belangstelling bestaat voor een eenvoudige procedure van beheer met bijstand, die zou toelaten tal van ondernemingen te redden van de falings.

Een volgend concreet punt betreft de zogenaamde T-zones. Naar verluidt stuit het regeringsontwerp op een aantal bezwaren, enerzijds van de Europese Gemeenschap wat betreft het al te ruime toepassingsgebied, en anderzijds van de Raad van State. Kan de minister ons concreet mededelen hoe het wetsontwerp er uitziet en in hoeverre bij de voorbereiding daarvan werd rekening gehouden met de syndicale bezwaren tegen een uitholling van het werknemersstatuut in deze T-zones?

De bespreking in de commissie voor de Economische Aangelegenheden was, als het ware vanzelfsprekend, grotendeels gewijd aan de zogenaamde nationale sectoren en dan vooral aan het staaldossier. Wij zouden toch een zekere behoedzaamheid willen vragen aan degenen die al te gemakkelijk dit staaldossier communautariseren en menen dat door de regionalisatie van de nationale sectoren onmiddellijk de economische oplossing zal worden gevonden voor de problemen.

Wij zijn ervan overtuigd — en wij wachten op de cijfers die daaromtrent worden verzameld — dat de oplossing van de problemen van de nationale sectoren niet noodzakelijk moet worden gezocht in de regionalisatie, maar dat zij een inspanning vraagt van solidariteit. De gegevens die in het verslag zijn opgenomen in verband met het staaldossier zijn reeds ten dele achterhaald. Dat beseffen wij. Uit de besprekingen is echter gebleken — en dat was belangrijk voor ons als lid van een meerderheidspartij — dat de regering zich rigoureuze heeft gehouden aan de verbintenissen opgenomen in de regeringsverklaring. In de loop van het debat hier werden een aantal bijkomende vragen gesteld. Wij veronderstellen dat de minister hierop breedvoerig zal ingaan, maar wij zijn nu reeds de mening toegedaan dat de regering haar verbintenissen ter zake rigoureuze heeft nageleefd.

Graag hadden wij nog een kleine bijkomende vraag gesteld in verband met de nieuwe start van de NV Scheepswerven. Vergissen wij ons wanneer wij menen met een zeker optimisme te mogen vaststellen dat dit, Goddank, één van de geslaagde oplossingen is van een nationaal dossier, met andere woorden, dat men hier de mogelijkheid heeft gezien om een onderneming die ten dode was opgeschreven nieuw leven in te blazen en ervoor te zorgen dat de tewerkstelling, voor een groot deel van de vroegere werknemers, opnieuw werd verzekerd?

Mijnheer de minister, wij hebben ons met opzet in de bespreking van de begroting van Economische Zaken beperkt tot enkele deelaspecten. Het ligt voor de hand dat onze aandacht vooral gaat naar de energieproblemen. Hieromtrent werden reeds een aantal vragen gesteld. Deze vragen zouden volgens mij beter op hun plaats zijn wanneer wij in de loop van de komende maand een meer uitgebreid debat zullen voeren over het energiebeleid in ons land.

*De heer Bascour, ondervoorzitter, treedt als voorzitter op*

Tot besluit willen wij beklemtonen dat de CVP-fractie op het stuk van het economische beleid haar volledig vertrouwen blijft geven aan deze regering. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Robert Leclercq.

**M. R. Leclercq.** — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, depuis quelques jours, hier encore, les images de la télévision ont fait connaître au grand public la route qui va de Valenciennes à Mons et en bordure de laquelle était située l'une des zones industrielles les plus importantes du Borinage.

Il y a quatre ans, dans ce quartier, la fermeture de l'entreprise textile Salik entraîna la perte de plus de 650 emplois. Voici un an, c'étaient les Verreries de Boussu, avec la perte de plus de cent emplois. Aujourd'hui, à 500 mètres de ces lieux, les 739 travailleurs des Laminiers de Jemappes viennent d'apprendre ce week-end la décision de l'assemblée générale des actionnaires qui, constatant que le gouvernement ne remplissait pas les engagements auxquels il avait souscrit précédemment, a arrêté la dissolution anticipée et la mise en liquidation volontaire de la société.

Dans le Hainaut, en Wallonie, si l'on peut s'expliquer les raisons qui justifient cette décision, personne ne peut l'accepter. La manifestation de soutien qui a rassemblé plus de deux mille personnes ce lundi est là pour en apporter la preuve. Notre région boraine, qui connaît le taux de chômage le plus élevé du pays, veut se battre pour sa survie.

Ainsi, dois-je vous rappeler que les Laminiers de Jemappes qui constituaient l'un des derniers éléments significatifs du tissu industriel borain avaient été soutenus par le gouvernement précédent? En effet, il avait été décidé de couvrir les *cash-drains*, de réaliser une étude de rentabilisation et d'investir 275 millions dans le train de laminiers à chaud.

Par contre, le gouvernement actuel avait seulement accordé un crédit de 102 millions aux laminiers à froid, pour couverture des *cash drains* et pour certains investissements.

Entre-temps, le personnel avait accepté, de son côté, une mobilité de ses revenus. La productivité commençait à se redresser et les fournisseurs, s'appuyant sur les décisions du CMCES, avaient concédé de nouveaux crédits à l'entreprise.

En ce début décembre 1982, tout s'effondre et des centaines de personnes en aval et en amont, vont se trouver sans emploi.

Bien sûr, l'Etat, actionnaire principal des Laminiers, appuie sa décision de fermeture sur des avis de la Commission des Communautés européennes, Commission qui a demandé en février 1982 la suspension des aides et, en novembre, en a notifié l'interdiction arguant qu'elles ne rétablissaient pas la compétitivité et prévoyaient une augmentation des capacités de production.

Mais dois-je aussi vous rappeler, ainsi que le soulignait récemment le président Guy Spitaels à cette même tribune, que les gouvernements européens ne réagissent pas tous en victimes consentantes face aux injonctions de la Communauté.

Ainsi, par exemple, l'Allemagne subsidie la tonne d'acier produite dans une proportion supérieure à celle qui est accordée à Cockerill-Sambre, et l'Italie, quant à elle, est parvenue à augmenter sa production.

Le gouvernement belge lui-même, s'il s'empresse souvent de suivre les recommandations européennes en matière de sidérurgie, montre beaucoup moins d'entrain à appliquer d'autres décisions, comme celle, par exemple, en matière de zones de développement.

Nous ne pouvons donc pas croire que si les Laminiers de Jemappes sont définitivement fermés, la responsabilité en incombe exclusivement au niveau européen.

Pour ce qui est de la couverture des conséquences sociales directes de la fermeture, le Conseil des ministres a décidé d'affecter le solde de l'enveloppe de 670 millions accordée pour couvrir les *cash-drains*, soit 272 millions.

Mais on peut légitimement se demander si cette somme ne pourrait pas être augmentée dans des proportions qui seraient susceptibles de garantir en plus une véritable reconversion.

Ainsi, si on accorde aux Laminoirs de Jemappes un droit de tirage calculé selon les mêmes normes que celles appliquées à ALZ, une somme de 328 millions pourrait être dégagée. A ceci pourraient venir s'ajouter près de 442 millions calculés en fonction du nombre d'emplois perdus sur la base du volet « reconversion » du Fonds de Rénovation industrielle.

Il faut donc que le gouvernement prenne clairement ses responsabilités et qu'il nous dise quel est le montant des sommes qu'il entend dégager pour faire contre-poids à la fermeture des Laminoirs et à quelles fins il entend affecter ces moyens: Reconversion, de quel type et avec qui, ou aides données individuellement aux travailleurs licenciés? Nous attendons votre réponse, ce soir, monsieur le ministre.

Si j'ai voulu commencer mon intervention dans le budget du ministère des Affaires économiques en évoquant le problème particulier des Laminoirs de Jemappes, c'est non seulement parce que, en tant que borain, il me tient particulièrement à cœur, mais aussi parce que ce drame qui se déroule actuellement dans ma région est significatif, je crois, de l'échec de la politique économique qu'a voulu mener le gouvernement.

En effet, il y aura, dans quelques jours, un an exactement, que l'actuelle équipe gouvernementale entrait en fonction.

Que ne nous avait-il pas été dit à l'époque? Que, enfin, une solution serait apportée aux problèmes économiques que connaît la Belgique, qu'une réelle politique industrielle serait mise sur pied.

Et, de fait, du vote des pouvoirs spéciaux à la dévaluation, les initiatives gouvernementales n'ont pas manqué, confirmant à chaque fois le caractère antisocial de la volonté qui anime l'équipe actuellement au pouvoir.

Aujourd'hui donc, après un an de cette politique, il est permis d'en tracer un bref bilan!

Nous avons connu, au cours de cette période, deux rajustements monétaires, dont un précipité par le gouvernement.

Notre monnaie a été dévaluée, de fait, à deux reprises par rapport au mark et au florin.

La confiance de notre partenaire au sein de l'Union économique belgo-luxembourgeoise a été tellement ébranlée par la manière dont a été décidée et organisée la dévaluation qu'il envisage de plus en plus ouvertement de rompre l'accord qui nous lie.

Et où en est le franc belge actuellement?

Nous devons constater que, après quelques semaines de comportement satisfaisant, il se retrouve, à nouveau, en dernière position au sein du système monétaire européen.

Pour la première fois, depuis près d'un an, il a à nouveau franchi, la semaine dernière, la barre des 75 p.c. en termes de degré de divergence et, seul parmi les monnaies liées au sein du système monétaire européen, le franc belge se trouve en position de faiblesse.

A nouveau, la Banque nationale est obligée d'intervenir régulièrement sur les marchés des changes.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les menaces que fait courir à notre économie cette évolution inquiétante. En termes de taux d'intérêts d'abord, en termes de méfiance généralisée ensuite, de plus en plus d'agents économiques étant persuadés que, à moyen terme, un nouvel ajustement monétaire risque d'être inévitable.

Alors, lorsque j'entends dire, monsieur le ministre, que « la dévaluation apparaît de plus en plus comme une opération réussie », je m'interroge sur le sens que vous donnez à l'expression « opération réussie ».

Autre indicateur inquiétant de l'évolution de notre économie, celui de la conjoncture économique, et, une nouvelle fois, cette évolution tranche tragiquement avec le bilan autosatisfaisant peut-être que vous avez tracé, monsieur le ministre. Pour le dernier mois pour lequel les chiffres sont connus, l'activité économique a à nouveau faibli en Belgique.

La reprise, souvent promise pour la fin de cette année, et maintes fois reportée, à fait long feu, tant chez la plupart de nos partenaires principaux que chez nous.

Il n'est pas besoin d'insister ici sur les conséquences graves que ne manquera pas d'entraîner, très rapidement, cette évolution négative. J'aimerais néanmoins savoir comment l'équipe Martens-Gol appréhende cette situation nouvelle et inquiétante, elle qui continue à donner la priorité absolue, dans son discours économique, au développement de notre commerce extérieur.

Concernant ce commerce extérieur, je me permettrai, là aussi, d'émettre quelques doutes quant à la pertinence des cris de victoire lancés par le gouvernement actuel à propos d'une amélioration de

notre balance commerciale. Rien, dans l'état actuel des choses et sur la base de statistiques qui, il faut quand même le rappeler, sont encore fort incomplètes, ne nous permet malheureusement de conclure, comme il est fait actuellement, à une amélioration durable de la situation, due à la politique économique en vigueur.

Le gouvernement base sa politique économique sur deux axes: la relance du commerce extérieur en premier lieu — et je viens de répéter les doutes que, je crois, il nous est permis d'émettre quant à l'évolution positive proclamée à son sujet —, les investissements ensuite.

Au risque de verser dans la monotonie, je ne peux que constater, à ce niveau aussi, monsieur le ministre, le décalage existant entre les affirmations de votre gouvernement, et la réalité telle qu'elle transparaît des premières données disponibles.

Seule, nous en sommes tous conscients, une reprise massive de ces investissements, et de ces investissements issus du secteur privé pourrait réparer en partie les dégâts causés par la crise économique à notre appareil industriel. De nombreux sacrifices ont été imposés à la population en faveur des entreprises, des sacrifices à ce jour non récompensés, puisque le progrès, très limité, des investissements depuis le début de l'année ne nous permettra sans doute même pas de compenser le recul que l'on avait pu constater en 1981.

Quels ont été les effets de Maribel?

Si, pour le secteur de l'industrie manufacturière, par exemple, une reprise semble se dessiner, encore que très timide, elle est due, avant tout, à des phénomènes techniques tels que la renouvellement des équipements, dû à la concurrence, tels que certains investissements retardés au maximum et non aux effets de la politique menée actuellement. Celle-ci a pour résultat, en tout premier lieu, de comprimer la demande, cette demande déprimée qui, de l'avis de tous les observateurs économiques, est le premier obstacle à une reprise de l'activité économique. Il suffit, en effet, de consulter l'enquête de conjoncture de la Banque nationale pour en avoir une confirmation claire.

Le gouvernement se réjouit de ce que le chômage a crû, en Belgique, à un rythme moins élevé que chez la plupart de nos partenaires. C'est, certes, une maigre consolation! Je parlerais même d'humour noir indécemment lorsque l'on se souvient du taux de sans emplois que connaît le pays. Près de 475 000 chômeurs en novembre, ce qui correspond à une augmentation de près de 15 p.c. en un an! Des milliers d'emplois industriels continuent à être détruits ou menacés. C'est cela aussi, le bilan économique que l'on peut tracer aujourd'hui!

Si je me suis livré, à ce niveau de mon intervention, à ce très bref survol de la situation économique actuelle, soulignant la contradiction permanente qui existe entre l'évolution économique et la manière dont elle est présentée par le gouvernement, si cela ressemblait parfois à une litanie agaçante, ce n'est pas, croyez-le bien, par amour du catastrophisme mais par réalisme.

Un an après le renversement de majorité, nous avons malheureusement, confirmation de ce que nous avançons dès le début de l'année 1982: les choix faits ne sont pas à même de répondre aux défis que nous lance la crise économique, ils sont unilatéraux dans leurs options et imposent sans aucune contrepartie des sacrifices aux travailleurs de ce pays. C'est cela, avant tout, le bilan d'un an de gouvernement Martens-Gol.

Venons-en à l'examen de la manière dont vous avez utilisé en cette année 1982, les différents instruments qui sont à votre disposition dans le cadre de votre fonction de ministre des Affaires économiques.

J'ai laissé volontairement à notre collègue Jacques Hoyaux le soin de définir quelle était la position du Parti socialiste en matière sidérurgique face aux événements des derniers jours, voire des dernières heures, pour m'attacher tout d'abord à l'analyse de deux autres grands secteurs nationaux: le textile et les charbonnages.

En ce qui concerne le secteur textile, le Plan, naguère appelé Plan «Claes» est devenu, un distributeur de milliards à un certain patronat.

On est loin de l'objectif initial, à savoir le maintien de 100 000 emplois dans le secteur d'ici à 1985.

Les manipulations apportées sont telles que le Plan est tout à fait dénaturé!

Ainsi, pour calculer le montant des interventions financières, ce n'est plus aux besoins de l'entreprise que l'on se réfère, mais aux projets de celle-ci. Ceci permet à des entreprises de recevoir, sur le compte de la collectivité, des fonds dont elles n'ont pas besoin!

Ainsi encore cette invention des *non voting shares*, c'est-à-dire ces actions sans droit de vote, créées par l'arrêté royal numéro 20 dit « des pouvoirs spéciaux ».

De la sorte, l'Etat va distribuer des milliards à des entreprises en se retirant la possibilité de contrôler l'utilisation de ces fonds.

De surcroît, ces actions sans droit de vote ne seront rémunérées à 2 p.c. en fin d'année que s'il reste des bénéficiaires après que le privé se soit servi. Pourtant, le Plan initial prévoyait que les fonds publics devaient être rémunérés par un intérêt fixe de 2 p.c. augmenté d'une participation aux bénéficiaires.

Je parlerai maintenant d'un certain patronat privilégié: le patronat flamand. Il est, en effet, évident que la Flandre obtient beaucoup plus que sa part dans les interventions du Plan « textile ».

De heer Van In. — Maar het wordt niet uitgevoerd.

M. R. Leclercq. — En 1973, la répartition régionale de l'emploi dans le secteur textile était de 72,6 p.c. en Flandre, 19,2 p.c. en Wallonie et 8,2 p.c. à Bruxelles.

En mai 1982, cette répartition devenait: 79,6 p.c. pour la Flandre, 15,1 p.c. pour la Wallonie et 5,3 p.c. pour Bruxelles.

Ces chiffres devraient donner une répartition équitable en ce qui concerne les crédits, mais les décisions prises par le conseil d'administration de l'ITCB les répartiront de la manière suivante: 7,250 milliards soit 84,6 p.c. pour la Flandre, 1,210 milliard soit 13,6 p.c. pour la Wallonie et 0,165 milliard soit 1,8 p.c. pour Bruxelles.

Bien sûr, certaines des décisions de l'ITCB doivent encore être ratifiées par le CMCES, mais l'exemple du dossier Uco a démontré que certains dossiers ne devaient pas craindre trop de complications...

D'autres dossiers de ce genre seront encore proposés cette année. Je ne doute pas qu'ils connaîtront un traitement plus rapide que celui de Motte, par exemple, à propos duquel on vient seulement d'appliquer une décision prise en CMCES au mois de décembre 1980, ou, pire encore, que celui de Butch, entreprise pour laquelle on ne recherche toujours pas de solution de rechange, bien que six cents personnes soient au chômage.

A propos de Motte, d'ailleurs, je voudrais, pour en terminer avec le problème textile, demander au gouvernement s'il a bien l'intention de faire bénéficier la nouvelle société des avantages du Plan, comme nous l'avons lu dans la presse.

Le dossier des charbonnages, quant à lui, a connu cette année un certain nombre de marches et contre-marches significatives du peu de cohérence de la politique gouvernementale. En fait, il a fallu près de deux mois de tractations au sein du gouvernement pour arriver à un semblant d'accord en cette matière.

En effet, dès le début juin des informations circulent selon lesquelles le gouvernement prépare des mesures en matière de politique charbonnière, particulièrement discriminatoires à l'égard de la Wallonie; il semble que, à ce moment, l'intention soit de mettre fin, dès 1983, à l'exploitation du Roton, seul charbonnage toujours en activité dans notre région et dont les pertes ne sont pas supérieures à celles de certains sièges du Limbourg.

Heureusement, à la suite de la concertation avec l'Exécutif régional wallon et probablement aussi sous la pression exercée par certains ministres appartenant à l'aile francophone de votre gouvernement, le Conseil des ministres décide, à la fin de juillet, de repousser la date de fermeture du Roton à 1985.

Néanmoins, la comparaison entre l'effort consenti pour les cinq sièges des KS et pour le seul charbonnage wallon est impressionnante par son déséquilibre.

Tout d'abord, les mines du Nord du pays se voient attribuer une enveloppe de 31,9 milliards jusqu'à la fin 1987 pour assurer la couverture de leurs pertes; à cela vient s'ajouter un crédit de 2,5 milliards pour les investissements des KS. Il s'agirait d'une somme destinée au forage d'un nouveau puits, dont nous voudrions être assuré que la nécessité est pleinement justifiée et la rentabilité incontestable.

Par contre, au Roton, il est généreusement accordé une enveloppe de 1,2 milliard.

De plus, à la fin juillet, alors que les crédits charbonniers étaient distribués, le gouvernement n'a ratifié que le contrat de gestion des KS. Pour le Roton, on a dit à ce moment que des négociations devaient encore se poursuivre en vue de la rédaction d'une convention où l'affectation des différents crédits était clairement précisée. Mais il semble aussi qu'en juillet il ait été convenu que le contrat de gestion du Roton devait être signé avant la fin novembre.

Ainsi, je souhaiterais que le ministre responsable de l'Energie, ici présent puisse faire le point sur ce problème et qu'il nous dise notamment si la convention avec le Roton doit être ou non signée dans l'esprit de l'article 175 de la loi budgétaire du 8 août 1980, qui prévoit comme pour les KS qu'en compensation des subsides accordés, l'Etat disposerait d'une partie du capital de la société charbonnière.

Avant d'en terminer, je me dois d'aborder différentes questions soulevées par la constitution, il y a quelques semaines, de la Société nationale des secteurs nationaux.

Le regroupement de la gestion des cinq secteurs restés nationaux de notre économie peut, à première vue, sembler rencontrer des objectifs de clarté, d'équilibre et de rationalité. Cependant, une analyse plus poussée montre les défauts, les insuffisances, voire même les anomalies qui sont à la base de la constitution de la SNSN.

Tout d'abord, je pense que le ministre des Affaires économiques devrait nous définir la conception qu'il se fait du rôle de la SNSN.

A l'instar de ce qu'était la fonction des holdings précédents, la SNSN aura-t-elle simplement pour mission d'exécuter la politique définie au niveau gouvernemental? Dans ce cas, elle serait une simple boîte aux lettres et rien n'aurait changé en comparaison du passé.

Ou bien la SNSN deviendra-t-elle un organe de gestion à part entière, avec une marge de manœuvre importante laissée à son administrateur délégué?

Ensuite, le gouvernement peut-il nous assurer que la nouvelle structure est bien un gage d'économie? Pour ma part, je crains le contraire. En effet, la multitude des dossiers abondant des matières industrielles diverses va conduire à ce qu'ils soient généralement examinés par le comité de direction, le conseil d'administration ne pouvant se réunir pour chacun d'eux. Risque alors d'apparaître la nécessité de cellules techniques au sein desquelles interviendront des nominations provoquant des frais non négligeables à charge de l'Etat.

Une autre inquiétude est suscitée par la structure même de la SNSN et le déséquilibre qui y est intervenu entre la représentation des différentes sensibilités qui forment la texture politique de notre pays. Ainsi, par exemple, le Parti socialiste, premier parti de la Communauté française compte un seul administrateur sur douze qui soit proche des idées qu'il défend, tandis que le PSC, septième force politique du pays, se voit représenté par deux sièges.

Et le déséquilibre est encore plus flagrant lorsqu'on examine la structure du conseil de direction, organe qui dispose en fait des principaux pouvoirs, et que l'on constate qu'il est prioritairement aux mains de la famille sociale-chrétienne.

Je rappelais, au début de cette intervention, le sort de Jemeppe où 700 travailleurs de plus se trouvent aujourd'hui au chômage dans une des régions du pays dont le déclin économique a sans doute été le plus cruel. J'ai évoqué d'autres situations tout aussi inquiétantes et dramatiques.

Il est primordial, dans un tel contexte, de mobiliser l'ensemble des ressources dont nous pouvons disposer pour faire face à ce type de problèmes.

En 1978, pour répondre aux défis lancés par la crise du secteur sidérurgique, le gouvernement créait un Fonds de rénovation et de reconversion industrielle. Des moyens devaient être mis à sa disposition.

Non seulement ces crédits ne furent pas répartis de manière équitable entre les régions qui en avaient le plus grand besoin, mais, en plus, il ne furent pas utilisés, dans un certain nombre de cas, conformément à l'état d'esprit qui avait présidé à la création du FRI.

A la veille des vacances, le gouvernement décidait de « geler » le fonds. Un gel, soit dit en passant, qui n'a pas empêché, récemment, que deux décisions positives soient prises à propos de dossiers intéressant la Région flamande.

Une telle situation est intolérable.

Tous les moyens disponibles doivent être mis à la disposition des régions qui en ont réellement besoin et non pas sur la base de décisions politiques favorisant, une nouvelle fois, systématiquement, une seule région du pays.

Le FRI doit être débloqué, et ses ressources mises à la disposition de la reconversion de l'industrie sidérurgique.

Vous êtes le ministre des Affaires économiques de tous les Belges et vous devez les traiter dans un esprit d'égalité et d'équité.

A ce propos, je voudrais vous poser une question. Le journal *Le Soir* a fait état de ce que la Région flamande avait été avantageuse-

ment favorisée de 3,5 milliards par des crédits octroyés par la CEE. Pouvez-vous nous donner une explication à ce sujet ?

Autre domaine qui est sous votre responsabilité, monsieur le ministre, et où se profilent bon nombre de problèmes: la recherche scientifique.

La lecture du rapport nous apprend que le gouvernement a l'intention de soumettre la croissance de la dotation du Cen, de l'Inix et de l'Ire à un carcan de 6,44 p.c. Ces 6,44 p.c. représentent un taux de progression moindre que celui de l'inflation et conduisent donc, en termes réels, à une diminution des moyens dont disposent certains centres de recherches.

En réduisant les crédits affectés à la recherche scientifique, le gouvernement commet une erreur qui risque d'être lourde de conséquences.

Tout le monde est, en effet, intimement convaincu que la sortie de la crise implique non seulement la reconversion de notre appareil de production, mais aussi un effort important en matière d'innovation technologique.

Ainsi, les discussions au sommet européen de Copenhague du week-end passé ont, semble-t-il, tourné pour partie autour de ce thème, les dix chefs d'Etat envisageant de développer une industrie électronique intégrée.

Le gouvernement Mauroy, dont on s'ingénie parfois à assimiler la politique à celle de l'équipe Martens-Gol, a, dans son budget 1983, entrepris un effort déterminant en faveur de la recherche scientifique.

Je sais que toutes ces matières ne sont plus nécessairement de la compétence de l'exécutif national, mais je crois qu'à titre de comparaison, il est néanmoins important de souligner devant vous que le gouvernement socialiste au pouvoir en France, a, par exemple, triplé les crédits destinés à la filière électronique et augmenté d'environ 30 p.c. les programmes aéronautiques ou consacrés à l'énergie solaire.

A contre-courant de ce mouvement, en réduisant le volume des crédits destinés à la recherche, vous hypothéquez sans doute pour partie les chances de notre économie de sortir de la crise.

De plus, même au sein de l'enveloppe réduite que vous destinez aux centres de recherche, subsiste un déséquilibre flagrant entre les moyens considérables que vous attribuez au Cen situé en Flandre et ceux, moins importants, conférés à l'Ire et à l'Inix dont les sièges sont en Wallonie.

Enfin, autre déséquilibre qui n'est que timidement redressé: celui qui existe entre le volume des crédits consacrés au nucléaire et celui accordé aux énergies nouvelles ou alternatives qui pourraient constituer un point de départ pour le développement des technologies performantes.

Enfin, cinq arrêtés de pouvoirs spéciaux pris à la fin du mois d'octobre ont imposé aux centres de recherche de réaliser un certain nombre d'économies sur la base d'un plan pluriannuel. Je souhaiterais savoir quels sont les centres qui se sont conformés aux normes que vous imposez et, au cas où certains ne l'auraient pas fait, quelles sont les mesures que vous comptez prendre.

En résumé, quelles conclusions tirer de l'analyse attentive de la politique que vous menez au niveau des compétences économiques restées nationales ?

Pour ce qui est de la sidérurgie, sur le papier, les différentes mesures peuvent sembler favorables à la Wallonie, mais l'exécutif ne vient jamais, ou avec un retard tel que la situation s'est détériorée et que les mesures décidées précédemment sont devenues inadéquates. De quoi sera fait demain ?

Pour les charbonnages, c'est tout le contraire, l'exécution suit sans grand problème et les charbonnages de Campine voient leur avenir assuré au moins jusqu'en 1987.

Le Plan textile, on l'a vu, est devenu un instrument destiné à donner des cadeaux à un certain patronat.

Au sein du holding qui doit gérer les secteurs nationaux, les leviers de commandes sont aux mains des personnalités représentatives d'une certaine région du pays.

Le gel du FRI empêchera toute possibilité de politique régionale efficace en matière de reconversion.

Dans le domaine de la recherche scientifique, les crédits semblent également avantager des institutions qui se trouvent situées en Flandre.

Le constat est là; dans ce pays la politique du « deux poids, deux mesures » tend, au fil des années, à devenir une règle de conduite absolue.

Il y a un peu plus d'un an, lorsque le président du Parti socialiste faisait cette constatation et en tirait la conclusion logique sur le plan de la nécessaire redistribution des compétences entre le national et le régional, il passait pour un hérétique.

Aujourd'hui, des députés CVP viennent de déposer une proposition de loi visant à régionaliser les secteurs nationaux et vous-même, monsieur le ministre des Affaires économiques, semblez avoir admis, le week-end passé, à l'occasion d'une émission télévisée de la BRT, que les régions pourraient être dotées de pouvoirs accrus dans le domaine économique.

Alors, maintenant, la question politique fondamentale est de savoir quelle est la position du gouvernement à propos de la régionalisation des secteurs restés nationaux.

J'ai relu la déclaration gouvernementale du 16 décembre 1981. Rien n'y a été dit à ce sujet. L'aile la plus importante de la majorité s'est ralliée à cette idée, vous-même, vous ne paraissez pas la rejeter.

Alors, allons-nous encore continuer à naviguer dans le flou ou bien allez-vous, enfin, nous faire une déclaration nette et précise à ce propos ?

Au fil des semaines, la Wallonie voit son tissu industriel s'effiloche et disparaître toute chance de reconversion par manque de moyens ou parce que le pouvoir national tarde à prendre les décisions indispensables.

En réclamant une régionalisation accrue des compétences économiques, ce que le Parti socialiste demande depuis les élections de novembre dernier, c'est que notre région puisse prendre pleinement en main sa destinée, en un mot, être plus responsable.

J'espère que la majorité gouvernementale, dans son ensemble, pourra comprendre l'urgence qu'il y a à attribuer plus de pouvoirs aux régions. La Wallonie, elle, ne pourra plus attendre longtemps. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Nelly Maes.

**Mevrouw N. Maes.** — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de staatssecretaris, geachte collega's, we zullen de aanwezigen maar niet tellen, en met de moed der wanhoop het woord nemen in dit debat, wanhoop na alles wat ik heb gehoord over die ontzaglijke bevoordeling van Vlaanderen. Was het maar waar! Maar laten wij ons bezinnen over ons nationaal budget van Economische Zaken.

We vinden hierin troostende woorden, mijnheer de Voorzitter, maar één van de inleidende zinnen in het overigens voortreffelijk verslag — ik wil u die niet onthouden — vind ik zo prachtig. Hier staat: « De groei is weliswaar kleiner dan in de gouden jaren zestig maar toch groter dan vorige eeuw. Toen bedroeg de jaarlijkse groei amper 1 pct. maar er was een grote monetaire stabiliteit. »

Dit voor wie zich wil troosten aan deze overigens nogal troosteloze begroting. Zouden we dan niet teruggaan naar de vorige eeuw? Misschien was het dan zelfs beter voor Wallonië.

Ik wil er u in elk geval op wijzen dat in het tweede semester 1982 de index van de industriële productie voor Vlaanderen 139,4 bedraagt en voor Wallonië 104,3. Ook dat mag dan voor ons een troost zijn. Als wij, in Vlaanderen, zoveel krijgen, is het maar omdat we zo verdomd veel harder moeten werken.

Ik zal al de cijfers die ik heb opgeschreven niet aanhalen, want uiteindelijk zijn de aanwezigen hier zo vertrouwd met de cijfers van deze begroting dat het waarschijnlijk niet nodig is. De heer Declercq heeft hier reeds herinnerd aan de dramatische achteruitgang van de werkgelegenheid en verwezen naar de desbetreffende bladzijden in het verslag. Tot 30 juni 1981 bedroeg de achteruitgang in de nijverheid 9,9 pct. van de tewerkstelling en in de bouwsector 14,5 pct. van de tewerkstelling. Het zijn ontstellende cijfers inzake de werkloosheid en het verlies van arbeidsplaatsen: in de bouwsector zijn er 36 033 werklozen. Die cijfers zijn de jongste maanden gestegen.

Voor de textielnijverheid, die reeds zo sterk was achteruitgegaan, bedroeg het verlies 14,4 pct. hetzij meer dan 10 500 arbeidsplaatsen.

Er is een achteruitgang van meer dan 20 pct. in de sectoren leder, schoenen en kleding. Het zijn typische sectoren voor de tewerkstelling van vrouwen.

Voor de metaalnijverheid bedroeg het verlies 7,8 pct. en gingen 24 377 arbeidsplaatsen van de 312 668 verloren.

Dit is het echte drama. Principieel zijn wij voor een splitsing van de nationale sectoren. We verklaren dat duidelijk. Wij zijn er ook in de praktijk voor en werden bijgevallen door allen die noodgedwongen aan de onhandbaarheid van de roestend niet langer kunnen voorbijgaan. Het echte drama ligt in de teloorgang van heel ons industrieel apparaat. Daarbij komt de daling van de koopkracht van de verbruiker.

Over de verbruiker werd tijdens deze bespreking nog niet veel gezegd maar hij — of liever meestal zij — heeft grote zorgen. Er is beslist een sterke daling van de koopkracht. Elke middenstander kan dat illustreren aan de hand van het veranderd verbruikspatroon van de klanten.

Mocht die verminderde koopkracht tijdelijk zijn, dan zouden wij daar wel overheen geraken maar er is een sterk verminderde toekomstverwachting. De landen zoeken hun toevlucht in een eng protectionisme. Hetzelfde wordt vastgesteld bij de individuele verbruiker. Hij schermt zich af, kapselt zich in en durft, bijvoorbeeld, niet bouwen omwille van zijn wankel vertrouwen in de toekomst.

Wij mogen ons dan troosten dat de korf van 139 produkten die werden getest door Economische Zaken in België 147 796 frank waard is en dat de Fransen daar 10 000 frank, de Nederlanders 12 000, de Luxemburgers 23 000 en de Duitsers zelfs 32 000 frank, moeten bijleggen, maar waar staat men als men die 147 000 frank niet heeft? Deze dalende koopkracht wordt niet gecompenseerd door ernstige investeringen tenzij in de schaarse sectoren waar het goed gaat, en dan zijn het meestal nog arbeidsbesparende investeringen.

Wat heeft nu de huidige regeringspolitiek teweeggebracht? Er is misschien een zeker winstherstel voor de ondernemingen maar daaruit volgt niet automatisch tewerkstelling zelfs niet als men aan alle kanten met goede bedoelingen bezield zou zijn. Tot hiertoe tracht de regering de tewerkstelling uit te lokken door een politiek van opgelegde arbeidsduurvermindering en afdracht van de opbrengst van de matiging. Velen in dit land, en wij begrijpen ze, hebben hun twijfels over het nut en de efficiëntie van dergelijke strategie. Wij zijn de mening toegedaan dat de waarborg voor het herstel van de tewerkstelling van de bedrijven moet worden afgedwongen. Daaraan moet echter iets voorafgaan en dat missen wij in dit hele woestijnlandschap. Vandaag hebben wij een industriële strategie nodig, gericht op de toekomst, een strategie die hoop geeft aan bedrijven dat er voor hen ruimte zal zijn en aan de mensen dat er voor hen werk zal zijn, allicht niet onmiddellijk maar wel hier en binnen hun levens-tijd. Die strategie moet worden uitgewerkt. Ik geloof niet dat de overheid dat op haar eentje kan bereiken. Zulks moet samen met het bedrijfsleven gebeuren. Die strategie moet op een bepaald ogenblik kunnen worden opgelegd. De Japanners hebben ons ter zake voorbeelden gegeven. Zal deze strategie geboren worden uit studies, planbureaus en computermodellen? Ik meen van niet.

Ik stel de vraag of de overheid voldoende kijkt naar de resultaten in die streken en bedrijven waar het goed gaat. Die zijn er nog. Daar brengt men de moed op om initiatieven te nemen en daar legt men de soepelheid aan de dag die noodzakelijk is om tot efficiënte tewerkstelling te komen. Luistert de overheid genoeg naar de stemmen die klagen over de hinder die zij ondervinden om zich te ontwikkelen, om een arbeidsplaatsstrategie uit te bouwen, om de resultaten van het wetenschappelijk onderzoek nuttig aan te wenden, over de hinder om de produktiemiddelen economisch te gebruiken en om de produkten te exporteren? Zoekt de overheid niet te zeer naar resultaten op korte termijn ten bate van de Schatkist, naar middelen om de afgeroomde bevolking wat compensaties te geven met wat arbeidsduurverkorting terwijl op lange termijn arbeidsplaatsen worden vernietigd en potentiële groei wordt gehypothecerd?

Wij zouden hier voorbeelden kunnen aanhalen. Ik geef er één enkel. De verhoging van de BTW voor de wasserijen is typisch. Ik weet niet of u vaak in wasserijen komt, mijnheer de staatssecretaris. Ik kom daar geregeld. Ik zie daar veel vrouwen aan het werk. Vele van die vrouwen zullen hun arbeidsplaats verliezen omdat de klanten zullen verkiezen zelf de was te doen in plaats van er zoveel meer voor te betalen. Mijnheer de staatssecretaris, u weet niet hoeveel arbeidsplaatsen u daar hebt vernietigd.

De vrouwen die werkloos worden staan morgen aan uw stempel-lokalen. U zult het geld niet hebben om uw stempelende mensen verder te betalen. U zult zeggen dat ze allemaal mee moeten werken aan de inlevering. Maar u zult de betrokkenen geen nieuwe arbeidsplaatsen kunnen bezorgen.

**De heer Luyten.** — Men zal met de vuile was blijven zitten.

**Mevrouw N. Maes.** — Waarschijnlijk wel.

Vergeef mij deze inleidende beschouwingen. Ik heb helemaal niet de pretentie oplossingen op zak te hebben. Ik zie alleen dat er in dit land nog altijd mensen zijn die oplossingen vinden en bij wie men te

rade zou moeten gaan om samen met hen oplossingen uit te werken.

Mag ik thans overgaan tot enkele meer concrete hoofdstukken?

Ten eerste is er het Fonds voor Industriële Vernieuwing. Enkele van de conceptuele fouten in dit Fonds zijn de onduidelijkheid in de instrumenten en de verwarring van de bevoegdheden tussen de nationale en de gewestelijke instanties. Daar is de bron van veel miserie. Ik wil wijzen op het kunstmatig onderscheid dat werd gemaakt tussen de instanties die de reconversie moeten bewerken — de gewesten — en de innovatie, waartoe nationaal moet worden besloten en waarvoor op nationale kredieten een beroep moet worden gedaan. Het onderscheid is in de praktijk nogal moeilijk te maken. De minister van Economische Zaken, niet wars van kleurrijke uitdrukkingen, heeft zelf gezegd dat de toelagen voor het Fonds voor Industriële Vernieuwing werden gebruikt om aan industriële archeologie te doen. Dit komt niet van de oppositie, het is een uitspraak van de minister zelf!

Wij hebben als parlementsleden natuurlijk geen enkel inzicht in de concrete dossiers waaraan die fondsen worden besteed, tenzij er eens iets uit lekt in een Franstalige Brusselse krant. Voor de rest blijven wij als parlementsleden op onze honger en geloven wij de minister van Economische Zaken op zijn woord. Zij het dan dat het zonde is van de meer dan tien miljard die op die manier werden toegekend!

Voor Vlaanderen, dat is weer een troost voor onze Waalse vrienden, werden beslissingen genomen die voor 45,5 pct. reconversietoelagen betreffen en voor 61 pct. innovatietoelagen. Dat is samen 50 pct. van de besliste tussenkomsten. Dat is toch niet overdreven. Normaal zouden wij hier spreken over achterstelling, maar ik word beschaamd wanneer ik deze Waalse klachten voortdurend hoor. Voor Wallonië zijn er inzake reconversie voor 54,4 pct. toelagen toegekend en voor 35,9 pct. innovatietoelagen. Samen 48,9 pct. van het totaal. Voor Brussel zijn er helemaal geen reconversietoelagen en slechts voor 0,7 pct. innovatietoelagen. Alles bij elkaar heeft dat een hele boel geld gekost, wat hoofdzakelijk op de toekomst zal wegen.

Het vermengd optreden van regionale en nationale overheden is een bron van voortdurende chantage. In dit verband stemt het ons bitter dat de redding en de vernieuwing van een bedrijf als Nobels-Peelman vertragung heeft geleden door de tegendruk van Waalse instanties die betwisten dat de trekkingsrechten voor Vlaanderen, toegekend als compensatie voor de staalmiljarden, mogen worden gebruikt in de metaalconstructie. Wanneer wij, collega's, uw eigen Cockerill bekijken met al zijn uitlopers tot en met de metaalconstructie dan moet u het ons niet kwalijk nemen dat wij als Vlamingen gaan streigeren wanneer u met dergelijke trucs probeert ons te hinderen bij het redden van arbeidsplaatsen, waar u toch ook de solidariteit voor inroept. De Vlaamse arbeiders, bedienden en kaderleden kunnen die chantage onmogelijk accepteren. Wij eisen dat de genomen engagementen correct worden uitgevoerd zonder dat er opnieuw moet worden gediscussieerd over compensaties voor Nobels-Peelman.

Dit alles doet bij ons de vraag rijzen welke ruimte de gewesten eigenlijk hebben om een eigen industrieel beleid te voeren. Zij hebben daarvoor te weinig bevoegdheid en te weinig middelen. In dat opzicht ben ik het met de vorige sprekers eens. Ik heb begrip, maar het spijt mij dat de minister van Economische Zaken op het ogenblik niet aanwezig is.

Wij kunnen toch moeilijk de medewerking van de gewesten verwachten voor de herziening van de expansiewetgeving of voor de creatie van de T-zones. In de adviezen van de Gewestelijke Economische Raad voor Vlaanderen wordt gepleit voor de vereenvoudiging en de aanwending van het fiscale instrument in plaats van de onoverzichtelijke toelagering. Indien u echter de gewesten geen middelen en bevoegdheid geeft, komt die formule neer op een nieuwe uitholling van de middelen en de mogelijkheden van de regionale instanties en executieven. Op deze wijze zult u geen successen behalen. De instemming van de executieven is nochtans noodzakelijk voor de herziening van de expansiewetgeving.

Er werd in dit halfroond veel gezegd over de splitsing van de nationale sectoren. Wij lezen in het verslag dat de werkgroep tot geen eensluidend besluit is gekomen. Dit verbaast ons natuurlijk niet. Toch wil ik graag aan de minister vragen of er al dan niet overeenstemming bestaat over de cijfers die in de pers verschenen over de regionale verdeling van de kredieten voor de nationale sectoren en die zogezegd aan de commissie voor de Financiën van de Senaat werden overgezonden door minister Maystadt. In de Vlaamse kranten konden wij lezen dat Vlaanderen precies zoveel zou ontvangen voor de nationale sectoren als waar het recht op heeft. Is de minis-

ter van Economische Zaken tot dezelfde cijfers gekomen? Of betekent dat zinnetje in het verslag soms dat er juist over de cijfers geen overeenstemming was? Het valt ons niet moeilijk deze cijfers te weerleggen. Wij zullen deze oefening echter uitstellen tot de bespreking van de Rijksmiddelenbegroting.

Mijn laatste vraag betreft het SCK te Mol. De vermindering met 20 pct. van de fondsen voor het SCK vormt naar onze mening een reële bedreiging voor de uitbouw van de niet-nucleaire activiteiten. Deze activiteiten zouden precies worden uitgebouwd in de streek van Antwerpen en de Kempen waar er heel wat restanten zijn van de petroleumnijverheid, waar er veel onderzoekswerk kan gebeuren, waar nuttige economische activiteiten zouden kunnen worden ontwikkeld en waar zoveel werkloosheid heerst. Voor welke oplossing zal de directie van het SCK echter kiezen, mijnheer de staatssecretaris, indien zij die besparingsopdracht moet vervullen? Mijn verbeelding zegt mij genoeg. Als de directie moet kiezen tussen 20 pct. inleveren op het loon van iedereen of afdanking van het personeel en vermindering van de activiteiten, welke prognose maakt u dan met al uw ervaring in het bedrijfsleven? Zou het SCK soms zo'n uitzondering zijn? Het gevaar bestaat dat de toekomst van het SCK, dat een nationaal onderzoekscentrum is, daardoor zou worden gehypothekeerd. Een supplementaire reden voor wantrouwen in Vlaanderen is dat deze sanering moet gebeuren door de huidige raad van bestuur, die zo sterk is uitgedund en die, volgens het blad van de Vlaamse Volksbeweging, bestaat uit een groep die een sterk nucleair georiënteerd, conservatief en Franstalig verleden achter zich heeft.

Aansluitend hierbij zou ik graag weten, mijnheer de staatssecretaris, of de beslissing van het Nederlands Parlement om kernafval op te stapelen in plaats van te dumpen, volgens u invloed heeft op de mogelijkheden en de taken van het kerncentrum. (*Applaus op de banken van de Volksunie.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Pecriaux.

**M. Pecriaux.** — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, la discussion du budget des Affaires économiques de l'année 1982, abordée en décembre, si tard dans l'année civile, m'amène à vous entretenir, au cours de cette séance publique, de l'examen d'un dossier de fermeture industrielle, un de plus, dans la région wallonne, et plus précisément, dans la région du Centre: celui de la raffinerie Chevron à Feluy.

Dès la rentrée parlementaire, votre commission des Affaires économiques a été saisie, à ma demande écrite, de ce dossier.

M. le ministre des Affaires économiques et M. le secrétaire d'Etat à l'Energie ont été sensibilisés à l'impact de cet événement.

D'emblée, je me dois de notifier que l'attention toute particulière de M. le secrétaire d'Etat à l'Energie avait été attirée sur l'évolution du dossier Chevron, tant par l'assemblée plénière du Conseil régional wallon que par l'Exécutif de la région wallonne, en date du 18 juin 1982.

Dès cette date, l'Exécutif wallon demandait l'organisation, dans les plus brefs délais, d'une concertation avec la région, dans une optique de défense de l'emploi et de valorisation des potentialités technologiques de la raffinerie de Feluy.

Le 3 septembre 1982, au cabinet et en présence de M. le ministre des Affaires économiques, une délégation représentative des forces syndicales et politiques du Hainaut, conduite par M. Alfred Delourme, exprimait son inquiétude devant la situation. M. le ministre Busquin, ministre de la Région wallonne, confirmait à nouveau sa volonté de voir la Région wallonne associée à tout le processus de négociation, quel qu'il soit.

Dans la situation présente, il résulte que M. les ministres Busquin, Dehousse, Eyskens et M. le secrétaire d'Etat Knoop sont associés lors du traitement du dossier Chevron.

Cette collaboration ministérielle devrait être favorable au dégagement d'une solution.

J'en veux pour témoignages les déclarations formulées lors de la dernière réunion, organisée hors site, par des travailleurs de Chevron. Les délégués syndicaux se sont réjouis publiquement de la part de travail constructive menée jusqu'à ce jour par l'Exécutif régional wallon.

Loin de moi, à cette tribune du Sénat, l'intention de polémiquer tant à propos des compétences que des réalisations des ministres nationaux et régionaux.

Au contraire, je voudrais faire appel à un large consensus indispensable et, plus encore, souhaiter qu'à travers les actions effectives de chaque ministre concerné, une possibilité de sauvetage ou de réorientation puisse voir le jour.

Faut-il peut-être encore rappeler, après la presse écrite, après la radio, après la télévision, la nécessité de ce sauvetage ou de cette réorientation pour les travailleurs ou la population de la région du Centre?

A Namur déjà, en séance publique du Conseil régional wallon, une grande part des éléments historiques et économiques a été évoquée.

Mais, mes chers collègues, de par le fait institutionnel, seuls les parlementaires wallons siègent à Namur. Dès lors, les collègues, sénateurs wallons, me permettront de communiquer quelques données à nos collègues, sénateurs flamands, qui éventuellement n'auraient pas connaissance de l'affaire Chevron-Feluy, ce qui pourrait déformer leur analyse et leur jugement, avec pour conséquence d'altérer leur décision politique dans le cas où nos ministres nationaux de l'Economie et de l'Energie proposeraient des actions de solidarité nationale en faveur de la raffinerie Chevron-Feluy.

C'est vers le milieu de la décennie 1960-1970, que la Wallonie, et plus particulièrement le Hainaut, a exprimé sa détermination de voir une région à reconverter bénéficier de l'expansion du secteur pétrolier.

Le nord du pays venait, à ce moment, d'inaugurer sa sixième unité de raffinage. Le développement de la pétrochimie dans toutes ses applications constituait un immense potentiel susceptible de succéder avantageusement aux charbonnages fermés et aux industries de construction mécanique et métallurgique, en voie de disparition.

Les autorités publiques ramenaient un sursaut d'espoir dans le redémarrage industriel de la région du Centre, lorsqu'ils annonçaient l'implantation du groupe pétrolier Chevron.

Qui ne se souvient encore de l'accueil ouvert unanimement témoigné par les travailleurs, par les pouvoirs économiques, par les pouvoirs publics, lors de cette occasion de promotion d'un pôle de développement industriel régional centré sur la pétrochimie?

Vous me permettez d'ailleurs, monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, de rendre, dans cet hémicycle du Sénat, l'hommage qu'il mérite, pour le dévouement incommensurable dont il a fait preuve, à l'occasion de cette relance économique régionale, à M. le sénateur Fernand Delmotte, alors ministre-secrétaire d'Etat à l'Economie régionale wallonne.

La région du Centre, si meurtrie, accueillit cette décision comme un symbole de renouveau global, bien que l'effort financier consenti par les pouvoirs publics fut immense.

La Communauté apportait près de 3 milliards pour un investissement de 8 milliards.

Il faut rappeler aussi le rôle capital joué à cette époque par les producteurs d'électricité, demandeurs de fuel lourd, pour leurs centrales thermiques en général, et plus particulièrement pour la centrale de Ruien.

Un pipeline spécial relie d'ailleurs Feluy à Ruien pour y fournir le produit lourd demandé par des producteurs d'électricité, notamment Intercom, qui signa à ce moment des accords d'achat de fuel lourd à long terme.

La région du centre comptait sur Chevron — ne disait-on pas à l'époque que la route du pétrole passait par Chevron Oil Belgium?

Chevron se flattait d'ailleurs d'avoir implanté 56 raffineries dans le monde. Chevron manufacturait plus de 4 000 produits et possédait ou affrétait une centaine de pétroliers de gros tonnage. Il veillait sur un réseau de 13 000 kilomètres et sur près de 33 000 points de vente. Installée à Feluy, la raffinerie Chevron était irréversiblement vouée à un développement générateur d'activités en aval.

Certes, et personne ne l'ignore, la grande débandade du pétrole a commencé dès 1974, l'ensemble des pays industrialisés a été marqué par cette mutation pétrolière. Aujourd'hui, des mutations économiques directement liées aux modifications évidentes du secteur énergétique doivent nous amener à témoigner d'un maximum d'attention à l'égard de régions qui espéraient une reconversion spécifique et qui se retrouvent à nouveau en difficulté. Parler de difficultés économiques, à propos de la région du Centre, c'est peu; c'est d'une véritable catastrophe économique qu'il s'agit.

A la jonction des arrondissements administratifs de Soignies, de Charleroi et de Thuin, cette région du Centre a le triste privilège de compter, en cette fin d'année 1982, près de 16 000 demandeurs d'emploi sur 60 000 travailleurs potentiels.

Les mots «fermeture d'usine, préavis, chômage,» sont parmi les plus véhiculés dans la région du Centre. Aussi, l'annonce brutale, fin août 1982, du désengagement de la multinationale Chevron provoquant irréversiblement la fermeture de Feluy, seule raffinerie de Wallonie, je le répète, a causé un choc psychologique très pénible parmi une population déjà tellement éprouvée par le chômage.

Après la fermeture de BLMC, groupe Leyland, l'annonce de la fermeture de Chevron risquait de faire déborder le vase.

L'ensemble de ce contexte, la situation actuelle de la raffinerie, les accords antérieurs conclus entre la firme Chevron et M. le Premier ministre Eyskens, votre père, monsieur le ministre des Affaires économiques, et des producteurs d'électricité, doivent être à la base de toute notre réflexion et de la recherche de solidarité nationale et régionale.

Messieurs les ministres, les intentions réelles des actuels propriétaires de la raffinerie Chevron, le «devenir» des aides régionales évoquées plus avant, aides apportées lors de l'implantation par les pouvoirs publics, le respect des conditions imposées par l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement, Idea, constituent d'autres questions qui préoccupent les travailleurs de la région.

Tels sont les éléments du climat social et économique vécu dans la région du Centre en cette fin 1982.

Je m'en voudrais de prolonger cette intervention si mon but n'était de tenter de solidariser nos collègues flamands. Enfin, je témoigne de la volonté constructive des travailleurs de Chevron-Feluy, de discuter, de participer à toute recherche de solution.

Lors de mes nombreuses visites sur place, dont celle du 7 septembre 1982, en compagnie de quinze collègues parlementaires, dont trois ministres et anciens ministres, lors de la visite de la délégation du conseil provincial du Hainaut, conduite par sa députation permanente, lors de la visite de la délégation du Conseil régional wallon, est apparue la ferme volonté des travailleurs de témoigner de la confiance indispensable au monde politique et de tenter d'apporter des éléments d'alternative de sauvetage.

Les travailleurs de Chevron-Feluy ont placé leur confiance dans les hommes politiques qui ont le sens, à la fois, du réalisme et de l'action.

Les chefs de groupes politiques du Parti socialiste et du Parti social-chrétien, du Parti réformateur libéral, du Parti communiste de Belgique, ces chefs de groupes du Conseil régional wallon, réunis à Feluy le 18 novembre 1982, ont pris connaissance de la note de synthèse présentée par les représentants du personnel.

Ces chefs de groupes ont, à cette occasion, réaffirmé publiquement leur volonté politique d'aider à la recherche d'une solution en vue de la reprise des activités de l'entreprise.

Ils ont estimé que dans les délais les meilleurs, une table ronde devrait réunir toutes les parties concernées par le problème Chevron-Feluy.

Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, j'ai plusieurs fois évoqué ici dans ces propos, l'indispensable nécessité d'un consensus et d'une solidarité nationale à propos du sauvetage de la raffinerie Chevron à Feluy. Dès lors, les responsables politiques wallons, responsables de partis, membres de l'actuelle majorité nationale, ne devraient pas manquer à leur devoir en tenant à Bruxelles le même langage ferme que celui tenu à Namur.

Je les y invite de tout cœur pour les travailleurs de la région du Centre, qui ne pourraient accepter que Chevron-Wallonie soit traité différemment de Texaco-Flandres.

Enfin, je terminerai à propos de Chevron en posant, en séance publique du Sénat, une seule question à MM. les ministres des Affaires économiques et de l'Énergie: Où en est le dossier Chevron-Feluy en ce 8 décembre 1982?

Je me permets d'aborder un second problème.

Il s'agit de l'article 01.08, soit la somme de 14 millions concernant les frais de rémunération et de fonctionnement du Comité national de l'Énergie en 1982.

Aux questions que j'ai posées en commission concernant la destination exacte de ces fonds, il est précisé, dans la réponse du secrétaire d'Etat développée aux pages 64 et 65 du rapport, que près du quart du budget 1982, soit plus de 3 millions 400 mille francs en 1982, sont affectés aux honoraires et frais de fonctionnement du coordonnateur du terminal de Zeebrugge. Cette affectation, étrangère à l'objet du comité et à sa mission légale définie par l'article 168 de la loi du 8 août 1980, est avouée candidement par M. le secrétaire d'Etat, mais il ne précise pas ses intentions à ce sujet.

Comme il est indiqué dans la réponse à ma question quatre, les partenaires sociaux au cours d'une réunion du comité restreint du Comité national de l'Énergie le 1<sup>er</sup> juillet 1982 ont marqué leur consensus sur le budget du comité à un montant de 15 050 000 pour 1983. Certes. Mais cette réponse n'est pas complète. Je suis allé me renseigner auprès des partenaires sociaux. Et l'on me dit qu'une réserve importante a été émise à propos, précisément de l'affectation d'une part du budget du comité au coordonnateur du ter-

minal de Zeebrugge. Unanimement, ceci a été critiqué aussi bien pour 1982 que pour 1983. Il a été demandé qu'une correction soit apportée et que les sommes récupérées soient affectées exclusivement au fonctionnement du comité.

Je constate également qu'une autre question que j'ai posée reçoit une réponse incomplète. Il s'agit de la mise en œuvre par le gouvernement des arrêtés d'application de la loi du 8 août 1980 en ce qui concerne l'organisation des services du comité et le statut administratif et pécuniaire du personnel de ces services.

La réponse du secrétaire d'Etat indique que «des projets d'arrêtés royaux d'exécution des dispositions prévues à l'article 169 de la loi du 8 août 1980 ont été préparés par le ministre des Affaires économiques du gouvernement précédent». Ce n'est pas de l'action du gouvernement précédent qu'il est question lorsque l'on pose, en 1982, une question sur la situation du comité en 1982. C'est de l'action du gouvernement présentement en fonction qu'il est question.

Il est nécessaire de compléter la réponse de M. le secrétaire d'Etat sur ce point. A la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 1982 du comité restreint dont il a déjà été question, le représentant du ministre a formellement promis de soumettre aux partenaires sociaux dans les délais les plus brefs des projets d'arrêtés d'application de la loi du 8 août 1980. Ces promesses avaient d'ailleurs déjà été faites dès la première réunion du comité restreint par M. le secrétaire d'Etat lui-même, le 3 février 1982. Je constate qu'une année entière s'est presque écoulée et que rien n'a été fait.

Une action dans ce domaine est d'autant plus urgente qu'une situation malsaine s'est développée au cours des derniers mois. En effet, le comité est présidé par le ministre des Affaires économiques, et sous ce gouvernement, depuis un an, par le secrétaire d'Etat. Dans le cadre des statuts qui sont toujours d'application du fait de la non-exécution des arrêtés d'application de la loi du 8 août 1980, le secrétaire d'Etat s'est arrogé les pouvoirs de convocation du comité et de ses organes. Les membres de la Chambre des représentants ont été témoins en juin d'un incident à ce propos, le secrétaire d'Etat ayant été mis en cause par une organisation syndicale au sujet de la préparation de l'avis du comité sur la politique énergétique globale en mai et de son refus de convoquer la commission offre-demande du comité. Le fait est que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1982, le comité n'est plus convoqué par son président et que l'inaction du secrétaire d'Etat bloque effectivement le fonctionnement du comité.

Les avis successifs du Conseil d'Etat à propos de l'organisation des services du Comité national de l'Énergie indiquaient cependant de manière constante, la nécessité d'assurer à cet organe les moyens de son autonomie.

Je conclurai que la préparation des arrêtés d'application des articles 168 et 169 de la loi du 8 août 1980 sont devenus affaire urgente et que contact doit être pris rapidement avec les partenaires sociaux à ce sujet.

Ce contact est d'autant plus urgent qu'un arrêté de pouvoirs spéciaux est actuellement dans le circuit Conseil des ministres-Conseil d'Etat en ce qui concerne les articles 170 à 172 de la loi du 8 août 1980 prévoyant la réorganisation du Comité de Contrôle de l'Électricité et du Gaz.

Cet arrêté vise à faire fonctionner ce comité sectoriel et réguler sa situation. Et on ne peut qu'approuver. Mais, en aucune façon, il ne peut être question de profiter de cette occasion pour diminuer les compétences du Comité national de l'Énergie en lui retirant celle de se prononcer sur le programme national d'équipement en moyens de production d'électricité et en la transférant dans les faits au Comité de Contrôle du Gaz et de l'Électricité.

Je conclus à nouveau et de manière insistante que les affaires du Comité national de l'Énergie doivent être réglées rapidement et qu'à cet effet une consultation du gouvernement avec les partenaires sociaux doit être opérée d'urgence.

Les enjeux sont, en effet, importants. Derrière ces éléments institutionnels, budgétaires et de procédure, il y a bien évidemment la façon dont les décisions seront prises au cours des prochaines semaines et mois à propos d'investissements stratégiques pour le pays. Pensons à Chooz, Doel, les centrales à charbon, productions combinées de chaleur et d'électricité, etc. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Van In.

De heer Van In. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de staatssecretaris, geachte collega's, ik zal pogen in telegramstijl enkele zeer precieze gevallen te behandelen en daar even precieze vragen aan te verbinden.

Ten eerste wil ik even spreken over de toekomst van het tijdelijk personeel bij het Nationaal Instituut voor de Statistiek.

Wij weten allen dat daar met het oog op de volkstelling een behoorlijk aantal mensen onder tijdelijk contract werden aangeworven. Wat wij niet weten, en het is trouwens beslist na het afsluiten van het verslag over de begroting van Economische Zaken, is dat deze mensen allemaal, of voor een groot deel althans met afdanking zijn bedreigd op 1 januari 1983. Het blijkt echter dat enerzijds de gegevens van de volkstelling nog lang niet zijn verwerkt en anderzijds dat er nog een aantal opdrachten door het NIS moeten worden uitgevoerd, zoals blijkt uit het verslag dat bij deze bespreking is gevoegd.

Ik vraag mij af of eens te meer het leger van de werklozen nog moet worden uitgebreid met een ondoordachte, gevaarlijke, en voor deze mensen duperende beslissing.

Een tweede vraag, mijnheer de staatssecretaris, heeft betrekking op een kwestie die u en uw Waalse collega's ongetwijfeld ook na aan het hart ligt.

Wij weten dat niet alle sectoren van onze nationale economie er slecht voor staan en dat sommige sectoren integendeel de laatste jaren erop zijn vooruitgegaan. Ik citeer hier de sector van de productie van rollend spoorwagematerieel, bilijk verdeeld over Vlaanderen en Wallonië, 60 pct. te Brugge en 40 pct. te Nivelles. Voor de competitiviteit van deze sector moet de productie van prototypes zeker blijven bestaan, en dat kan slechts door bestellingen op de binnenlandse markt. Eventuele kandidaat-kopers willen *de visu* overtuigd worden van de degelijkheid en het uitzicht van dergelijke producten. Alleen onze binnenlandse markt is bij machte het resultaat van deze productie te tonen.

Gezien de bestedingsbepalingen aangekondigd voor de hele sector van het openbaar vervoer, spoorwegen uiteraard inbegrepen, kennen we allen het dreigend gevaar dat het miljardenprogramma, aangekondigd om deze sector zijn producten te laten afleveren, niet meer zal voortduren. Daardoor wordt bijgevolg ook de competitiviteit naar het buitenland toe bedreigd.

Ik vraag uw aandacht voor deze aangelegenheid en ik hoop dat u uw collega's, en zelfs minister van Verkeerswezen De Croo, ervan zult kunnen overtuigen dat men niet ondoordacht mag bezuinigen, en zeker niet zo dat bepaalde sectoren van onze economie voor onoverkomelijke moeilijkheden worden geplaatst.

Een derde vraag gaat over ons aller zorgenkind, Distrigaz. Verwijzend naar de bekende Vlaamse schrijver, Stijn Streuvels, zou ik kunnen zeggen: leven en dood van Distrigaz. Ik zal hierover zeer kort zijn.

Wij stellen vast ten eerste, dat de oorlog over de zogenaamde commissielonen nog steeds voortduurt; ten tweede, dat er nog steeds geen duidelijkheid is in verband met de contractuele verhoudingen met Algerië, en ten derde, dat ingevolge bepaalde houdingen — ik ben voorzichtig, ik spreek niet over chantage — de bouw van de terminal te Zeebrugge wordt aangevochten.

Ik hoop dat de regering, of beter de gemeenschap, die immers voor 50 pct. mede-eigenaar is in deze vennootschap, eindelijk eens duidelijk zal horen wat deze laatste van plan is te doen, of ze, waar nodig, sancties zal nemen, of ze opdracht tot onderhandelingen zal geven ten aanzien van hen die klaarblijkelijk van de omstandigheden misbruik of gebruik hebben gemaakt om overdreven voordelige contracten, van hun kant uit gezien, af te dwingen en of ze duidelijkheid wil scheppen over de toekomst van de leveringen van gas in ons land. Wij weten allen dat Distrigaz eigenlijk het monopolie heeft van invoer en distributie.

Een laatste vraag, mijnheer de staatssecretaris, houdt verband met de evolutie van de jongste dagen nopens het storten van nucleaire afval, wat uiteraard nog niet in het verslag kon worden vermeld. Collega Nelly Maes heeft er reeds op gewezen dat zich sedert het ronddelen van het verslag drie nieuwe feiten hebben voorgedaan die niet onbelangrijk zijn.

In eerste instantie is er de aankondiging dat initiatieven zouden worden genomen om het verdrag van Londen dat het storten van nucleaire afval in de oceaan regelt, te wijzigen in die zin dat men zou overgaan tot een absoluut verbod om kernafval te storten. Naar het schijnt zou men in februari 1983 samenkomen om deze wijziging te bestuderen.

Een tweede element is de beslissing van de Nederlandse regering om het dumpen van radioactieve afval in de oceaan stop te zetten en over te schakelen op stockering op het land. Deze beslissing heeft ongetwijfeld rechtstreeks invloed op de houding die onze beleids- mensen ter zake moeten innemen.

Een derde element, dat niet minder belangrijk is, is het vrijkomen van het zogenaamd Jackson-Davis-rapport. In de Verenigde Staten waar men reeds sedert geruime tijd is overgegaan tot het storten van kernafval in de Atlantische Oceaan, rijzen ook steeds meer vragen nopens het effect van deze operatie. Het rapport van professor Jackson Davis kan als volgt worden samengevat dat men tot de vaststelling is gekomen dat het storten van nucleaire afval in alle omstandigheden en in alle opzichten funest is.

Ik meen dat deze drie gegevens belangrijk genoeg zijn om onze beleids- mensen ter zake tot nadenken te stemmen en ik zal niet de enige zijn die hier concreet wenst te vernemen welk standpunt de regering dienaangaande zal innemen. (*Applaus op de banken vrn de Volksunie.*)

M. le Président. — La parole est à M. Knoops, secrétaire d'Etat.

M. Knoops, secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la discussion du budget des Affaires économiques arrive évidemment très tard dans l'année, je le reconnais, mais vous savez que ce gouvernement a dû revoir tous les budgets. Ainsi, le budget des Voies et Moyens pour 1982 n'a pu être déterminé qu'en mars de cette année, ce qui a entraîné dans la procédure budgétaire un retard dont le gouvernement actuel ne porte pas l'entière responsabilité. On peut d'ailleurs se demander si des dissolutions anticipées, en pleine période de préparation budgétaire et, comme ce fut le cas, en pleine crise économique, n'ont pas certaines conséquences graves et même dangereuses tant pour notre économie que pour le fonctionnement correct de notre démocratie parlementaire.

Mais, comme disait Kipling, « cela est une autre histoire ».

Si je ne me trompe, la plupart des questions posées au cours de ce débat l'avaient déjà été en commission où eut lieu une discussion très approfondie. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage aux rapporteurs MM. de Donnée et Declercq dont le rapport est précis, relativement concis et, me semble-t-il, complet.

Je m'efforcerais de répondre avec précision aux questions posées et d'apporter parfois des indications complémentaires, étant donné que la matière a évolué depuis le début de la discussion en commission qui s'est étalée sur les mois de septembre, octobre et novembre.

M. de Wasseige trouvera la réponse chiffrée à sa question relative aux crédits destinés à des prototypes nucléaires, à la page 35 du rapport. Je ne crois pas devoir relire ici ce passage mais je tiens à souligner, comme je l'ai fait en commission, que la construction nucléaire n'est pas une industrie très ancienne.

De nouvelles inventions comme des améliorations de technologie y sont toujours possibles, ce qui implique la création de prototypes. Il me paraît donc normal que des crédits leurs soient accordés.

Une autre question de MM. de Wasseige, François et Pecriaux, concerne le Comité national de l'Energie. Celui-ci existe depuis 1975, si ma mémoire est bonne, mais il a été consacré officiellement par la loi du 8 août 1980. Ce Comité national de l'énergie dont font partie le gouvernement et les partenaires sociaux a pour objet de discuter les aspects intersectoriels de la politique énergétique, y compris donc, me semble-t-il, du plan national d'équipement électrique.

Un Comité de contrôle du gaz et de l'électricité avait déjà été créé auparavant, après ce qu'on a appelé à l'époque « les accords Renard »; ce comité, dont fait état la loi du 8 août 1980, est également chargé de donner au ministre des Affaires économiques et à celui ayant l'énergie dans ses attributions un avis sur la valeur du plan national d'équipement et de grand transport.

Il nous a semblé qu'une duplication en cette matière, comme dans d'autres d'ailleurs, constituerait un gaspillage d'énergie, si vous me permettez cette expression. (*Sourires.*) En effet, il n'est pas utile de recommencer au Comité national de l'énergie une discussion ayant déjà eu lieu au Comité de contrôle du gaz et d'électricité.

Il faut, par conséquent, établir nettement la mission de chacun de ces organismes, mission qui, en tout état de cause, n'est je le rappelle, qu'une mission d'avis, la décision appartenant, dans l'état actuel des choses, au secrétaire d'Etat à l'Energie ou, éventuellement, à l'ensemble du gouvernement si la question est portée devant le Conseil des ministres.

Comment va-t-on définir leur mission? Ainsi que je l'ai expliqué en commission, un avant-projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux prévoit le principe suivant: tout ce qui concerne le secteur « électricité » proprement dit, y compris les modes de production, serait soumis au Comité de contrôle du gaz et de l'électricité à qui il appartiendrait de donner un avis complet sur cette question. Par contre, les aspects intersectoriels du plan d'équipement, notamment la façon

dont, dans les prochaines années, l'électricité répondra à la demande, les perspectives sur lesquelles se fonde un plan national d'équipement, seront soumis au Comité national de l'énergie. Si cette solution est finalement retenue, on évitera la répétition de longues discussions avec, parfois, les mêmes interlocuteurs et, en tous cas, avec les mêmes organisations, puisqu'elles sont présentes dans chacun de ces deux organismes.

M. Pecriaux m'a posé des questions plus précises au budget du Comité national de l'énergie. Il n'y a rien à avouer ni à cacher.

Il a été dit clairement à quoi avaient été employés les crédits inscrits à ce budget.

La tâche de coordonnateur des travaux de Zeebrugge — et les aspects intersectoriels n'en sont pas absents — dépasse certainement la mission d'avis du Comité national de l'Énergie et valorise son rôle.

Je veux être très clair. Ce n'est pas parce qu'un supplément budgétaire apparaît à l'un ou l'autre poste, qu'il faut à tout prix le dépenser. Le ministre du Budget préconise une politique d'économie et le ministre des Affaires économiques et moi-même y adhérons. Si cette somme n'avait pas été affectée au coordonnateur des travaux de Zeebrugge, il est certain qu'elle devait retourner au Budget général, afin de réduire le déficit budgétaire important que nous connaissons.

Rien n'a donc été soustrait au Comité national de l'Énergie. D'aucuns estimaient qu'il fallait doter ce comité d'un secrétariat très important. Je leur rétorquerai que nous n'en avons pas les moyens et que, même si nous les avions, ce serait de mauvaise gestion. Il existe une administration de l'Énergie. C'est à elle qu'il appartient d'assurer le secrétariat du Comité national de l'Énergie et de lui fournir les rapports et les études sur les problèmes importants pour lesquels son avis est sollicité.

Un représentant d'une organisation m'a déclaré: «L'administration de l'Énergie, c'est l'État et nous ne pouvons pas avoir confiance».

Messieurs les Sénateurs, si vous acceptez cette réponse, où allons-nous? Cela voudrait dire que lorsque nous créons un organe d'avis, il nous faudrait en même temps payer des experts pour satisfaire chacune des organisations qui y collaborent. Si l'on n'a pas confiance dans les fonctionnaires de l'administration de l'Énergie, pourquoi l'accorderait-on à d'autres personnes nommées directement par le ministre responsable?

Il faudrait, dans ce cas, octroyer à chaque organisation un crédit suffisant pour lui permettre de recruter des experts ayant sa confiance.

Je puis vous assurer qu'il n'entre nullement dans mes intentions de jouer ce jeu-là. Le voudrais-je, que les ministres du Budget et des Finances s'y opposeraient, à juste titre d'ailleurs.

Il est exact, monsieur Pecriaux, que dès mon entrée en fonction, j'ai demandé à assumer la présidence du Comité national de l'Énergie. J'ai présidé deux réunions, un comité restreint et un comité plénier. Compte tenu de mes activités, il ne m'a plus été possible de présider les autres réunions et je me suis fait remplacer à la présidence par mon chef de cabinet.

Ces réunions avaient été convoquées pour donner un avis sur le plan d'équipement.

Depuis lors, aucune des organisations n'a demandé qu'un problème soit soumis pour avis au Comité national de l'Énergie. En conséquence, le président, puisque c'est lui qui convoque, n'a pas jugé nécessaire de réunir le comité en question. Le débat sur l'énergie se déroulait par ailleurs à ce moment au Parlement.

Il est évident que si objet précis il y a, cette convocation sera immédiatement envoyée et que la réunion aura lieu.

La troisième question de M. de Wasseige concerne les fonds énergétiques. Je n'étais pas présent en commission au moment où il fut décidé de supprimer ces fonds dans le budget de 1982, étant donné qu'ils ne devaient pas être utilisés cette année, ainsi que le ministre des Affaires économiques l'a signalé alors. Je crois savoir que cette décision a été prise à une énorme majorité.

Je tiens à préciser que la suppression du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'énergie ne nous a pas empêchés de prendre des mesures importantes en la matière, d'une part sous forme de déductions fiscales — l'arrêté a paru le 1<sup>er</sup> décembre au *Moniteur belge* —, d'autre part, sous forme de subventions à des organisations non commerciales ou à des sociétés ayant des difficultés financières, l'arrêté y relatif devant paraître dans les prochains jours, dès que les problèmes juridiques posés à la suite de l'avis du Conseil d'État seront résolus.

La quatrième et dernière question de M. de Wasseige était relative à Chevron, problème qui a également été abordé par le sénateur Pecriaux. Le gouvernement est évidemment très attentif à la possibilité d'une reprise de la raffinerie. Je ne comprends pas, monsieur de Wasseige, — et je tiens à défendre ici mes prédécesseurs — que vous puissiez voir un manque de continuité dans la politique énergétique du fait qu'une entreprise entrée en activité en 1971 connaît des difficultés en 1982.

M. de Wasseige. — Je n'ai pas dit cela!

M. Knoops, secrétaire d'État à l'Énergie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Vous vous êtes étonné de ce que les décisions prises à l'époque, de faire consommer du fuel — vous avez même parlé de pitch — par les centrales électriques n'aient pas été confirmées par la suite et ne soient plus complètement appliquées aujourd'hui.

M. de Wasseige. — J'ai dit qu'il n'y a pas de cohérence dans la politique énergétique.

M. Knoops, secrétaire d'État à l'Énergie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Dois-je rappeler — mais nul ne l'ignore — qu'entre 1971 et 1982, nous avons connu, en 1973-1974, la guerre du Kippour et le premier choc pétrolier et, en 1979-1980, le deuxième choc pétrolier, tous éléments que vous n'attribuez pas, j'imagine, à un gouvernement belge, qu'il s'agisse de celui-ci ou d'un gouvernement précédent?

Il est un fait que, depuis 1974, notre politique énergétique — jusqu'à présent, un accord unanime existe en la matière — est fondée sur une moindre dépendance à l'égard du pétrole. Cela signifie une moindre consommation de pétrole et, en conséquence, des difficultés pour les raffineries.

En commission et en d'autres circonstances, j'ai dit que la seule possibilité de poursuivre l'activité à l'usine Chevron, sans pertes excessives est qu'elle soit reprise par un opérateur pouvant bénéficier de prix intéressants et, en tout cas, nettement inférieurs aux cotations officielles. C'est ce que nous avons recherché. Je rejoins M. Pecriaux sur ce point, on peut noter un large consensus et même une excellente collaboration entre l'exécutif wallon et le gouvernement national. MM. les ministres Busquin, Dehousse, Eyskens et moi-même avons tenu plusieurs réunions à ce sujet; nos collaborateurs en ont tenu d'autres. Nous consentons de part et d'autre le maximum d'efforts pour qu'une telle reprise puisse s'effectuer via un opérateur nouveau possédant les qualités que j'ai rappelées voici un instant.

À l'heure présente, des négociations sont en cours avec un opérateur. Nous devons vérifier s'il est doté des capacités financières et des qualités requises pour poursuivre l'activité à long terme.

Il ne s'agit évidemment pas de se lancer dans une aventure de trois ou de six mois. Ce n'est pas ce que vous désirez, ni ce que souhaite le personnel; ce serait tomber de Charybde en Scylla. Ce n'est pas non plus le vœu de l'exécutif wallon ou du gouvernement national.

Hier encore, dans le cadre de ces négociations, un ingénieur étranger se trouvait à Feluy...

M. Luyten. — En grève.

M. Knoops, secrétaire d'État à l'Énergie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — ... pour examiner les possibilités d'installation d'un cracking d'occasion, qui permettrait d'améliorer les conditions d'exploitation.

Enfin, nous devons user de notre influence pour que l'occupation actuelle cesse. Elle complique, en effet, la situation plus qu'elle ne l'améliore. Elle la complique quant à la sécurité de l'outil ...

M. de Wasseige. — Mais non!

M. Pecriaux. — L'inspecteur du service technique envoyé par le gouverneur du Hainaut, voici deux jours, a émis un avis favorable.

M. Knoops, secrétaire d'État à l'Énergie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Elle complique la situation; je maintiens ce que j'ai dit ...

M. de Wasseige. — Non.

M. Knoops, secrétaire d'État à l'Énergie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Ce fait est reconnu par un certain nombre de spécialistes dans le domaine.

**M. de Wasseige.** — Lesquels ?

**M. Knoops,** secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Des spécialistes tant de l'administration que des sociétés pétrolières.

**M. de Wasseige.** — Ils ne sont pas allés sur place.

**De heer Luyten.** — Er zijn blijkbaar verschillende opvattingen over veiligheid in Wallonië.

**M. Knoops,** secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Quant à la sécurité, pour vous, monsieur de Wasseige, même quand on allume des feux devant les habitations de ministres ou de secrétaires d'Etat, cela ne présente aucun danger ! En cas de pillage de magasins ou de manifestations véritablement dangereuses occasionnant des blessés de part et d'autre, vous estimez encore que la situation est sans danger, sans risque pour l'avenir.

**M. de Wasseige.** — Ce que vous affirmez est tout à fait gratuit.

**M. Knoops,** secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Pour ce qui concerne la raffinerie Chevron, outre les risques sur le plan de la sécurité — et je tiens à dégager notre responsabilité à cet égard, les responsables syndicaux notamment ont été avertis —, il est évident que cette situation engendre, sur le plan des négociations, vis-à-vis des acheteurs éventuels, un climat nettement moins favorable.

Nous espérons cependant pouvoir aboutir, mais ce n'est pas chose faite aujourd'hui.

**M. Pecriaux.** — Si les travailleurs n'avaient pas réagi, monsieur le ministre, les négociations se seraient-elles poursuivies ? Les travailleurs ont occupé l'endroit et d'une façon très correcte.

**M. Knoops,** secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — C'est une présentation des choses erronée, monsieur Pecriaux.

**M. Pecriaux.** — Pas du tout, monsieur le ministre.

**M. Knoops,** secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — J'estime que la réaction des travailleurs, car je suis ce dossier avec beaucoup d'attention ...

**M. Pecriaux.** — C'est possible, monsieur le ministre, mais vous le suivez de Bruxelles ou de Charleroi. Pour ma part, j'ai rencontré les travailleurs une dizaine de fois sur place.

**M. Knoops,** secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Je les ai rencontrés aussi.

**M. Pecriaux.** — Je les ai même rencontrés aussi en présence de quinze parlementaires de la région dont M. Califice et le ministre Maystadt.

**M. Knoops,** secrétaire d'Etat à l'Energie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — Votre analyse n'est pas la bonne. Au contraire, l'arrêt s'est précipité à cause de l'action des travailleurs et n'a absolument pas modifié notre volonté, dès le départ, dès le moment où la décision a été connue, de chercher un autre opérateur, ce qui est toujours notre préoccupation à l'heure actuelle.

**MM. Hatry et Van In** m'ont interrogé au sujet du monopole d'importation du gaz.

Le projet de loi qui sera soumis prochainement à vos délibérations prévoit de retirer à Distrigaz le monopole d'importation pour toutes les formes de gaz, prévu dans la loi du 8 août 1980, ce qui peut entraîner la suppression d'investissements; toutefois Distrigaz continuerait à bénéficier du monopole du transport, par canalisations, et de la distribution au grand public.

**M. Hatry** a évoqué certains mauvais achats de Distrigaz. La critique est facile, a posteriori, mais il est de fait que la consommation actuelle de gaz est plus faible que celle qui avait été prévue en 1980. De plus, certains consommateurs industriels se sont tournés vers un combustible meilleur marché, à savoir le fuel-oil lourd, d'un prix plus avantageux que certains gaz que nous achetons aujourd'hui.

Le gaz que nous achetons provient de Hollande à raison de 75 p.c. et pour 25 p.c. de gisements situés en mer du Nord, à Ecofisk et Eskfisk; enfin, nous avons signé un contrat d'approvisionnement en gaz liquéfié avec l'Algérie. Ce contrat porte sur la fourniture de 2 milliards et demi de m<sup>3</sup> de 1983 à 1985 et de 5 milliards de m<sup>3</sup> à partir de 1986.

Dans l'état actuel de nos consommations, ces 2 milliards et demi de mètres cubes paraissent des quantités trop élevées. Dès lors, des négociations sont en cours avec les Algériens et, au niveau des sociétés entre Distrigaz pour la Belgique et la Sonatrach pour l'Algérie, afin de les réduire quelque peu.

La construction du terminal méthanier se poursuit. A partir de 1986, les importations de gaz algérien devront se faire via Zeebrugge.

Je crois avoir répondu à la question de M. François concernant le Comité national de l'Energie.

Pour ce qui est des centrales charbon à lit fluidisé, c'est une technique aujourd'hui envisagée. Certains crédits prototypes ont été accordés pour certains constructeurs nationaux.

Il me paraît trop tôt pour dire quelle peut être l'importance d'une telle centrale dans notre production d'électricité.

**M. Capoen** m'a interrogé sur la gazéification souterraine à Thulin. Je ne vais pas reprendre tout le principe du procédé. Je rappellerai simplement que l'expérience n'est financée qu'en petite partie par le budget belge. Nous la finançons en effet, à raison de 30 p.c., les Allemands y contribuant également pour 30 p.c. et la Communauté économique européenne pour 40 p.c.

Je vous donne quelques renseignements que je viens de recevoir sur l'état actuel de l'expérience et certaines difficultés rencontrées. Les essais de *linking* — de liaison en sous-sol — entrepris depuis avril 1982 ont été interrompus vers la mi-octobre et reprendront en février 1983, selon les prévisions actuelles.

Deux types de difficultés se sont manifestés successivement.

Dans une première phase, jusqu'à la mi-juillet environ, il s'est produit un phénomène parasite d'auto-inflammation au puits d'injection.

Postérieurement, un autre phénomène parasite a entravé la poursuite fructueuse des essais: les venues d'eau au puits de sortie provoquaient l'extinction de la rétrocombustion.

Il a d'abord fallu identifier et ensuite maîtriser ces phénomènes.

Actuellement, il apparaît que l'Institut de gazéification souterraine, chargé des essais, a acquis un savoir-faire qui lui permet de surmonter et de maîtriser totalement le phénomène d'auto-inflammation.

Quant au problème des venues d'eau, il sera surmonté par la modification de l'équipement du puits de retour qui permettra d'évacuer les eaux accumulées à cet endroit.

Entre-temps, en novembre, il a fallu procéder à l'extinction et restaurer une perméabilité suffisante par la technique classique d'injection d'eau, puis d'azote.

Actuellement, on est occupé au démontage de l'équipement du puits de retour, afin d'apporter les deux modifications nécessaires.

Le présente semaine est prévue pour l'évacuation complète du matériel et l'examen de son comportement. Selon le planning établi, le matériel sera réinstallé avant Noël. On peut donc dire que les causes du retard sont bien connues et maîtrisées. Nous espérons évidemment la réussite des essais qui sont prévus pour février. Mais, vous le savez, en matière d'essai, il existe toujours un risque.

En ce qui concerne le charbonnage du Roton, le chiffre cité par M. Robert Leclercq de 1 milliard 200 millions de subventions est bien exact. Mais ladite subvention ne doit pas nécessairement être consacrée à la continuation de l'extraction souterraine. Elle pourrait l'être pour de nouvelles activités créatrices d'emplois, davantage porteuses d'avenir, tant pour le Roton que pour la région de Charleroi.

En ce qui concerne le contrat de gestion, celui-ci est toujours en discussion, mais l'on a pratiquement abouti à un accord et je pense qu'il pourra être signé dans les prochains jours.

Il est évident que l'Etat, puissance publique, doit, dans un tel contrat de gestion, éviter que des fonds publics puissent être mal utilisés ou en dehors du but auquel ils sont destinés. Donc, je le répète, les subventions sont destinées soit à l'extraction souterraine, soit à la réalisation de nouveaux investissements créateurs d'emplois.

En ce qui concerne les centres de recherche, il est exact que la moyenne d'augmentation prévue des subventions était de 6,44 p.c. A la suite des dernières décisions budgétaires en la matière, elle a été portée à 6,68 p.c. Elle se répartit de façon un peu différente suivant les centres. Le plus petit des centres de recherche qui est l'Iniex, avec ses deux sièges à Liège et à Colfontaine, bénéficie d'une augmentation de 9,83 p.c.; l'Ire de 8,25 p.c.; le Cen de 6,34 p.c.; l'ISN de 6,41 p.c.

Par contre, si on fait la répartition entre les trois centres de recherches énergétiques proprement dits — l'Institut des Sciences nucléaires est un organisme de recherche en physique nucléaire et d'étude de la particule et doit être considéré à part — à l'heure actuelle, 83,3 p.c. des subsides sont consacrés au Cen, 9 p.c. à l'Ire, et 7,7 p.c. à l'Inix.

Dans chacun de ces instituts, se posait un problème de déficit budgétaire. C'est pourquoi le gouvernement s'est vu obligé de demander à ces centres de présenter un plan d'assainissement, ce qui est chose faite. Ces plans sont actuellement à l'examen au sein du gouvernement.

Mme Nelly Maes m'a interrogé sur l'avenir du Centre d'Énergie nucléaire à Mol. Il est évident que ce centre représente un potentiel extrêmement important de recherches technologiques, et doit continuer à fonctionner sur des bases financières saines, ce qui d'ailleurs assurera beaucoup mieux son futur.

Quant au problème du rejet des déchets en mer, il est exact, comme vous l'avez dit, ainsi que M. Van In, que des faits nouveaux sont intervenus en la matière; je songe surtout à la décision du gouvernement hollandais dont nous n'avons pas encore pu étudier les conséquences inévitables. En effet, comme nos déversements en mer étaient effectués via les Hollandais, il nous faudra donc trouver d'autres solutions, soit le stockage sur terre, soit le déversement effectué directement par nous-mêmes ou par l'intermédiaire d'un autre pays. Aujourd'hui, je ne pourrai pas vous donner plus de précisions à ce sujet.

De heer Van In. — Is u nu bereid te aanvaarden dat het dumpen van nucleaire afval in zee zou ophouden?

M. Knoops, secrétaire d'État à l'Énergie, adjoint au ministre des Affaires économiques. — De toute façon, cette année, le problème ne se pose plus puisque la campagne de déversements a été effectuée en septembre 1982. Nous disposons donc de quelques mois pour régler le problème et examiner la situation nouvelle créée par la décision du gouvernement hollandais qui vient seulement de nous être connue.

Je crois ainsi avoir répondu à l'ensemble des questions posées en ce qui concerne le domaine énergétique.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. de Wasseige. — Je demande la parole pour un fait personnel, monsieur le Président.

M. le Président. — S'il ne s'agit pas d'une réplique à M. le secrétaire d'État, vous avez la parole, monsieur de Wasseige.

M. de Wasseige (*fait personnel*). — Monsieur le Président, tout à l'heure, le ministre a laissé entendre que je serais favorable à des manifestations violentes qui ont eu lieu notamment à l'occasion de l'occupation des usines Chevron ou autres.

Ces paroles peuvent être considérées comme injurieuses et je demande au Président de les faire supprimer du compte rendu.

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Eyskens.

De heer Eyskens, minister van Economische Zaken. — Mijnheer de Voorzitter, dames en heren, bij de aanvang van mijn antwoord breng ik hulde aan de twee rapporteurs, de heren de Donnée en Declercq. Ik zal aanstonds even ingaan op het voortreffelijk betoog van de heer Declercq tijdens het debat. De algemene beschouwingen zal ik tot een tweetal beperken.

Allereerst enkele woorden over het herstelbeleid en de kritiek die hierop werd uitgeoefend door leden van de oppositie. De heer Tijl Declercq heeft op bijzonder gevatte wijze de balans van het herstelbeleid samengevat. Dit wil geenszins zeggen dat wij nu mogen verkondigen dat onze problemen zijn opgelost, verre van. Het betekent wel dat een aantal essentiële indicatoren ombuigen. Het deficit van de handelsbalans vermindert, de rentevoeten dalen. Dit is natuurlijk een internationaal verschijnsel, maar in een land met een structureel zwakke munt kan men de rentevoet niet laten dalen. Precies dank zij het hersteld vertrouwen in de Belgische frank, de vermindering van de afstand tussen de vrije en de officiële frank van 16 naar 3 pct., is het mogelijk de rentevoeten verder te laten dalen.

Wat het herstel van de competitiviteit betreft kent u de cijfers, ik hoef ze niet te herhalen. Er is, gegeven de devaluatie met 8 pct., een bevredigend verloop van het prijspeil. Wij zullen het jaar eindigen met een inflatie op jaarbasis van minder dan 9 pct., waar wij de dagen na de devaluatie hadden gevreesd te moeten rekenen met 11 pct. Dit is dus een meevaller.

Het prijzenbeleid heeft dus bewezen efficiënt te zijn. Dit is dan ook de reden waarom de regering heeft voorgesteld het prijzenbeleid voort te zetten tot einde 1983 maar dan wel met een ingebouwde versoepeling ten voordele van de kleine en middelgrote ondernemingen.

De minister van Financiën heeft bekendgemaakt dat de kapitaalverhogingen die in ondernemingen zijn geschied, gestimuleerd door de regeringsmaatregelen, en die vorig jaar beperkt waren gebleven tot 800 miljoen, nu zijn opgelopen tot 45 miljard, wat enorm is en wat moet bijdragen tot het versterken van de financiële structuur van onze ondernemingen, tot het verminderen van hun schuldpositie en bijgevolg tot het stabiliseren van de bedrijven in deze moeilijke crisistijd.

Ik heb ook statistieken die erop wijzen dat de investeringen toenemen. Het zijn BTW-statistieken die wij met enige voorzichtigheid moeten hanteren en zuiveren van het inflatie-effect. In de industrie, en ik beperk mij tot de fabrieksnijverheid, krijg ik voor het derde trimester van 1982 een cijfer van plus 27,8 pct. Nogmaals, dit volgens de BTW-statistieken waarvan men de inflatievoet moet aftrekken om een reële indruk te krijgen. Een bedrijfsfederatie, zoals Fabrimetal, die gewoonlijk nogal kritisch staat tegenover de regering, geeft toe dat in haar sector de investeringen ook op beduidende wijze zijn toegenomen.

Een zwaluw maakt de lente niet. Het regeringsbeleid moet helaas worden geprojecteerd tegen een economische achtergrond die uitermate verontrustend is en tegenover een wereldeconomie die de kenmerken vertoont van een recessie.

Zulks belet niet dat wij bezig zijn een aantal handicaps, die wij hadden tegenover de Europese landen, op korte termijn weg te werken. De heer Canipel heeft gesproken over het toenemen van onze export binnen de EG-landen terwijl onze export naar derde landen stagneert of vermindert. Dit bewijs juist *a contrario* ten opzichte van zijn redenering dat wij een handicap hadden tegenover de andere EG-landen en dat wij deze op vrij korte tijd hebben opgehaald. Ook deze statistiek lijkt mij positief.

Ik ben volledig gekant tegen deflatie en tegen een deflatiebeleid. Er kunnen zich zeker een aantal gebeurtenissen voordoen in de wereldeconomie die van deflatoire aard zijn. Wanneer zovele landen enorme deficits hebben op hun betalingsbalans en een aantal ontwikkelingslanden bankroet zijn, heeft dat deflatoire gevolgen. Deze landen verminderen hun vraag, hun invoer en moeten de tering naar de nering zetten, wat onvermijdelijk een deflatoir effect sorteert. Dat is een constatering. Maar deze regering en ikzelf zijn uitermate gekant tegen een deflatoir beleid. De jaren dertig hebben bewezen dat het niets oplost, integendeel.

Ik blijf voorstander van een Keynesiaanse stimulering van de economie als de voorwaarden daarvoor zijn vervuld. Zo meen ik dat in de relatie tussen de ontwikkelingslanden van de derde wereld en de industrielanden een globaal Keynesiaans stimuleringsbeleid, dat de vraag van de ontwikkelingslanden ondersteunt en voedt, verantwoord is. Het Internationaal Muntfonds en de Wereldbank hebben eindelijk besloten de speciale trekkingsrechten, de internationale liquiditeiten, die toch eigenlijk ook betalingsmiddelen zijn, met een zeer aanzienlijk percentage te verhogen. Het gaat om een quasi-verdubbeling van de speciale trekkingsrechten. Dit is positief.

Wat België betreft, kan men niet beweren dat de regering een deflatoir beleid voert. Hoe zou dat kunnen met een netto te financieren saldo van meer dan 500 miljard, met prijzen die nog altijd stijgen met meer dan 8 pct., met een sociale begroting in de ruime zin, — de sociale departementen in het totaal van de overheidsbegroting stijgen sterker dan de inflatie — met een behouden indexering van de sociale uitkeringen? Wij zijn het enige land van Europa dat zijn sociale uitkeringen verder indexeert. Ik geef toe dat de kinderbijslagen werden aangepast maar de andere sociale uitkeringen blijven geïndexeerd.

Ik herinner mij nog dat de heer den Uyl in Nederland, tijdens kiesmeetings stelde, dat ook voor mensen met een minimaal inkomen en uitkeringen een inlevering van 1 pct. noodzakelijk was. Ik veronderstel dat hij als socialist veel belang hecht aan sociale uitkeringen. Dat doen wij trouwens ook.

De heer Luyten. — Als ACV-er.

De heer Eyskens, minister van Economische Zaken. — Wij zijn in België om sociale redenen niet tot een vermindering van 1 pct. overgegaan.

De heer Van In. — Mijnheer de minister, die inlevering gebeurt in ons land toch onrechtstreeks en die is hoger dan 1 pct. van een klein inkomen.

**De heer Eyskens**, minister van Economische Zaken. — Dat is niet waar, mijnheer Van In. U spreekt van de modale werknemer, maar niet van de persoon die het minimaal inkomen heeft.

U moet maar eens de cijfers van de minima bekijken.

**De heer Van In.** — Ik zal u cijfers voorleggen van het OCMW. Op de houding van het OCMW ten aanzien van de lagere inkomens is heel wat aan te merken.

**De heer Eyskens**, minister van Economische Zaken. — Dat is nog een ander probleem.

**De heer Van In.** — Vanzelfsprekend, maar dat hangt toch allemaal samen.

**De heer Eyskens**, minister van Economische Zaken. — Wanneer u de vergelijking maakt tussen de toestand van mensen die in België moeten rondkomen met een minimaal inkomen of minimale uitkeringen en de toestand in Nederland en Frankrijk — en dan zwijg ik over Groot-Brittannië en Duitsland — dan is het resultaat voor ons land uitermate positief.

**De heer Luyten.** — Mijnheer de minister, er is bij ons veel verdoken armoede van mensen die « de weg » niet kennen.

**M. Eyskens**, ministre des Affaires économiques. — En réponse à l'intervention des membres du parti socialiste, je cite une expression trop peu nuancée à mon gré, mais déjà entendue maintes fois « Martens-Mauroy, même combat ».

En France, en effet, la modification de la politique de changement préconisée par le gouvernement français est tout à fait spectaculaire; la politique de déflation, intellectuellement attrayante, confrontée aux faits et aux réalités, se révèle être un échec total. Un changement spectaculaire s'est manifesté après neuf mois ...

**M. Humblet.** — Comparez l'influence sur l'emploi de la politique Mauroy et de la politique Martens V! Reprenez les chiffres de l'évolution du chômage!

**M. Eyskens**, ministre des Affaires économiques. — ... non sans grincements et récriminations, à tel point que le gouvernement français se trouve même en porte-à-faux avec les syndicats.

J'ai assisté en compagnie de M. De Clercq au Conseil Jumbo réunissant les ministres européens des Finances, des Affaires économiques, de l'Emploi et du Travail; le but était de réfléchir à des formules de réduction du temps de travail. Les dix gouvernements représentés, aussi différents que les gouvernements Thatcher, Mauroy, Kohl et Papandreou, ont fait la même analyse, ont posé le même diagnostic et ont abouti à la formulation d'une politique qui ne diffère que dans ses nuances. Tous sont d'avis de réduire les dépenses de l'Etat, de promouvoir les investissements, de renforcer la substance des entreprises et de diminuer éventuellement les revenus.

**M. Leclercq** a dit qu'il fallait sauvegarder le pouvoir d'achat. On ne demande pas mieux, mais il faut pouvoir le faire. Nous nous trouvons devant la quadrature du cercle, monsieur Delcroix.

La croissance économique en termes de produit national brut devient négative. Pour utiliser une expression populaire, le gâteau se rétrécit. Comment maintenir le pouvoir d'achat alors que la valeur ajoutée diminue? C'est impossible, à moins d'user et d'abuser de « trucs » de prestidigitateurs, ce que de nombreux gouvernements ont d'ailleurs fait pendant des années, en maintenant le pouvoir d'achat d'une façon factice, en créant un revenu basé uniquement sur la création monétaire. Cette alternative, peut-être facile, s'est déjà vengée. En effet, les statistiques montrent que le transfert de la substance des entreprises vers les ménages, transfert qui s'est prolongé tout au long de la crise entre 1973 et 1980, est une des causes fondamentales de l'effondrement de tant d'entreprises et de l'affaiblissement structurel de notre économie. Une politique de déflation est donc certainement très mauvaise. Il faut mener une politique d'ajustement structurel, qui d'ailleurs transcende les concepts d'inflation et de déflation qui définissent la conjoncture.

Nous sommes placés devant un problème beaucoup plus ardu et beaucoup plus complexe: celui de la structure industrielle de nos pays qu'il faut adapter à la grande dérive des continents qui se produit sous nos yeux. Il y a dix ou quinze ans, nous avons tous réclamé dans des manifestations ou lors de manifestations cette grande division du travail entre tous les pays qui s'éveillent ou qui se réveillent. Quand la Chine s'éveille industriellement, ce sera encore un autre problème.

Nous devons dès lors nous adapter. C'est le grand challenge auquel nous devons faire face. C'est la toile de fond de la politique de ce gouvernement. Je m'imagine d'ailleurs que ce serait également la politique suivie par un autre gouvernement. Je constate, en outre, que c'est la politique suivie par les neuf autres gouvernements de la Communauté économique européenne. Il n'y a pas de véritable exception.

Je vais essayer de répondre rapidement aux différentes questions qui m'ont été posées.

Le contrôle des prix serait-il inefficace? Je ne partage pas ce sentiment. Au contraire, dans un climat extrêmement difficile, nous avons pu les maîtriser. Le service compétent des Affaires économiques a effectué 91 772 contrôles et 525 poursuites ont été engagées. A mon avis, ce contrôle a été effectif et efficace, monsieur de Wasseige.

Je persiste à croire que l'index est un bon thermomètre. Nous envisageons de l'adapter sur base de l'enquête relative au budget des ménages, le gouvernement l'a d'ailleurs annoncé. Soyez assuré qu'il n'a nullement l'intention de casser le thermomètre. Il a annoncé qu'il allait élaborer une nouvelle formule d'indexation basée, je le répète, sur les conclusions tirées des enquêtes relatives aux budgets familiaux.

Nombre d'intervenants se sont penchés sur le sort du FRI. L'approche du gouvernement est, en l'occurrence, uniquement budgétaire. Je dispose au budget des Affaires économiques, d'un crédit d'ordonnement de 850 millions, dont 720 millions environ sont des crédits destinés à couvrir les charges du passé, remboursements et charges d'intérêts. Le solde ajouté à un transfert de l'exercice précédent s'élève à 260 millions en crédits d'ordonnement. Vous appliquez le coefficient qu'il faut et vous obtenez 1 milliards 800 millions comme enveloppe destinée aux engagements. Telle est ma réalité budgétaire. A moins que dans l'enthousiasme et le délire budgétaire vous m'accordiez un crédit supplémentaire, je ne puis faire plus.

Le comité de gestion a été obligé, par arrêté royal qui sera publié, de tenir compte de cette contrainte budgétaire. Cela ne veut nullement dire que nous voulons limiter les compétences des régions. Il n'entre nullement dans les intentions du gouvernement de déclencher une guerre avec les régions, bien au contraire.

Je puis vous annoncer et j'imagine que vous ne l'ignorez pas, que le gouvernement se propose de déposer un projet de loi prévoyant le transfert vers les régions de 36 milliards de crédits non dissociés des soldes du passé.

Nous allons régler ce problème.

**M. de Wasseige.** — Pas en un an!

**M. Eyskens**, ministre des Affaires économiques. — Nous procédons par tranches.

**M. de Wasseige.** — De combien d'années, de dix ans?

**M. Pecriaux.** — M. Maystadt n'a-t-il pas parlé de sept ans?

**M. Eyskens**, ministre des Affaires économiques. — Effectivement, l'on songe à sept ans. Reconnaissez que 36 milliards n'est pas une paille. D'après les juristes, la justification de ce transfert serait d'ailleurs discutable. C'est, à mon avis, un geste de très bonne volonté de la part du gouvernement.

**De heer Van In.** — U zijt daartoe verplicht geworden.

**De heer Eyskens**, minister van Economische Zaken. — U weet toch waarover het gaat. Het zijn niet-gesplitste kredieten, die teruggaan tot het begin van 1970.

**M. Humblet.** — Il sera de 4 p.c. du budget de l'Etat. *Grosso modo*, à l'heure actuelle, les budgets des régions sont légèrement supérieurs à 3 p.c. du budget de l'Etat, les diverses régions confondues.

Vous envisagez de passer à 4 p.c., mais cela restera dérisoire. Les régions n'ont pas un niveau budgétaire leur permettant un impact financier efficace.

**De heer Van In.** — Vroeger werd dat ook gedaan!

**De heer Eyskens**, minister van Economische Zaken. — Ik kom daar straks even op terug.

Wat het Fonds voor industriële vernieuwing betreft, moet u toch beseffen dat wij hier geplaast waren voor een budgettaire tijdbom. Er is een enveloppe bepaald van ongeveer 9,2 miljard vastleggingskredieten. Het zijn geen eigenlijke vastleggingskredieten, het zijn machtigingen tot vastlegging die geen enkel recht creëren.

Onder de vorige regeringen heeft men hier uitvoering aan gegeven en men heeft daarvoor reeds een bedrag ontleend van meer dan 5 miljard. Iemand heeft mij gevraagd of wij geen lening gaan uitschrijven om het Fonds voor industriële vernieuwing te financieren. Maar, dat is allang gebeurd. De minister van Financiën heeft al 5 miljard ontleend. Die 5 miljard — ik heb de vervaldagkalender en de rentevoeten hier bij mij —, kosten aan de Staat meer dan 9 miljard, dus ongeveer het dubbele, omdat dit bedrag gedebudgetteerd is en gefinancierd door de kapitaalmarkt. Indien wij de enveloppe van de vastleggingsmachtigingen zouden vrij geven, die 9 miljard dus, dan kost ons dat budgettair tussen 18 en 20 miljard. Daar hebben wij gewoon de middelen niet voor. Wij moeten het meer geleidelijk doen. Wij vragen aan het beheerscomité om de dossiers te spreiden in de tijd en meer selectief op te treden. Dat kan gewoon niet anders. Het reconversiebeleid is een bevoegdheid van de gewesten. Dat is onbetwistbaar. Ik meen dat de gewesten over bepaalde mogelijkheden beschikken die zij meer zouden kunnen valoriseren. Zij hebben elk een gewestelijke investeringsmaatschappij die een beroep kan doen op de eigen kapitaalmarkt. Waarom doen zij niet?

**Mevrouw N. Maes.** — Omdat zij het slecht voorbeeld van de nationale overheid gelukkig niet willen volgen.

**De heer Eyskens,** minister van Economische Zaken. — Zij kunnen de gewestwaarborg hechten aan bepaalde financiële verrichtingen. Dat is allemaal niet ondenkbaar. Er zijn op dat stuk formules denkbaar van samenwerking tussen de centrale Staat en de gewesten. Misschien kan de idee zelfs nuttig zijn bij het behandelen van onze nationale sectoren.

En ce qui concerne la sidérurgie, je répéterai ce qu'a déclaré ce matin mon collègue le ministre du Budget M. Maystadt à la *Nouvelle Gazette*, à savoir que le gouvernement a exécuté avec célérité ce qui était prévu dans les plans du 15 mai 1981 et dans la déclaration gouvernementale. M. Maystadt, appuyé en cela par M. Deprez, le président du PSC, a parlé de 17,5 milliards. Ce montant n'est pas une paille; mais il correspond entièrement aux décisions prises sous le gouvernement précédent et reprises par son successeur. Je ne vois vraiment pas en quoi nous pourrions être accusés de ne pas tenir parole.

D'aucuns m'ont demandé s'il convenait alors d'octroyer des moyens supplémentaires à Cockerill-Sambre ainsi qu'à d'autres entreprises, si les enveloppes sont épuisées.

Je puis vous annoncer que j'ai entrepris ces derniers jours, et encore aujourd'hui même, des démarches auprès de la Communauté européenne pour libérer le dernier solde de l'enveloppe de *cash drain* auquel l'entreprise a droit en fonction des accords du 15 mai 1981, solde qui est important puisqu'il s'agit de 7 milliards d'argent frais, soit un tiers de l'enveloppe. J'espère pouvoir libérer ce montant avant la fin de l'année.

Des mesures devront être prises sur le plan administratif en vue d'un redressement du bilan. Vous savez à quoi je fais allusion. Cela se fera également par conversion en capital ou en OCPC avant la fin de l'année.

Le problème fondamental de cette entreprise, comme de beaucoup d'autres, est évidemment celui de la poursuite de la restructuration. Ce point devra être négocié avec la Communauté européenne.

Quant à la commercialisation, elle n'a de sens que dans le cadre d'une restructuration poursuivie. C'est dans ce contexte global qu'il faut placer la reprise de Frère-Bourgeois commercial.

En ce qui concerne le plan textile, je voudrais m'insurger quelque peu, malgré l'heure tardive, contre certaines allégations relatives à l'entreprise Motte. Si Motte redémarre, c'est largement grâce aux efforts déployés au sein de mon département par les fonctionnaires et tous mes collaborateurs. Je n'aime pas parler de moi-même, mais j'ai rencontré à de nombreuses reprises et les syndicats et les candidats acheteurs.

Un intervenant a regretté que Motte soit repris par un groupe flamand qui n'apporterait que 10 millions. En fait, il apporte 40 millions et il garantit également le financement du fonds de roulement qui atteint près de 100 millions. Tous les candidats acheteurs étaient

les bienvenus. J'ai d'abord négocié avec un groupe francophone. Les syndicats auraient d'ailleurs accepté volontiers un groupe japonais ou coréen. Pourquoi pas?

Il se fait qu'il s'agit, par hasard, d'un industriel de Saint-Nicolas, parfait bilingue par ailleurs. De grâce, ne versons pas dans certain extrémisme.

**M. de Wasseige.** — Il est aussi client de Motte; il est donc des deux côtés à la fois.

**M. Eyskens,** ministre des Affaires économiques. — Vous n'ignorez pas, monsieur de Wasseige, que, depuis dix ans, ce dossier a soulevé de grandes difficultés et que l'on avait « abandonné tout espoir », pour citer M. Dante! Finalement, après une phase pénible — une faillite, mais une faillite accompagnée — on a pu trouver, en coopération avec l'Etat, une formule qui garantit 400 emplois, ce qui n'est pas si mal étant donné les circonstances.

Je déplore, certes, la perte de près de 300 emplois mais, c'était la meilleure solution possible. Je récusé donc absolument les critiques et les insinuations qui ont été formulées. Je crois, au contraire, que le maximum qui était humainement possible, a été fait.

Wat het industrieel beleid betreft, mijnheer Canipel, wil ik toch even verwijzen naar de Belgische situatie. U schijnt te suggereren dat de regering lijdt aan de obsessie van de loonmatiging, dat zij zou beweren dat de overdreven loonstijging de hoofdoorzaak is van al onze ellende.

U moet toch even de cijfers bekijken. Volgens de OESO is onze commerciële handicap op de buitenlandse markt voor 60 pct. te wijten aan het verlies aan competitiviteit — inmiddels grotendeels hersteld —, voor 20 pct. aan ons slecht exportpakket, — dat is het probleem van de industriële vernieuwing: minder oude produkten en meer moderne —, en voor 20 pct. aan een foute geografische concentratie —, te veel in Europa en te weinig in andere landen.

Dat is de diagnose van de toestand. Daar moeten wij wat aan doen. Aan het eerste heeft de regering zeer veel gedaan. Voor de verbetering van het exportpakket is een beleid op lange termijn vereist, zodat ons industrieel landschap volledig wordt omgebogen.

Wat de Vlaamse Executieve doet op het gebied van de Derde Industriële Revolutie is zeer goed. Ik heb de heer Spitaels op de televisie horen zeggen dat hij betreurt dat de Waalse Executieve niet hetzelfde doet. Wij hopen dat de Waalse en de Brusselse Executieven soortgelijke initiatieven zullen nemen. De nationale regering heeft trouwens belangrijke kredieten uitgetrokken in het raam van het wetenschappelijk onderzoek. Zij zijn essentieel omdat zij de toekomst echt voorbereiden.

Vele sprekers hebben vragen gesteld over de cijfers in verband met het sectorieel beleid. In het verslag vindt u de cijfers die ik heb meegedeeld aan de commissie. Volgens de cijfers van mijn departement krijgt Vlaanderen voor de nationale sectoren 112 miljard frank en Wallonië 111 miljard frank. Dit is ongeveer een fifty-fifty verhouding.

De cijfers die minister Maystadt gisteren citeerde, bedroegen 60 pct. voor Vlaanderen en 40 pct. voor Wallonië. U kan nog andere cijfers en andere proporties bekomen. U kan met de cijfers om het even welke verhouding bewijzen. Alles hangt ervan af wat u optelt, hoe u optelt, tot wanneer u teruggaat in het verleden ...

**De heer T. Declercq.** — En wie optelt!

**De heer Eyskens,** minister van Economische Zaken. — ... en tot hoever u « voorberekent » in de toekomst.

Er is een aspect dat ik toch even wil onderstrepen bij al die cijferoefeningen. In heel deze discussie rekent men gewoonlijk de kredieten die wij met staatswaarborg hebben verleend aan bedrijven die slechte debiteuren zijn, niet mee. Die kredieten vindt men niet terug in die lijsten. Theoretisch moeten de bedrijven die kredieten immers terugbetalen. In feite is de kans dat zij ze ooit terugbetalen echter zeer gering. Die kredieten worden op termijn dus ook staatssteun, die door de begroting moet worden gedragen. Indien wij bijvoorbeeld aan een bedrijf voor 5 miljard kredieten geven, die gedebudgetteerd zijn en ontleend worden op de kapitaalmarkt, dan kost ons dat uiteindelijk het dubbele, dus 10 miljard. Men vergeet gemakkelijk in sommige milieus dat deze facturen zeer hoog oplopen. Die cijfers van de slechte debiteuren moeten met stukjes en brokjes worden toegevoegd aan de lijsten die gepubliceerd worden in de pers.

Het gaat hier over zeer hoge bedragen. Er is een grens aan het budgetair en fiscaal draagvermogen van vaders Staat. Al onze landge-noten zijn hiervan overtuigd, zolang het niet henzelf treft.

Er worden voor Texaco dezelfde inspanningen gedaan als voor Feluy. Er is geen enkele discriminatie. De Eerste minister, ikzelf en nog een paar andere ministers hebben de woordvoerders van Texaco ontvangen. Wij proberen kandidaten voor de overname te vinden. Er zijn op het ogenblik onderhandelingen aan de gang met een kandidaat voor Feluy. Wij hopen dat die onderhandelingen zullen slagen. Ik kan dit natuurlijk niet op voorhand verzekeren.

En réponse à M. Hatry, quant à la politique des prix, je signale qu'en Allemagne, le *Bundeskartellamt* veille sur les ententes en matière de prix. C'est une mesure qui semble assez efficace. Sans le moindre contrôle de prix, l'Allemagne connaît l'inflation la plus basse d'Europe. Mais cet exemple n'est pas applicable en Belgique.

Je vais déposer l'année prochaine un projet sur la politique de concurrence, *het mededingingsbeleid*. Un tel projet devrait promouvoir la concurrence. C'est aussi un test de crédibilité pour les entreprises qui réclament la concurrence, mais qui, lorsqu'elles se trouvent en sa présence, en ont peur. On préfère, en général, se réfugier derrière des structures monopolistiques ou oligopolistiques.

Il faut, me semble-t-il, promouvoir la concurrence de tous les secteurs, y compris les pétroliers. Il faut aussi en accepter toutes les conséquences, y compris en termes de sanctions. Les entreprises, qui ne parviennent pas à faire face à la concurrence, doivent quitter le marché, c'est la règle du jeu. On ne peut envisager l'un sans l'autre.

Quant aux charbonnages, un problème se pose, particulièrement pour les charbonnages campinois où, suite à la crise sidérurgique, les stocks invendus s'amoncellent de façon importante: 400 à 500 000 tonnes à l'heure actuelle. Les projections pour 1983 sont assez sombres.

J'ai écrit une lettre au Pool des Calories, au Comité de l'Electricité et du Gaz et à l'entreprise Cockerill-Sambre pour que l'on cesse de renouveler des contrats «spots» à l'étranger, à long terme, afin que les grands acheteurs, les centrales électriques et la sidérurgie s'adressent aux producteurs belges.

Si les prix limbourgeois sont plus élevés que les prix internationaux, nous nous trouvons devant un problème. Je ne peux demander aux entreprises en difficulté que vous connaissez, de payer plus cher alors que, sur les marchés extérieurs, ces prix seraient inférieurs.

Ainsi les charbonnages de Campine devront-ils s'aligner sur les prix internationaux s'ils veulent s'assurer un débouché sur les marchés belges. Une négociation est en cours. Cette approche me semble cohérente et logique.

Il est nécessaire de faire appel au maximum aux charbonnages belges, mais dans des conditions concurrentielles par rapport aux marchés extérieurs.

Bepaalde sprekers hebben vragen gesteld over de T-zones. Wij onderhandelen met de Europese Commissie. Er is een advies van de Raad van State. De regering zal rekening houden met de opmerkingen van de Raad van State en met de opmerkingen van de Europese Commissie. De perioden van vrijstelling van vennootschapsbelasting zal worden verkort tot 10 jaar, in plaats van 15. Het maximaal aantal werknemers per toegelaten onderneming zal waarschijnlijk worden beperkt tot 200. De Europese Commissie acht het wenselijk een beperkende lijst van sectoren in het koninkrijk besluit op te nemen. Het gaat hier om hoog technologische sectoren: bureautica, robotica, telecommunicatie, bio-engineering enzovoort.

Deze wens beantwoordt trouwens aan de filosofie van de Belgische regering.

Aan mevrouw De Backer heb ik zoëven het antwoord toegefluis-terd.

La situation des Laminiers de Jemappes, monsieur François, constitue un cas extrêmement regrettable, un drame social même, je m'en rends parfaitement compte. Vous connaissez cependant les circonstances qui nous ont amenés à prendre cette décision. Il y a un *non possumus* de la Commission européenne. En effet, pour garantir le retour à une viabilité, tout à fait théorique d'ailleurs, il faudrait pouvoir doubler les quotas. Or, la Commission vient encore de décider d'une diminution moyenne de ceux-ci de 26 p.c. Techniquement, en termes de volume, c'est un cas désespéré. Nous avons maintenu et respecté les engagements. L'enveloppe mise à dessein à la disposition non pas de l'entreprise, mais du dossier, est d'environ 272 millions. Nous avons voulu éviter que ces millions soient engloutis dans une éventuelle faillite.

Nous voulons donner cette enveloppe aux travailleurs pour la contribution d'un fonds social.

Nous espérons également trouver des solutions de reconversion, mais cela ne s'improvise pas. Il faut trouver des investisseurs. Nous avons fait appel à l'entreprise Boël, mais sa réponse a été assez réservée, et c'est encore un euphémisme. Cette question retient donc notre attention, mais il ne faut pas se cacher que la reconversion industrielle dépend de beaucoup de facteurs et ne peut s'opérer en quelques heures ni même en quelques semaines.

M. R. Leclercq. — La somme de 272 millions ne pourrait-elle pas être revue dans le sens d'une augmentation?

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — C'est ce qui se trouve dans l'enveloppe. Je n'ai pas plus.

M. R. Leclercq. — Pour ce faire, ne pourrait-on recourir à diverses instances comme la CEE par exemple?

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Le fonds de fermeture des entreprises peut, cela va de soi, intervenir et les travailleurs peuvent percevoir des indemnités de chômage, sans oublier les indemnités CECA. J'ai d'ailleurs adressé une lettre à la commission pour les réclamer. Nous pourrions peut-être aussi obtenir un subside du Fonds régional européen pour la reconversion.

Nous faisons le maximum pour obtenir de la Communauté européenne ce à quoi la situation nous donne droit.

M. François a parlé, en ce qui concerne les livres, d'un exposé des motifs. Il n'en existe pas pour la simple raison qu'il n'y a pas de projet de loi. Le gouvernement en a bien discuté, mais sans plus jusqu'à présent. Des notes circulent certes, et dans un cercle de plus en plus grand puisque j'en ai lu des extraits dans la presse.

C'est un problème complexe.

Je penche plutôt vers une solution qui permettrait à une saine concurrence de se manifester, ce qui implique que s'il faut donner une prime au plus imaginatif, à celui qui s'organise le mieux, il ne faut toutefois pas perdre de vue que dans un petit pays comme le nôtre, la commercialisation du livre de qualité, du livre d'art, du recueil de poèmes, se heurte à des graves difficultés. Si on ne met pas un frein à une concurrence aveugle, je crains qu'une certaine qualité ne se perde définitivement au profit de la quantité et ce dans un seul but commercial.

Il faut trouver une formule du juste milieu. Je n'y suis pas encore parvenu. On m'a fait des propositions excessives. Je vais m'efforcer de trouver une formule qui soit à la fois économiquement efficace, mais qui permette aussi de maintenir une certaine édition de qualité, domaine où la Belgique excelle. Aussi bien dans le Nord que dans le Sud du pays, nous avons quelques maisons d'édition dont la production peut rivaliser avec ce que l'on fait de meilleur par le monde. Il faut évidemment faire un effort pour que cet acquis ne soit pas irrémédiablement perdu.

Mijnheer Capoen, de uitdrukking «T-zones» slaat inderdaad op tewerkstelling, taks, technologie en tests.

U hebt zich ook ontfemd over het lot van zelfstandige bierhandelaars. Ik ben daar ook over bezorgd, wie niet?

De prijsverhoging met 8 pct. is het gevolg van de prijsverhoging van de grondstoffen, gerst en hop, met 10 pct. en van de stijging van de landbouwprijzen in de EG tengevolge van de aanpassing van de groene frank en de beslissingen van de Europese Gemeenschap. Daar kunnen wij niet onderuit.

Normaal moet die prijsverhoging worden doorgetrokken tot het laatste stadium, de bierdrinker. Ik kan me goed voorstellen dat er problemen kunnen rijzen, en dat de wet op de handelspraktijken niet steeds wordt geëerbiedigd. Maar er zijn toch rechtbanken in België die de toepassing van de wetten afdwingbaar moeten maken. Men kan dus een geding inspannen bij de rechtbank.

Ik bereid een ontwerp voor op het mededingingsbeleid, met een algemene strekking, dat ook onder meer op deze sector van toepassing zou kunnen zijn.

Pour répondre à M. Hoyaux, je me réfère aux déclarations de M. Maystadt. J'ajoute que le gouvernement ne désavoue nullement M. Vandestruck, bien au contraire. Il a accompli un travail ingrat dans une situation extrêmement pénible. Mais il faut admettre — et la direction de Cockerill-Sambre l'a compris — l'effondrement du marché sidérurgique et le maintien d'une capacité de production — un PMP théorique de huit millions de tonnes — n'est plus réaliste. Il faut évidemment réduire cette capacité de façon assez importante. Le défi en termes économiques au niveau de l'entreprise, c'est de pouvoir garantir un taux d'utilisation des outils d'au moins 70 p.c.

en 1985. Aujourd'hui, on est en dessous de 50 p.c. La conclusion est claire. Si l'on n'arrive pas à un taux d'utilisation de 70 p.c., la viabilité est impossible.

En 1985, d'après les directives de la commission, l'Etat ne peut plus accorder de subsides. Il n'y a donc pas de temps à perdre. Il faut suivre l'exemple des pays qui nous entourent et consentir un effort solidaire extrêmement difficile, faute de quoi la situation est sans issue, et débouchera sur un drame, principalement social. Ce n'est nullement l'intention du gouvernement. Il faut exécuter tout ce qui a été convenu. Je regrette que, depuis dix-huit mois, on n'ait pas négocié un pacte social. Nombre d'entreprises en difficulté ont consenti un effort en ce qui concerne la maîtrise des coûts et de la masse salariale. Ceci est important et M. François l'a rappelé. Le gouvernement essaie de s'y employer.

Le problème de Phoenix Works a été évoqué par M. Hoyaux. Je viens d'écrire à la Commission européenne au sujet du monoface, projet important pour lequel, je l'espère, on obtiendra l'autorisation de la Commission européenne et je me réfère à la décision du CMPC en ce qui concerne en ce domaine une coopération, que je souhaite, entre les entreprises du Nord et celles du Sud. On peut, au lieu de se faire la guerre, essayer de s'entendre. Il n'y a aucune objection technique ni économique ni financière.

S'il existait des objections politiques pour coopérer au-delà de la frontière linguistique entre grands ensembles industriels, ce serait extrêmement regrettable et la manifestation d'une mentalité qui pourrait se révéler suicidaire.

Mijnheer Op 't Eynde, ik wil toch iets zeggen over de werkloosheid en over de controle op de inlevering. Dat is een zeer belangrijk probleem.

Er is natuurlijk controle op de inlevering in elke onderneming. Alles hangt ervan af hoe de ondernemingsraden werken. In een aantal ondernemingen werken zij niet goed. Dan moeten de sociale partners in die ondernemingen op tafel slaan. Veel hangt dus ook af van de wijze waarop men zich in de onderneming gedraagt.

U zult misschien zeggen dat dit geen goed antwoord is, of dat het maar een gedeeltelijk antwoord is.

De regering heeft bij koninklijk besluit een systeem van controle ingevoerd: invullen van allerlei tabellen en documenten, maandelijks staten, driemaandelijks informatie en daarenboven een jaarlijks rapport.

Het jaar is nog niet verstreken. Al die verslagen moeten worden bezorgd aan het ministerie van Economische Zaken, dienst Bedrijfsorganisatie. Mijn ambtenaren hebben de nodige verslagen te bestuderen, te ontleden, statistisch uit te ziften en de bokken te scheiden van de geiten, als ik het zo mag zeggen. In die gevallen waar iets is fout gelopen, zal een onderzoek worden ingesteld. Men heeft beweerd dat er geen sancties zouden zijn. Dat is niet waar. De wet van 1948 op de ondernemingsraden en de koninklijke besluiten die in uitvoering daarvan werden uitgevaardigd, bepalen uitdrukkelijk dat indien de werkgever bewust en met opzet foute informatie geeft aan zijn werknemers, hij strafbaar is. Indien een werkgever verklaart de opbrengst van de inleveringen te hebben aangewend voor investeringen en nadien zou blijken dat hij het geld heeft gebruikt om een villa te kopen aan de Azurenkust — om nu een idioot voorbeeld te geven — is dat verkeerde informatie en valt hij onder het sanctiemechanisme van de wet van 1948. Laten wij realistisch blijven! Wij moeten de ondernemingen niet bedelven onder bureaucratische rompslomp tot en met. De inlevering is belangrijk, zij is ook nodig. Mijnheer Op 't Eynde, heeft u er al eens aan gedacht dat de Belgische bevolking op geruisloze wijze sedert mensengeheugen elk jaar inlevert door de stijging van de fiscale druk, de inflatiebelasting, door de niet-indexering van de fiscale barema's. In de goede oude tijd bedroeg de fiscale meeropbrengst 100 à 200 miljard per jaar. Dat was een geruisloze inlevering van de bevolking. Hoe werd dat gecontroleerd? Op het niveau van de ondernemingen was daartoe in niets voorzien. Het Parlement controleerde wel het beleid van de regering, maar de belastingbetaler werd dienaangaande niet gecontroleerd.

De controle op de bijdrage van de burger tot het algemeen welzijn en tot de financiering eventueel van het economisch herstel waarin thans wordt voorzien in de ondernemingen, gaat bijgevolg verder dan ooit tevoren het geval is geweest.

Wat de werkloosheid betreft, geef ik een aantal statistieken. De werkloosheid stijgt helaas nog, maar wij constateren — hoewel ik daar geen voorbarige conclusies uit trek — een daling van de stijging.

U lacht, mijnheer Luyten?

**De heer Luyten.** — Ik lach, mijnheer de minister, omdat ik mij verheug.

**De heer Eyskens, minister van Economische Zaken.** — Statistisch is het onvermijdelijk dat de opslorping van de werkloosheid begint met een vermindering van de stijging. In maart jongstleden nam de werkloosheid toe met 20,5 pct., in juni met 16,8 pct., in juli met 16,4 pct., in augustus bedroeg de stijging 15,3 pct., in september 14,6 pct., in oktober 14,5 pct. en op 15 november kenden wij een toename met 14,3 pct. Ik doe niet triomfantelijk, weet u, maar ik meen te mogen zeggen dat er een zekere vertraging is en derhalve een daling van de stijging. Het is te vroeg om te beweren dat dit het evident gevolg is van het herstelbeleid van de regering. Wij hopen dat wij in de loop van 1983 daarover duidelijker uitsluitsel kunnen geven.

**De heer Luyten.** — Bovendien zijn er de wetten van de zwaarte-kraft, mijnheer de minister.

**De heer Eyskens, minister van Economische Zaken.** — Er zijn ook economische wetten van zwaartekracht die men niet ongestraft met de voeten treedt.

Wat de steenkoolcentrale betreft, kan ik u mededelen dat een resolutie door de Kamer werd aangenomen in het kader van het energiedebat — dat hier binnenkort ook zal worden aangevat — waarin wordt bepaald dat één of verschillende steenkoolcentrales zullen worden gebouwd in Limburg voor zover dat beantwoordt aan de behoeften, met een maximum vermogen van ten hoogste 600 MW, op voorwaarde — en dat wil ik vooraf zeggen — dat die steenkoolcentrale wordt gevoed met Limburgse steenkool en niet met ingevoerde steenkool. Een steenkoolcentrale bouwen en daarvoor steenkool moeten invoeren, zou wel het toppunt zijn!

Wat de cokesfabriek betreft, heb ik in de commissie melding gemaakt van een recent rapport waaruit blijkt dat er geen acute behoefte is aan grote investeringen in een nieuwe cokesfabriek. Wij moeten wel een aantal verouderde fabrieken moderniseren.

Ik heb reeds gewezen op het belangrijk betoog van de heer Tjil Declercq. Het ontwerp op het beheer met bijstand is in voorbereiding. Het is aan de Raad van State voorgelegd en ik hoop het eerlang bij het Parlement te kunnen indienen.

De NV Scheepswerven zijn een goed experiment, zoals ook Motte er een is. De onderneming is nog in herstructurering, maar de arbeiders en de kaders hebben alle verwachtingen overtroffen wat de gestelde normen betreft. Wij hadden gemikt op een produktiestijging met 8 pct.; ze is gestegen met meer dan 20 pct. Het eerste schip is twee à drie maanden eerder klaar dan gepland. Daaruit leid ik *a contrario* af dat er vóór de faling en de herstructurering er een kolossale verkwisting van produktiviteit en van middelen is geweest. Ik werp geen steen naar wie dan ook. Ik stel alleen vast dat vandaag iets mogelijk is wat in het verleden niet mogelijk is gebleken en dat heeft de onderneming in de loop der jaren naar de afgrond gevoerd.

M. Leclercq a évoqué le problème des droits de tirage en sidérurgie et celui des Laminaires de Jemappes. Il faut savoir que les droits de tirage qui ont été accordés à Sidmar et à ALZ sont la conséquence du *cash flow* comparé au *cash drain* de Cockerill-Sambre. Ce système n'est pas applicable aux Laminaires de Jemappes.

Je puis toutefois annoncer que le raisonnement, dans le cadre du traitement égal des entreprises sidérurgiques, est au moins applicable à une entreprise sidérurgique wallonne, les Usines Boël qui ont enregistré un *cash flow* au moment où Cockerill-Sambre accusait déjà un *cash drain*. Nous nous livrons à des calculs afin d'arriver à une formule permettant de traiter cette entreprise comme les autres. Cela pourrait être utile si l'on envisage une reconversion régionale au sens large.

Les autres intervenants se sont intéressés aux mêmes questions: Motte, le charbon, le FRI. Avant moi, M. Knoops a répondu à un certain nombre d'autres questions.

**De heer Van In.** — Mijnheer de minister, ik heb een vraag gesteld in verband met het NIS waar tijdelijke personeelsleden op 1 januari aanstaande moeten afvloeien. Is dit wel verantwoord gezien het vele en economisch verantwoord werk dat er nog moet worden uitgevoerd?

**De heer Eyskens, minister van Economische Zaken.** — Het NIS, zoals vele andere instellingen, is geconfronteerd met een lastige budgettaire toestand. Er is geen sprake van een discriminatoire behandeling in de negatieve zin van het woord. In de mate dat tijdelijke kaders worden opgeheven, is dat ook toepasselijk op het Nationaal Instituut voor de Statistiek. Ik weet dat het problemen schiept inzake

het verwerken van de gegevens van de telling. Zij zullen iets later vrijkomen. Hier moeten wij ons strikt houden aan de ingeschreven begrotingskredieten.

**De heer Van In.** — Geschoolde werkrachten zullen moeten gaan stempelen terwijl men nadien ongeschoolde werkrachten tijdelijk zal moeten aanwerven om de taken te vervullen.

**De heer Eyskens,** minister van Economische Zaken. — Ik heb de juiste cijfers niet bij me, maar u weet dat de jongste tien jaar in ons land in het openbaar ambt ruim honderdvijftigduizend personen werden aangeworven. Gemiddeld kost een personeelslid achthonderdduizend frank, dat betekent heel wat in de begroting. Wij zitten nu met deze situatie.

**De heer Van In.** — In het verslag staat dat het NIS nog een aantal opdrachten moet uitvoeren. Ofwel voert men de opdrachten uit met de bestaande wettelijke kaders, ofwel geeft men de opdracht uit aan derden. Indien de opdrachten niet kunnen worden uitgevoerd door de bestaande wettelijke kaders, zal men na 1 januari een beroep moeten doen op tijdelijke werkrachten, terwijl geschoold personeel moet afvloeien. Dat is het probleem.

**De heer Eyskens,** minister van Economische Zaken. — U loopt op de gebeurtenissen vooruit. De zaak moet nog eens organisatorisch worden bekeken. Maar wij staan voor ons begrotingsprobleem. Overal zegt men, ook in de Senaat, dat het deficit te hoog is, dat de Staat veel te veel geld uitgeeft, dat het een schandaal is en dat er dringend moet worden besnoeid. Als dit dan *in concreto* gebeurt — *in abstracto* is het nu eenmaal niet mogelijk — gaat niemand meer akkoord.

**De heer Van In.** — Wij kunnen zelfmoord plegen. Het uitgangspunt is: nuttige, economisch verantwoorde opdracht.

**De heer Eyskens,** minister van Economische Zaken. — Dit is een dicerlijke overdrijving; men kan moeilijk spreken van de zelfmoord van onze gemeenschap omdat statistieken met enige vertraging worden gepubliceerd. U moet realistisch blijven.

Er zijn een aantal sectoren waarin ook moet worden bespaard en waar deze besparingen misschien nog hachelijker gevolgen hebben dan in het Nationaal Instituut voor de Statistiek.

Mijnheer de Voorzitter, dames en heren, ik hoop te hebben geantwoord op de meeste vragen die hier werden gesteld. Tot besluit herhaal ik dat wij moeten aankijken tegen een onrustwekkende economische situatie, dat het herstelbeleid van de regering absoluut noodzakelijk is en dat er geen alternatief is, in de enge betekenis van het woord. Ook van de andere partijen heb ik geen voorstellen gehoord die kunnen worden beschouwd als een echt alternatief, hoewel dit misschien mijn persoonlijke appreciatie is. Alle partijen doen inspanningen om erover na te denken, maar een echt alternatief zie ik niet, ook niet in de negen andere landen van de Europese Gemeenschap. Wij staan voor een aantal economische feiten en realiteiten.

Er zijn geen zesendertig verschillende middelen om hieraan het hoofd te bieden. Er is maar één middel: een enorme inspanning van aanpassing, liefst met de samenwerking van alle burgers en in ieder geval met de steun en de samenwerking van een hechte en besluitvaardige meerderheid. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Hoyaux.

**M. Hoyaux.** — Monsieur le ministre, je prends acte de vos déclarations en ce qui concerne la sidérurgie. Vous effectuez des démarches auprès de la Communauté économique européenne pour dégager le solde des sept milliards. Vous envisagez positivement le redressement du bilan, la restructuration de l'entreprise et vous incluez la commercialisation dans l'ensemble du dossier, le tout devant faire l'objet d'une nouvelle négociation avec la Communauté économique européenne.

Vous avez, à juste titre, ajouté qu'il fallait aussi un accord au niveau de l'accompagnement social. Je voudrais toutefois insister sur un des maux fondamentaux, qui est l'incertitude dans laquelle on se trouve. Ce mal ne date pas du gouvernement actuel, vous l'avez dit avec raison, mais aussi de gouvernements antérieurs auxquels les socialistes participaient; ceux-ci n'ont d'ailleurs eu de cesse de lutter contre ces actions dilatoires, ces décisions difficilement prises et encore plus difficilement appliquées.

Je vous ai posé des questions en vue de savoir quels plans le gouvernement soutient. Il a transmis le premier plan Vandestruck à la

CEE. M. Vandestruck a soumis une nouvelle proposition. Quelle est l'attitude du gouvernement à ce sujet et de quel plan s'agit-il exactement?

Nous voulons être fixés; nous voulons que chacun mesure les sacrifices et les efforts auxquels il doit consentir. Certes, nous ne le contestons pas, il faut tenir compte de la situation mondiale et de celle du marché de l'acier. Mais ici, en Belgique, nous ne savons pas quelles sont les différentes étapes du plan. Il reste constamment un flou, notamment parce que le gouvernement n'apparaît pas comme le défenseur de la sidérurgie wallonne, en particulier auprès de la Communauté économique européenne. Il nous semble que le gouvernement belge n'a pas le même allant, le même dynamisme que les gouvernements français ou allemand pour défendre « sa » sidérurgie. Nous ressentons les choses de cette manière. Nous serions heureux si vous nous apportiez demain un démenti efficace et marquant à ce sujet.

Comme je l'ai dit en d'autres termes tout à l'heure, nous ne pouvons nous empêcher de considérer que cette faiblesse du gouvernement à défendre la sidérurgie wallonne est due au fait que, dans ce pays, la prédominance appartient à la Communauté flamande. Cette situation constitue un frein extrêmement sérieux pour la défense de la sidérurgie wallonne.

En conclusion, monsieur le ministre, je prends acte de vos déclarations et je me permets d'insister auprès de vous pour qu'on dispose à très bref délai d'un plan sûr qui place chacun devant ses responsabilités, y compris au niveau de l'accompagnement social afin que nous puissions retrouver une sidérurgie wallonne ou autre...

**M. Luyten.** — C'est nous, « l'autre ».

**M. Hoyaux.** — ... qui soit efficace, performante et concurrentielle sur le plan international. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. François.

**M. François.** — Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais faire deux brèves remarques.

Tout d'abord, je suis heureux de constater qu'il n'y a pas d'hiatus entre votre position, monsieur le ministre, et celle de votre collègue Maystadt en ce qui concerne le type de remèdes à apporter de toute urgence à l'entreprise Cockerill-Sambre.

Vous êtes, vous aussi, partisan et vous en avez donné les détails, d'une solution correspondant à celle préconisée par votre collègue Maystadt, solution nouvelle tenant compte de l'effondrement des marchés, mais aussi d'une formule globale, ce qui me paraît essentiel. En effet, il ne s'agit plus, comme je l'ai déclaré il y a un instant, de travailler au coup par coup et il serait impensable que l'on revienne dans six mois avec d'autres demandes. Le problème doit être globalisé.

Je me réjouis également de voir combien vous êtes conscient — je n'en doutais pas d'ailleurs — de l'importance du calendrier et des échéances.

Vous avez cherché, ces derniers jours et aujourd'hui encore, à obtenir le feu vert de la CEE pour ce qui concerne certaines aides.

Vous n'ignorez pas qu'une seule réunion est désormais possible, celle du 15 décembre, car le 30 de ce mois se tiendra la réunion des actionnaires.

Je constate avec satisfaction que vous vous efforcez de trouver d'ici là la solution qui convient, c'est-à-dire la libération de la dernière tranche de 7 milliards, ceci en tout cas pour l'immédiat.

Autre problème, qui ne vous concerne pas directement, monsieur le ministre, le secrétaire d'Etat à l'Energie n'étant plus à son banc, je me vois contraint de m'adresser à vous.

Je suis profondément déçu par la réponse qu'il a fournie concernant le rôle qu'il souhaite confier — mais, heureusement, le gouvernement doit encore se prononcer — au Comité national de l'Energie.

Si j'ai bien compris, ce comité n'aurait plus désormais la possibilité ni le droit de donner son avis sur la création ou la non-crédation de centrales. Il pourrait simplement fixer, en quelque sorte, l'enveloppe générale de production d'électricité. Le soin de décider de quel type serait cette électricité, c'est-à-dire de déterminer si la production se ferait à base de fuel, de charbon ou d'énergie nucléaire, serait laissé au Comité de contrôle du gaz et de l'électricité. Je le regrette profondément. Pourquoi?

Parce que le Comité national de l'Energie est, je le répète, le seul organisme ayant à la fois une composition quadripartite, puisqu'il

comprend les représentants du gouvernement, des exécutifs régionaux, du patronat et des syndicats, et une composition intersectorielle, puisqu'il compte des délégués des producteurs et des consommateurs d'énergie, relevant de tous les secteurs de l'énergie.

Ses méthodes de travail sont en fait les *hearings* où toutes les parties sont entendues et auxquels participent les experts et contre-experts selon une procédure ne permettant pas d'esquiver des points importants.

C'est donc, à mon avis, le seul organisme qui offre une garantie absolument totale, la meilleure en tout cas, pour ce qui concerne des choix aussi importants pour l'avenir de notre société. Il faut, en effet, savoir s'il convient, comme vous y faisiez allusion il y a un instant, de créer une centrale au charbon de 600 MW ou d'installer une nouvelle centrale nucléaire en restant dans ce club dont M. Knoops nous a parlé en commission.

Je crois savoir qu'en 1981, à la suite de l'avis du Comité national de l'Énergie, votre prédécesseur, le ministre Claes ainsi que le Comité du contrôle du gaz et de l'électricité sont revenus sur une première position visant à autoriser dès l'an dernier la création de deux nouvelles centrales nucléaires.

Ceci prouve bien l'utilité et l'efficacité de ce contrôle national de l'énergie au niveau des choix à effectuer. Si ce type de choix n'était plus de son ressort, ce serait fort regrettable.

L'avant-projet du secrétaire d'État est actuellement soumis au Conseil d'État. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous y soyez attentif ainsi qu'aux arguments que je viens de développer. Je vous en remercie.

**M. le Président.** — Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close. Nous entamerons, demain, la discussion des articles.

Daar niemand meer het woord vraagt, verklaar ik de algemene beraadslaging gesloten. Wij zullen morgen de bespreking van de artikelen aanvangen.

## PROPOSITION DE LOI — VOORSTEL VAN WET

### Dépôt — Indiening

**M. le Président.** — M. Paque a déposé une proposition de loi modifiant le chapitre 1<sup>er</sup> du titre II de la loi communale.

De heer Paque heeft ingediend een voorstel van wet tot wijziging van titel II, hoofdstuk 1, van de gemeentewet.

Cette proposition de loi sera traduite, imprimée et distribuée.

Dit voorstel van wet zal worden vertaald, gedrukt en rondgedeeld.

Il sera statué ultérieurement sur sa prise en considération.

Er zal later over de inoverwegingneming worden beslist.

## INTERPELLATIE — INTERPELLATION

### Verzoek — Demande

**De Voorzitter.** — De heer Hancké wenst de minister van Sociale Zaken en Institutionele Hervormingen en de staatssecretaris voor Volksgezondheid en Leefmilieu te interpellieren over « de profylactische maatregelen tegen de kindersterfte ».

M. Hancké désire interpeller le ministre des Affaires sociales et des Réformes institutionnelles et le secrétaire d'État à la Santé publique et à l'Environnement sur « les mesures prophylactiques contre la mortalité infantile ».

De datum van die interpellatie zal later worden bepaald.

La date de cette interpellation sera fixée ultérieurement.

Le Sénat se réunira demain, jeudi 9 décembre 1982, à 15 heures.

De Senaat vergadert opnieuw morgen, donderdag 9 december 1982, te 15 uur.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 21 h 30 m.)

(De vergadering wordt gesloten te 21 u. 30 m.)

59.6